



Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2002
Français
Original: anglais

Sommet mondial pour le développement durable

Johannesburg, Afrique du Sud

26 août-4 septembre 2002

Lettre datée du 28 mars 2002, adressée au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de mars 2002, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le rapport d'évaluation des progrès accomplis par les pays de la région arabe destiné au Sommet mondial pour le développement durable (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Sommet.

(Signé) Zeid Ra'ad Zeid **Al-Husseïn**



**Sommet mondial pour le développement durable :
rapport d'évaluation des progrès accomplis
par les pays de la région arabe***

Décembre 2001

* Le terme région arabe se réfère aux membres de la Ligue de États arabes, qui couvre l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale. Les membres de la région arabe comprennent l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Comores, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, l'Oman, la Palestine, le Soudan, la Tunisie et le Yémen.

Table des matières

	<i>Page</i>
Acronymes et abréviations	iii
I. Introduction	1
A. Situation rétrospective dans la région	2
II. Tendances, interventions et réalisation socioéconomiques	3
A. Population et santé	3
B. Croissance économique, pauvreté et accès aux services publics	5
C. Éducation et emploi	9
D. L'intégration sociale et la situation de la société civile	11
E. Mondialisation, technologies des communications et de l'information et leur impact sur la culture	15
III. Principaux facteurs influençant le développement durable	19
A. Production de pétrole et de gaz et extraction des ressources naturelles non renouvelables	19
B. Développement industriel	21
C. Développement agricole	23
D. Développement du tourisme	24
E. Le secteur des transports	26
F. Urbanisation et tensions suscitées par la vie urbaine	27
G. Modes de production et de consommation	29
IV. Les tendances, interventions et réalisations en matière d'environnement	31
A. La gestion des ressources naturelles	31
B. Catastrophes naturelles	55
C. Conservation de l'héritage culturel	57
V. Conventions et accords internationaux et régionaux à l'appui du développement durable	59
A. Accords multilatéraux sur l'environnement et accords régionaux sur l'environnement ..	59
B. Accords et alliances économiques et commerciaux	62
C. Conventions et accords sociaux et culturels	65
D. Liens entre les accords	67
VI. Les obstacles au développement durable et les possibilités pour l'avenir	68
A. Gouvernance pour un développement durable	68
B. Participation et accès à l'information des parties prenantes	70

C.	Instruments économiques et accords volontaires	73
D.	Surveillance de l'environnement, présentation de rapports et réseaux d'information	73
E.	Éducation en matière d'environnement	75
F.	Recherche-développement	76
G.	Conflits et sécurité régionale	77
H.	Libéralisation des échanges et régionalisation	78
VII.	Financement du développement durable	82
A.	Contexte régional	82
B.	Instruments et mécanismes financiers	83
C.	Institutions financières	85
D.	Coordination, complémentarité et surveillance	86
VIII.	Plan d'action des domaines d'activité prioritaires et moyens d'exécution	87
A.	Atténuation de la pauvreté et intégration sociale	88
B.	Charge de la dette	90
C.	Paix et sécurité	91
D.	Gestion de la population	92
E.	Éducation, renforcement des capacités, recherche et transfert des technologies	93
F.	Gestion durable des ressources naturelles	95
G.	La gouvernance et la participation du public au développement durable	104
H.	Modes de consommation	106
I.	Conservation de l'héritage culturel	106
J.	Commerce et mondialisation	107
K.	Moyens financiers et institutionnels d'implémentation	109

Acronymes et abréviations

ACSAD	Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGU	Arabian Gulf University
ALECSO	Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science
AOAD	Organisation arabe pour le développement agricole
AREIN	Arab Region Environmental Information Network
BID	Banque islamique de développement
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CDD	Commission du développement durable
CDZ	Croissance démographique zéro
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDRAE	Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CFC	Chlorofluorocarbones
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
ECOSOC	Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
EEAA	Egyptian Environmental Affairs Agency
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EPD	Éducation et information en matière d'environnement et de population pour le développement
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCEP	General Corporation for Environmental Protection (Jordanie)
GEO	L'avenir de l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HC	Hydrocarbure
ICARDA	Centre international de recherches agricoles dans les zones arides
IDH	Indicateurs du développement humain

IED	Investissement étranger direct
ISF	Indice synthétique de fécondité
LEA	Ligue des États arabes
MARPOL 73/78	Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif
MEPA	Meteorological and Environmental Protection Administration (Arabie saoudite)
OADA	Organisation arabe de développement agricole
OAT	Organisation arabe du travail
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAC	Programme d'aménagement côtier
PAM	Programme d'action pour la Méditerranée
PERSGA	Programme pour l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés
ROPME	Organisation régionale pour la protection du milieu marin
SIE	Système d'information sur l'environnement
SIG	Système d'information géographique
TACC	Technology Access Community Center
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources – Union mondiale pour la nature
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNSO	Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse

I. Introduction

Dans sa résolution 55/199, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'organiser l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) sous forme d'une réunion au sommet appelée Sommet mondial pour le développement durable. Le sommet se réunira à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002. Le Sommet pour le développement durable a pour principaux objectifs de redonner vigueur, au niveau politique le plus élevé, à l'engagement mondial en faveur du développement durable en recensant les réalisations et les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre en oeuvre l'Action 21 et les autres textes issus de la Conférence, en envisageant de nouveaux défis et de nouvelles possibilités. Cela devrait déboucher sur un engagement et un appui politiques renouvelés en faveur du développement durable, compatibles avec le principe des responsabilités communes mais différenciées¹.

L'action régionale arabe à l'appui du développement durable a commencé en 1986 avec l'adoption par la première Conférence des ministres arabes sur l'environnement et le développement de la Déclaration concernant l'environnement et le développement. Afin de réaffirmer leur engagement, les gouvernements arabes ont publié, avant la CNUED, une autre déclaration intitulée la *Déclaration arabe sur l'environnement et le développement et les perspectives d'avenir* (octobre 1991). À la suite de la CNUED, cette déclaration a été mise en oeuvre conjointement avec le Programme d'action régional pour le développement durable, adopté par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, sous les auspices de la Ligue des États arabes, en octobre 1992. Le plan d'action offrait un état détaillé des programmes arabes qui devaient être mis en oeuvre en vue d'appuyer le développement durable et identifiait trois domaines prioritaires requérant une action immédiate : la lutte contre la désertification, la lutte contre la pollution industrielle et l'amélioration de l'éducation, de la sensibilisation et de l'information en matière d'environnement. Ces trois domaines ont été au centre des activités régionales entreprises au cours de la décennie passée afin d'appuyer le développement durable.

En préparation du Sommet mondial pour le développement durable, il a été créé un secrétariat conjoint composé du Secrétariat technique du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, du Bureau régional pour l'Asie occidentale du PNUE et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en vue de coordonner le rapport régional destiné au Sommet mondial pour le développement durable en coopération avec les États membres de la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales et organisations des Nations Unies, y compris le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe. En conséquence, de nombreux forums consultatifs ont été organisés afin de consolider et de redéfinir les principes et les objectifs régionaux relatifs au développement durable. La réponse et l'étendue de la participation des diverses parties prenantes dans la région ont été encourageantes. Un certain nombre de consultations et de déclarations régionales sur le

¹ CESAO, Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, PNUE, Département des affaires économiques et sociales, 2001. *Thematic Roundtable for the Western Asia Region in preparation for "Rio+10" World Summit on Sustainable Development*, 9-11 avril 2001, Beyrouth (Liban). (Rapport ci-après dénommé « Thematic RT Report ».)

développement durable ont été publiées par des fonctionnaires arabes, des organisations non gouvernementales (ONG), des industriels, des organisations régionales et des gouvernements nationaux. La *Déclaration de Djeddah* (octobre 2000) identifie les principes environnementaux clefs considérés d'un point de vue islamique. Le rapport régional intitulé *Perspectives of Environmental Action in the Arab World* a débouché, en février 2001, sur l'adoption par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement de la *Déclaration d'Abou Dhabi : Avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe*. La priorité fondamentale de ce nouveau plan d'action est d'atténuer la pauvreté dans la région au moyen d'une stratégie écologique pouvant contribuer à la réalisation du développement durable.

Le présent rapport d'évaluation contient la genèse, le schéma de base, les tendances et les défis qui servent à identifier les progrès accomplis en matière de développement durable au cours des 10 dernières années. Il identifie les facteurs ayant un impact sur la durabilité de nos ressources naturelles et culturelles, ainsi que les défis qui doivent être relevés pour renforcer les progrès accomplis en matière de développement durable. Une plate-forme des domaines d'activité prioritaires est présentée par la suite afin d'identifier les éléments clefs du développement durable qui devront être pris en considération dans la région au cours des 10 à 20 prochaines années.

A. Situation rétrospective dans la région

Le développement durable fait partie de l'héritage de l'évolution historique de la région. La région arabe est le berceau des principales civilisations du monde et religions monothéistes, qui ont fait évoluer nombre des pratiques commerciales, le comportement culturel, les modes de consommation, l'attention portée à l'environnement et les pratiques de conservation et de protection que nous connaissons aujourd'hui. Du fait de sa position géographique stratégique exceptionnelle et de ses ressources, telles que le pétrole, le gaz et son héritage culturel, la région a depuis toujours attiré les envahisseurs étrangers. De la fin du XIXe siècle jusqu'au milieu du XXe siècle, et jusqu'à l'indépendance dans les années 50, 60 et 70, la région a été prisonnière d'une puissance coloniale jusqu'à l'indépendance dans les années 50, 60 et 70.

Les quatre dernières décennies ont représenté une phase de transition majeure pour la région, de la domination coloniale à l'indépendance, transformant, ajustant et formant de nouvelles bases politiques, sociales et économiques. Une telle transition n'a pas été facile et n'a pas suivi une direction précise et a eu un impact sur les approches de développement de la région. Au cours des années 60 et 70, des programmes de développement ont été mis en oeuvre sans tenir compte de la gestion et de la conservation de la nature et des ressources naturelles. La perspective de développement a accordé la priorité aux investissements dans les industries lourdes et au développement agricole aux dépens des ressources naturelles. Depuis le Sommet Planète Terre, tenu à Rio (1992), les gouvernements se sont de plus en plus engagés à prendre de sérieuses mesures afin d'atténuer l'impact de la pollution de longue date en fixant des cadres réglementaires et en mettant en place des mécanismes institutionnels efficaces visant à intégrer les principes d'Action 21 et la perspective du développement durable dans leurs programmes opérationnels. Au cours de la dernière décennie du XXe siècle, un plus grand nombre de

gouvernements ont commencé à ajuster leurs politiques et leurs lois en matière d'environnement afin de mieux appuyer les approches communautaires, la conservation et la réalisation du développement durable.

L'héritage historique mentionné ci-dessus a, et continuera d'influencer la mesure dans laquelle le développement durable pourra être réalisé dans la région. La région est déterminée à utiliser son héritage efficacement afin d'orienter le développement vers des sentiers durables pour permettre à sa population d'atteindre prospérité et bien-être.

II. Tendances, interventions et réalisations socioéconomiques

Au cours de la décennie passée, la région arabe a enregistré des améliorations marquées dans les domaines de la santé, de la réduction des taux de fécondité, de l'éducation et de l'alphabétisation, ainsi que du renforcement de la condition de la femme et de l'élargissement du rôle de la société civile. Cependant, ces progrès ont été réalisés en dépit de pressions démographiques accrues, de conditions économiques fluctuantes, d'un chômage généralisé et d'une pauvreté continue et de conflits régionaux. Trois défis fondamentaux – pauvreté, chômage et intégration sociale – énoncés lors du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) fournissent un cadre solide pour traiter des dynamiques socio-économiques qui influencent le développement durable. Les liens et les mesures prises pour relever ces défis qui entravent le progrès vers le développement durable offrent également un moyen de mettre en avant les réalisations et les contraintes qui définissent à l'heure actuelle une nouvelle base à partir de laquelle la région s'oriente vers la durabilité, particulièrement face à la mondialisation et aux changements survenus dans le domaine des technologies de l'information.

A. Population et santé

1. Dynamiques démographiques

La population de la région arabe continue de s'accroître à un taux rapide, passant de 219 millions en 1990 à 284 millions en 2000². Ce niveau devrait atteindre 371 millions à la fin de l'année 2010 et 454 millions en 2025³ en supposant un taux de croissance moyen de 2,4 % par an, ce qui est bien au-dessus de la moyenne mondiale de 1,5 %. L'accroissement démographique pèse lourdement sur les ressources naturelles et sur la capacité d'assimilation de l'environnement. Il accroît la demande en aliments, en eau, en services, en espace urbain, etc., et il accroît également les déchets, ce qui exerce des pressions sur l'environnement.

² CESAO, *Women and Men in the Arab Region: A Statistical Portrait, 2000*. Document E/ESCWA/STAT/1999/I/26, novembre 1999, anglais. New York : Nations Unies, 1999; Ligue des États arabes, op. cit.; Division de la population du Secrétariat des Nations Unies, 1998. World Population Prospects. Division de la population du Secrétariat des Nations Unies, New York.

³ CESAO, op. cit.

2. Fécondité

Les taux régionaux de fécondité ont enregistré un déclin, passant de 6,8 en 1970-1975 à 4,7 en 1995-2000⁴. Cependant, les pays arabes regardent ces chiffres différemment, mais la manière dont la région considère l'accroissement démographique a sensiblement évolué. Au milieu des années 80, la plupart des pays de la région considéraient que leurs taux de fécondité étaient entre peu élevés à satisfaisants. Cependant, en 1997, la grande majorité avait changé de position et maintenant considère les taux de fécondité comme trop élevés ou satisfaisants. Ce renversement d'attitude a entraîné un appui accru et la mise en oeuvre d'instruments politiques (par exemple, des méthodes de planification de la famille) qui font baisser encore plus les taux d'accroissement démographique.

3. Réalisations dans le domaine de la santé

Au cours de la dernière décennie, les services de santé se sont nettement améliorés dans la région arabe. En 1990-1998, le pourcentage moyen de la population recevant des services de santé dans la région a dépassé 80 %, taux le plus élevé parmi les pays en développement. Des taux plus élevés (plus de 90 %) ont été atteints dans 13 pays⁵. Cependant, il existe encore un déséquilibre favorisant les zones urbaines par rapport aux zones rurales.

Les indicateurs de l'espérance de vie se sont améliorés pour les hommes comme pour les femmes, alors que les taux de mortalité maternelle et infantile révèlent que les conditions sanitaires des femmes et des enfants dans la région se sont généralement améliorées. L'espérance de vie moyenne à la naissance est passée du faible niveau de 51 ans en 1970 à 64 ans en 1998. Dix pays enregistrent des niveaux de plus de 70 ans, alors que Djibouti, le Soudan, la Somalie, l'Iraq, la Mauritanie et le Yémen ont encore des niveaux moins élevés. En général, l'amélioration de l'espérance de vie est plus élevée pour les femmes que pour les hommes, soit une moyenne de 70 ans. Le taux de mortalité infantile est tombé de 77 pour 1 000 naissances vivantes en 1980 à 41 en 1998. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'est également nettement amélioré entre 1980 et 1999, tombant de 110 à 52 décès pour 1 000 enfants, ce qui indique que des progrès ont été accomplis dans les domaines de la nutrition et de la santé des enfants⁶. La vaccination des enfants s'est également améliorée⁷. Ces progrès sont en grande partie attribués à l'amélioration des services de santé, à des niveaux d'éducation plus élevés, à des niveaux de revenu familial plus élevés et à l'augmentation du nombre d'établissements et de services de santé⁸. Cependant, ces chiffres et ces succès ne s'appliquent pas aux pays affectés par des conflits militaires tels que les territoires palestiniens, l'Iraq et la Somalie.

⁴ PNUD (2000, 1999, 1998). Série de rapports sur le développement humain. PNUD, New York, Internet : <<http://www.undp.org>>.

⁵ Ligue des États arabes, 2002. Arab Unified economic Report (Arab World).

⁶ Ibid.

⁷ Banque mondiale. *Indicateurs du développement dans le monde, 2000*, Washington; Banque mondiale, 2000, et Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde, 2001*, Washington, Banque mondiale 2001.

⁸ Les femmes et le développement/Division des questions et des politiques de développement social, « Advancement of Women and Gender Equality: Contribution to Rio+10 ».

B. Croissance économique, pauvreté et accès aux services publics

Au cours de quelques dernières décennies, la croissance économique dans la région arabe a été caractérisée par des fluctuations cycliques associées à l'instabilité de la région et aux fluctuations du marché du pétrole. Au cours des années 60 et particulièrement pendant les années 70, la plupart des pays de la région ont connu une croissance économique élevée due aux revenus élevés provenant des exportations de pétrole. Cependant, les années 80 ont été une dure décennie pour la région arabe, particulièrement pour les pays exportateurs de pétrole.

Après une période de croissance lente au début des années 90, les économies de la plupart des pays de la région se sont redressées. Le PIB total de la région arabe s'est considérablement accru, représentant près du double de la décennie précédente; cependant, le taux de croissance économique régionale a stagné à environ 3 % du PIB réel. Il existe des disparités importantes dans le PIB par habitant entre les pays de la région. En 1999, le PIB par habitant a dépassé 13 000 dollars des États-Unis au Qatar, aux Émirats et au Koweït, alors qu'il était de moins de 1 000 dollars des États-Unis à Djibouti, et de 500 dollars des États-Unis au Soudan, en Mauritanie et au Yémen⁹. En l'an 2000, le PIB par habitant de l'Iraq n'était que de 202 dollars des États-Unis., soit une chute par rapport à 660 dollars des États-Unis en 1990, avant la guerre du Golfe¹⁰.

Les progrès économiques des années 90 ont également été le résultat de récentes politiques de réforme économique adoptées par les pays de la région pour encourager un large redressement économique et relever les principaux défis, notamment le chômage élevé. La plupart des pays de la région arabe ont entrepris une réforme et une restructuration économiques, favorisant les économies de marché, la décentralisation et le déclin des taux d'inflation. Des efforts considérables de libéralisation et de privatisation associés à une augmentation des revenus et à la propagation des industries secondaires ont été déployés dans la région.

La croissance économique dans la région dépend en majeure partie de l'exploitation et de l'exportation de ressources naturelles. Bien que le pétrole soit la principale source de revenus, les exportations d'engrais potassiques et nitriques, de produits agricoles et des agro-industries ont appuyé l'intégration verticale de l'économie régionale. Au cours de la dernière décennie, les gouvernements régionaux ont pris conscience du fait que la dépendance sur les industries fondées sur les ressources renouvelables et non renouvelables n'était pas viable, non seulement pour l'environnement, mais également du point de vue du développement socioéconomique¹¹. Dorénavant, la plupart des gouvernements arabes appuient donc les mesures de diversification économique, bien qu'avec des niveaux différents de succès, la Tunisie, l'Égypte, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ayant réalisé des progrès importants. Cela a déjà permis à des nationaux éduqués de la région de trouver des emplois plus favorables à l'environnement et pourrait se

⁹ Ligue des États arabes, op. cit.

¹⁰ En prix courants : CESAO, *Bulletin des comptes nationaux de la région de la CESAO*, No 20, New York : Nations Unies, 2000; et CESAO, *Bulletin des comptes nationaux de la région de la CESAO*, No 14, New York : Nations Unies, 1994.

¹¹ Pour plus amples détails, voir CESAO et Arab Planning Institute, *Expert Group Meeting on Economic Diversification in the Arab World*, 25-27 septembre 2001, Beyrouth (Liban).

révéler utile pour encourager un équilibre entre les sexes dans la main-d'oeuvre au fur et à mesure que les économies s'orientent davantage vers le secteur tertiaire¹².

1. Pauvreté et inégalité des revenus

Malgré les efforts déployés pour diversifier l'économie, la croissance économique régionale est demeurée au-dessous de la moyenne enregistrée dans les pays en développement pendant la même période et en général égale au taux d'accroissement démographique, ce qui laissait peu de place à une amélioration des niveaux de vie. Alors qu'au cours des années 80 et au début des années 90 des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, celle-ci a stagné dans la région au cours des années 90, reflétant les difficultés économiques rencontrées au cours des années 80. Quelques pays ont cependant réalisé des améliorations marginales.

Dans quelques pays, l'égalité des revenus demeure un problème, un fossé de plus en plus large séparant les zones rurales des zones urbaines et les riches des pauvres dans les centres urbains. Bien que n'étant pas nécessairement reflétés par le déclin des taux de croissance du PIB, les effets de l'inégalité des revenus sont reflétés par les indicateurs du développement humain régionaux et nationaux. Selon l'Indicateur du développement humain (IDH) du PNUD (1999), l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar se trouvent en haut de l'échelle de l'Indicateur du développement humain, alors que Djibouti, la Mauritanie, le Soudan, le Yémen, l'Iraq et la Palestine se trouvent parmi les 35 pays en développement ayant un faible IDH. Le reste des pays arabes ont un niveau moyen.

Sur une base régionale, l'indice révèle qu'entre 1960 et 1992, l'IDH de la région arabe a connu la deuxième augmentation la plus large en termes absolus, période au cours de laquelle la croissance a été élevée¹³. Cependant, alors que l'IDH de la région était de 0,631 en 1992, il était de 0,648 en 1999, ce qui ne représentait qu'une augmentation marginale. En outre, alors que la moyenne de l'IDH pour tous les pays en développement n'était que de 0,541 en 1992, elle est passée à 0,647 en 1999, correspondant à l'indice actuel de la région arabe. Ce qui prouve qu'au cours de la dernière décennie tous les pays en développement dans l'ensemble ont pu accomplir plus de progrès en matière de développement humain et d'atténuation de la pauvreté que la région arabe¹⁴.

Les approches traditionnelles de croissance économique, la dette étrangère, l'ajustement structurel et les tendances accrues à la mondialisation ont également contribué à l'exacerbation de la pauvreté dans la région. Alors que les pays de la région se sont quelque peu enrichis au cours de la décennie passée, les bénéficiaires

¹² Pour plus amples informations, voir Simon Neaime, « Economic Diversification and Gender in the Gulf Cooperation Council Countries », document soumis à l'*Expert Group Meeting on Economic Diversification in the Arab World*, CESAO et Arab Planning Institute, 25-27 septembre 2001, Beyrouth (Liban). Document E/ESCWA/ED/2001/WG.4/10, 24 septembre 2001.

¹³ Au cours de cette période, l'Asie de l'Est a enregistré les plus grands progrès selon l'indice du développement humain. Voir PNUD, *Rapport sur le développement humain, 1994*, New York : Nations Unies, 1994; selon la Division des questions et des politiques de développement social, « Contribution to Rio+10 Assessment Report: Poverty ».

¹⁴ PNUD, *Rapport sur le développement humain, 1994*, New York : Nations Unies, 1994 et PNUD, *Rapport sur le développement humain, 2001*, New York : Nations Unies, 2001.

n'ont pas nécessairement été répartis également. Par exemple, l'expansion des industries dominantes dans les secteurs non agricoles a eu tendance à favoriser la main-d'oeuvre qualifiée – ou tout au moins les populations des centres urbains – et a eu peu d'impact sur l'atténuation de la pauvreté rurale et a même exacerbé la migration des régions rurales vers les centres urbains. La mondialisation et la libéralisation des échanges accroissent la concurrence nationale et internationale pour les petites et moyennes entreprises qui forment la base de l'entreprise privée et de l'emploi dans la région. Cependant, ces entreprises sont mal équipées pour faire face aux défis de la libéralisation des échanges et à la demande de produits de plus haute qualité sur le marché mondial, et continueront d'être distancées par les producteurs des autres régions à moins que des efforts soient déployés pour renforcer la capacité industrielle et évaluer les coûts de la mondialisation¹⁵. De plus, l'ajustement structurel a soumis le secteur public – généralement le plus large employeur dans le pays – à des pressions contradictoires visant à faire baisser le chômage tout en éliminant les postes de fonctionnaire en surnombre afin de réduire les dépenses publiques. Tandis que cela demeure un défi important pour la région, les pressions internationales poussant pour l'adoption de réformes fiscales et structurelles exacerberont les problèmes causés par la pauvreté à moins que des filets de sécurité sociale appropriés soient mis en place.

2. Prestation de services publics

L'atténuation de la pauvreté est un facteur essentiel du développement durable. Les programmes visant à lutter contre la pauvreté doivent donc combiner les aspects sociaux, économiques et écologiques. Cependant, le succès de ces programmes repose principalement sur la capacité des gouvernements d'assurer la prestation adéquate et efficace des services publics traditionnels.

Il est évident que la région a mis en place des filets de sécurité sociale solides et a pris des initiatives d'atténuation de la pauvreté, par exemple en Jordanie, au Maroc, en Oman et au Yémen. Les stratégies s'efforcent d'intégrer divers éléments de durabilité. Par exemple, le Soudan et Djibouti ont déployé des efforts particuliers pour relier leurs stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté aux plans d'action concernant l'environnement afin d'obtenir des approches intégrées au développement durable¹⁶. Malgré les progrès réalisés, la régression de l'activité économique mondiale et le ralentissement de la croissance économique régionale ont obligé de nombreux pays de la région à repenser leurs stratégies de prestation de services sociaux. En fait, même certains pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont commencé à rationaliser les dépenses publiques face au déclin des revenus du pétrole. Cela a de graves implications pour l'avenir de l'État-providence et a conduit quelques pays du Golfe à envisager la possibilité de faire jouer un rôle au secteur privé dans la prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des soins de santé et des services de sécurité sociale¹⁷.

¹⁵ « Matrix of Priority Actions » (Révision 1), résultat préliminaire de la *Table ronde des partenaires concernés par le développement durable*, 23-25 septembre 2001, Manama (Bahreïn).

¹⁶ PNUD/Bureau régional pour l'Afrique, 2001. Présentations par le Soudan et Djibouti au processus de préparation du Sommet mondial pour le développement durable : *National Assessment Process, Arab States Regional Workshop*, 19-20 septembre 2001, Beyrouth (Liban).

¹⁷ Division des questions et des politiques de développement social, chap. 6 de la *Survey of Economic and Social Development in the ESCWA Region 2000-2001*, projet de la CESAO publié

En outre, les pays arabes doivent encore lutter contre la prestation et l'accès inégaux aux services de base. Par exemple, les communautés rurales, éloignées et les collectivités marginalisées des régions urbaines ont besoin d'une infrastructure, d'une éducation, de possibilités d'emploi, de soins de santé, de logement et de services publics améliorés. La concentration de travailleurs migrants, de réfugiés et de personnes déplacées dans les zones urbaines marginalisées aux alentours de plusieurs villes arabes a conduit à l'apparition de bidonvilles n'ayant pas accès aux réseaux d'électricité, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En outre, bien que dans certains pays, la plupart des pauvres de la région vivent dans des zones rurales, les plus vulnérables se trouvent souvent dans des milieux urbains vivant juste au seuil de la pauvreté. Par exemple, alors que la Jordanie a accompli d'énormes progrès en fournissant une assistance publique aux femmes, aux personnes âgées et aux handicapés, sa politique est axée sur les « toujours pauvres » et a négligé les « parfois pauvres » qui sont particulièrement vulnérables aux réformes économiques et aux chocs externes¹⁸. Au Yémen, bien que la pauvreté urbaine et rurale soit à peu près la même, on estime que 16 % de la population nationale vit de moins d'un dollar par jour, alors que plus de 45 % vit de moins de 2 dollars par jour, ce qui illustre la vulnérabilité de près de la moitié de la population¹⁹. Les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté doivent tenir compte non seulement des plus pauvres, mais également des presque pauvres.

La sécurité alimentaire demeure problématique dans de nombreux pays arabes s'efforçant d'atténuer la pauvreté, particulièrement en ce qui concerne l'équilibre à respecter entre l'expansion agricole et la rareté de l'eau, de même que la migration des zones rurales vers les centres urbains²⁰. Les subventions alimentaires sont donc devenues un problème politique difficile à résoudre pour les gouvernements qui s'efforcent d'aider les pauvres urbains et ruraux tout en faisant contrepoids aux pressions exercées par la mondialisation et la restructuration économique.

La pauvreté et l'accès aux services sociaux revêtent également un important aspect d'égalité entre les sexes. Les femmes et les enfants souffrent généralement le plus de la pauvreté extrême et font les frais des ralentissements économiques et de la dégradation de l'environnement²¹. Les conflits civils et l'émigration continuant de sévir dans la région, le nombre de femmes chefs de famille s'est accru. Bien que les femmes chefs de famille pauvres puissent avoir la possibilité de travailler hors du foyer ou d'obtenir une assistance sociale, le coût d'opportunité de ces avantages doit être comparé au coût des transports, de la garde des enfants et de l'achat de vêtements appropriés, ce qui limite leur possibilité de tirer profit des avantages sociaux²². La situation dans les territoires palestiniens et les territoires arabes occupés et les camps de réfugiés illustre les pires conditions dans la région.

sous forme électronique.

¹⁸ Banque mondiale. *Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001*, Oxford University Press, 2000.

¹⁹ Banque mondiale. *Indicateurs du développement dans le monde, 2001*, Washington, Banque mondiale, 2001.

²⁰ *Table ronde des partenaires concernés par le développement durable, 23-25 septembre 2001*, Manama (Bahreïn).

²¹ Thematic RT Report.

²² Division des questions et des politiques de développement social, « Female-headed households in selected conflict-stricken ESCWA areas: an exploratory survey for formulating poverty alleviation policies ».

C. Éducation et emploi

1. Éducation et analphabétisme

À partir des années 70, la plupart des pays de la région avaient adopté des politiques et pris des mesures pour améliorer les niveaux d'éducation²³. D'importants progrès ont été accomplis dans l'ensemble de la région, les pays du CCG enregistrant les plus hauts niveaux d'inscription scolaire des filles à tous les niveaux de l'enseignement pendant toutes les années 90. Dans certains pays, tels que le Bahreïn, les Émirats arabes unis et le Koweït, il y avait plus de 100 filles inscrites pour 100 garçons, atteignant ainsi l'inscription scolaire universelle à plusieurs niveaux de l'enseignement. Dans d'autres pays, le fossé entre les sexes, favorisant les garçons, existe toujours²⁴.

Au cours des quelques décennies passées, les dépenses publiques destinées à l'éducation dans la région arabe ont augmenté de manière exponentielle. Elles représentent environ 5,1 % du PIB comparé à 3,8 et 5,5 % pour les pays en développement et les pays développés, respectivement. Malgré les progrès accomplis, des problèmes importants demeurent, tels que le taux élevé d'étudiants abandonnant l'école, le faible pourcentage caractérisant dans l'ensemble l'inscription scolaire des filles par rapport aux garçons, les faibles taux d'inscription dans les régions rurales, particulièrement parmi les filles, le déséquilibre entre l'éducation et les besoins du marché et la détérioration de la qualité de l'enseignement. Les pays de la région devront augmenter les allocations budgétaires destinées au secteur de l'éducation afin de satisfaire les besoins de la population croissante, situation à laquelle les capacités budgétaires de certains pays ne pourront pas faire face²⁵.

Dans les pays arabes, le pourcentage moyen d'analphabétisme de la population âgée de 15 ans et plus est tombé de 49 % en 1990 à 43 % en 1998; il demeure cependant le plus élevé parmi les régions du monde. Il existe près de 70 millions d'analphabètes dans la région arabe, ce qui représente l'un des principaux obstacles au développement durable de la région²⁶. Cela dit, l'analphabétisme est en voie d'élimination dans la région grâce à des initiatives qui encouragent une inscription scolaire accrue, plutôt que des campagnes d'alphabétisation des adultes²⁷. Ces initiatives ont été adoptées en tant qu'approche régionale bien que l'analphabétisme parmi les individus de plus de 65 ans soit élevé par rapport aux autres régions. Le niveau d'analphabétisme chez les femmes a également diminué dans la plupart des pays arabes, encore que l'écart entre les niveaux d'analphabétisme chez les femmes et les hommes persiste. L'une des plus importantes améliorations en matière de taux d'analphabétisme s'est produite en Arabie saoudite, où les taux d'analphabétisme ont décliné de 19 % entre 1995 et 2000²⁸. Le Yémen continue d'avoir le plus haut taux d'analphabétisme féminin de la région, soit 75 %²⁹.

²³ Les femmes et le développement/Division des questions et des politiques de développement social, op. cit.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ligue des États arabes, op. cit.

²⁶ Ibid.

²⁷ CESAO, *Youth in the Urban Environment in the ESCWA Region*. Document E/ESCWA/HS/1997/7, 16 novembre 1997, anglais, New York : Nations Unies, 1998.

²⁸ Les femmes et le développement/Division des questions et des politiques de développement

2. Les défis de l'emploi

Le chômage et le sous-emploi représentent les principaux défis auxquels doivent faire face les pays arabes, y compris les pays du CCG, qui sont considérés comme des pays importateurs de main-d'oeuvre. La main-d'oeuvre totale des pays arabes est estimée à 98 millions, représentant 35,9 % de la population de la région. Cependant, le taux moyen de chômage dans la région dépasse 20 % du total de la population active³⁰. Cela peut être attribué au taux élevé d'accroissement démographique et à l'incapacité du marché intérieur de créer des emplois additionnels pour les nouveaux venus sur le marché du travail, particulièrement les jeunes, les jeunes diplômés et les femmes. Une éducation de faible niveau et une formation inadéquate font qu'il est encore plus difficile pour un nouveau venu de trouver un emploi qui requiert une main-d'oeuvre qualifiée. En conséquence, il existe une offre excessive de chercheurs d'emplois non qualifiés combinée à un excès de demande de travailleurs hautement qualifiés, ce qui se traduit par l'importation d'une main-d'oeuvre étrangère qualifiée. Cela cause de graves problèmes structurels au gouvernement et au secteur privé. Il faudrait donc s'efforcer en particulier de ne pas grossir les rangs des chômeurs et des sous-employés plutôt que de tenter de remédier à la situation du chômage dans son ensemble. Si les nouveaux venus sur le marché du travail ne trouvent pas d'emplois appropriés, ils représenteront une menace à la stabilité économique et, avec le temps, deviendront plus difficiles à intégrer sur le marché du travail. Le chômage entraîne également des modifications du style de vie et des modes de consommation et peut déboucher sur des troubles sociaux. En conséquence, il est absolument nécessaire de lier l'éducation à l'emploi, d'intensifier la formation professionnelle et de réorienter les modes de production à forte intensité de capital vers des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre afin d'éviter le chômage à long terme.

a) Migration de la main-d'oeuvre

Tandis que de nombreuses parties de la région arabe souffrent de la migration de compétences des zones rurales vers les zones urbaines et d'un chômage élevé, la plupart des pays du CCG ont traditionnellement été des pays importateurs nets de main-d'oeuvre, de nombreux pays du Mashreq et de l'Afrique du Nord devenant un paradis pour les travailleurs migrants non qualifiés. Ces tendances de la migration de la main-d'oeuvre pose de sérieux problèmes à la région dans les domaines 1) de l'exode des compétences des nationaux qualifiés de la région; 2) de la nationalisation de la main-d'oeuvre, qui déplace les travailleurs migrants; 3) du rapatriement de la main-d'oeuvre expatriée en temps de conflits civils; et 4) de l'intégration sociale d'une main-d'oeuvre ethniquement et culturellement hétérogène dans les pays importateurs de main-d'oeuvre.

3. Formation technique et professionnelle

Afin de mieux desservir les groupes marginalisés, la région a, au cours de la décennie passée, accru ses investissements dans l'éducation et la formation. Un accent particulier a récemment été mis sur l'amélioration de la formation technique et professionnelle comme moyen de mieux satisfaire les besoins des employeurs des

social, op. cit.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ligue des États arabes, op. cit.

secteurs public et privé. Il existe encore des problèmes clefs liés à l'efficacité et à la pertinence des programmes d'enseignement et à la nécessité de créer des systèmes d'accréditation et de certification.

Au cours de la décennie passée, la formation dans le secteur privé a également été accrue. Cependant, les associations privées et les centres commerciaux doivent améliorer la prestation des services de formation technique afin de mieux les orienter vers les petits entrepreneurs. Par exemple, les European Business Centers en Égypte, en Jordanie et en Syrie et la Vocational Training Corporation en Jordanie ont réussi à intéresser des entreprises moyennes et de grandes entreprises (50 employés ou plus) à leurs divers programmes techniques.

D. L'intégration sociale et la situation de la société civile

Les individus et les institutions sont les contributeurs fondamentaux à la formation du capital social. À mesure que les gouvernements sont devenus moins interventionnistes et plus décentralisés, le rôle de la société civile est devenu de plus en plus important en ce qui concerne le renforcement du capital social et la représentation des intérêts privés. L'intégration sociale des différents acteurs et organisations fait partie intégrante du processus de développement durable.

1. Les femmes

Bien que des progrès importants aient été accomplis en ce qui concerne l'éducation, la santé et l'emploi des femmes dans la région, l'analphabétisme demeure un problème. Les travaux accomplis par les femmes sont encore dans la plupart des cas sous-estimés et pour un travail de valeur égale, leurs salaires sont moins élevés que ceux des hommes. Les femmes sont également celles qui souffrent le plus pendant les périodes de récession et de chômage élevé et elles sont encore victimes de discrimination de facto, sinon *de jure*³¹.

Cependant, la plupart des gouvernements ont pris de sérieuses mesures en faveur de l'intégration sociale, économique et politique des femmes³². Par exemple, en décembre 2000, presque tous les pays avaient créé des mécanismes nationaux pour les femmes chargés de traiter des sexospécificités au niveau national. La participation des femmes au gouvernement s'est également progressivement améliorée. Par exemple, plus de femmes se présentent aux élections et exercent leur droit de vote, que ce soit au niveau municipal (Jordanie et Qatar), parlementaire (Égypte et Tunisie) ou même ministériel (Yémen). En Arabie saoudite, pour la première fois le 3 octobre 1999, des femmes ont été autorisées à assister à une réunion du Conseil consultatif. À la suite d'une décision sans précédent, le Gouvernement du Yémen a nommé une femme ministre des droits de l'homme. Cela marque une claire reconnaissance du rôle critique que jouent les femmes dans la

³¹ Fatma Sbaity Kassem, Chef du Service des femmes et le développement/Division des questions et des politiques de développement social, « Social Aspects of Sustainable Development in the ESCWA Region ». Document soumis à la *Thematic Roundtable for the Western Asia Region in preparation for "Rio + 10" World Summit on Sustainable Development*, 9-11 avril 2001, Beyrouth (Liban).

³² Les femmes et le développement/Division des questions et des politiques de développement social, op. cit.

société et indique également une prise de conscience accrue de la nécessité d'accroître la participation politique des femmes.

Un autre événement important a été la signature de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par l'Arabie saoudite, mais elle a formulé des réserves quant aux clauses en conflit avec les convictions religieuses et la souveraineté nationale. Cela représente un progrès notable sur la voie de l'égalité entre les sexes au Royaume d'Arabie saoudite. De plus, il convient également de mentionner qu'une personnalité éminente des politiques palestiniennes et ancien ministre, Mme Hana Ashrawi, a été nommée porte-parole officiel de la Ligue des États arabes³³.

Les femmes ont également accru leur contribution au secteur formel de l'économie. Au cours de la décennie passée, la plupart des pays ont subi un déclin général de la participation des femmes au secteur de l'agriculture en faveur d'une plus large participation au secteur des services³⁴. Déjà important dans les pays d'Afrique du Nord, l'un des pourcentages les plus élevés de femmes économiquement actives dans le secteur des services se trouve dans les pays du CCG (86 %), le Qatar atteignant un taux intégral de participation féminine³⁵.

2. Les enfants et les jeunes

Des décennies de taux élevés de fécondité dans la région se sont traduites par un nombre constamment accru de jeunes. En 1997, la population de moins de 15 ans était de 40 à 49 % dans 12 pays arabes et environ un tiers dans les autres pays arabes, alors que la population âgée de 15 à 65 ans se situait entre 48 % au Yémen et 73 % au Qatar³⁶.

Ces tendances démographiques représentent des défis importants pour la région, particulièrement à un moment où les gouvernements s'efforcent d'accroître et d'améliorer la prestation de services en matière d'éducation, d'emploi, de soins de santé et de services sociaux. Cependant, elles pourraient servir de moteur au développement durable si la population reçoit une formation adéquate et est gérée de manière productive.

Les politiques régionales concernant les enfants et les jeunes tendent à : 1) accroître l'accès à une éducation de qualité et éliminer l'analphabétisme³⁷; 2) améliorer les sports, les installations de loisirs et installations culturelles, particulièrement dans les zones urbaines; 3) renforcer la génération d'emplois pour les jeunes et leur formation³⁸; et 4) atténuer la pauvreté, résoudre les conflits, remédier aux handicaps et à la violence selon la perspective des enfants et des jeunes. Parmi les activités spécifiques favorisant la participation des enfants et des jeunes au processus de développement durable, il convient de citer la création par une organisation non gouvernementale jordanienne de camps de jeunesse pour

³³ Ibid.

³⁴ Il convient cependant de noter que la contribution des femmes au secteur de l'agriculture est souvent sous-estimée et ignorée à cause du manque de moyens et de techniques pour mesurer, quantifier et évaluer les données; voir *ibid.*

³⁵ Ibid.

³⁶ Ligue des États arabes, *op. cit.*

³⁷ CESA0, « Arab Youth Forum Convened in Beirut » *ESCWA Update*, vol. 1, No 3, août 2001.

³⁸ CESA0, *Youth in the Urban Environment in the ESCWA Region*. Document E/ESCWA/HS/1997/7, anglais, New York : Nations Unies, 1998.

l'environnement qui encourageront la préservation de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres et l'utilisation durable des ressources naturelles³⁹.

3. Les personnes âgées, les handicapés et la famille arabe

Dans les pays arabes, la proportion de personnes âgées (plus de 65 ans) est considérablement moins élevée que celle des enfants (0-14 ans) et s'accroît plus lentement que celle des autres régions. Par contre, le nombre de personnes handicapées dans la région est en hausse. L'échelle et la portée du problème des handicaps affectent tous les groupes d'âge et se sont accrues du fait des conflits armés survenus dans la région et à la suite des troubles civils et de l'occupation physique des terres⁴⁰, par exemple en Algérie, en Iraq, au Koweït, au Liban, en Palestine et au Soudan.

Bien qu'au cours de la dernière décennie les programmes de protection sociale aient été améliorés dans la plupart des pays de la région, les dépenses publiques allouées aux programmes de soins pour les personnes âgées et les handicapés sont loin d'être adéquates. Cela a représenté un problème particulier dans les régions en conflit. Par exemple, plus de 32 % des familles pauvres sur la Rive occidentale ont un membre de la famille qui est handicapé (comparé à 11 % des familles nanties)⁴¹, ce qui illustre le lien croissant entre les handicaps, la pauvreté et les conflits. Les conflits exacerbent également la répartition inégale des services destinés aux personnes handicapées dans les régions rurales et urbaines.

Lorsque les services publics étaient inadéquats, la famille arabe a, traditionnellement, comblé le fossé existant dans la prestation de services sociaux en aidant les membres de la famille dans le besoin conformément aux valeurs culturelles et religieuses⁴². Cependant, au cours du processus de la transformation sociale, la structure de la famille arabe a graduellement été réorientée de la forme élargie à la forme nucléaire aussi bien dans les villes que dans les régions rurales de la région⁴³. L'entrée accrue des femmes sur le marché du travail a également mis à rude épreuve la capacité de la famille de remplir ses fonctions familiales en ce qui concerne les soins fournis aux enfants, aux malades, aux handicapés et aux membres âgés de la famille. En conséquence, les associations communautaires et les organisations non gouvernementales sont devenues des forces de plus en plus importantes à l'appui de l'intégration sociale.

³⁹ Le camp de jeunesse pour l'environnement de Yajooz est géré par la Cultural Society for Youth and Childhood grâce à un financement fourni en l'an 2000 par le Programme de petites subventions du Fonds mondial pour l'environnement. Pour plus amples informations, voir PNUD-Jordanie, « UNDP awards grants to three environmental projects », Amman, 18 avril 2000. <<http://www.arab-business.net/undp/press53.html>>.

⁴⁰ CESAO, *Survey of Economic and Social Development in the ESCWA Region 1997-1998*. Document E/ESCWA/ED/1998/5, anglais. New York : Nations Unies, 2 juin 1998.

⁴¹ Ibid.

⁴² Division des questions et des politiques de développement social, chap. 6, *Survey of Economic and Social Development in the ESCWA Region 2000-2001*, projet publié sous forme électronique.

⁴³ Ibid.

4. Organisations non gouvernementales et associations du secteur privé

Depuis la tenue de la CNUED, le nombre des organisations non gouvernementales enregistrées dans la région s'est accru rapidement⁴⁴. La participation des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des organisations bénévoles privées, des associations commerciales et des syndicats a également augmenté⁴⁵. Par exemple, 50 % des ONG situées à Amman fonctionnent dorénavant avec l'aide de plus de 40 000 volontaires⁴⁶. Ces tendances ont été accentuées par trois événements récents : 1) des décrets gouvernementaux facilitant l'enregistrement des ONG et leur liberté d'action; 2) un financement international accru aux activités des ONG dans les pays en développement; et 3) la transformation de nombreux groupes charitables fondés sur la parenté, l'ethnie et la religion en organisations de services socialement intégrées⁴⁷. Cette transition a été particulièrement évidente dans les villes où les groupes marginalisés (par exemple les femmes, les populations migrantes, les communautés pauvres), ayant traditionnellement un accès limité aux services publics et municipaux, se sont organisés pour se procurer des garderies d'enfants, des logements, des réseaux locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des installations d'eaux usées, de nettoyage des rues et autres services sociaux⁴⁸. Les organisations non gouvernementales ont été particulièrement efficaces pour ce qui est d'accroître la sensibilisation du public aux questions relatives à l'environnement, d'organiser des campagnes communautaires de nettoyage et de renforcer les capacités locales⁴⁹.

Une autre tendance de l'évolution des activités des ONG a été leur réorientation graduelle du rôle de fournisseurs de services sociaux à celui de défenseurs sociaux. Les ONG de la région s'efforcent de plus en plus souvent d'entamer un dialogue avec leurs homologues gouvernementaux afin d'encourager l'adoption d'approches participatives à la prise de décisions ainsi que de former des synergies entre les programmes⁵⁰. Cependant, de plus amples communications doivent être établies afin de renforcer la consultation et la coordination entre les institutions politiques et les groupes de parties prenantes.

Le nombre d'associations privées commerciales, de même que leur participation, ont augmenté dans la région. Cependant, le nombre de réseaux

⁴⁴ Amani Kandil, « The role of community-based organizations and civil society in follow-up to the resolutions and recommendations of the World Summit for Social Development », document de travail présenté à la Réunion régionale préparatoire de la Conférence arabe sur le suivi intégré des conférences mondiales : suivi du Sommet mondial pour le développement social, Beyrouth, 8-11 décembre 1998 (E/ESCWA/SD/1998/WG.1/6) (en arabe), tel que cité par la Division des questions et des politiques de développement social, op. cit.

⁴⁵ Thematic RT Report.

⁴⁶ Roula Majdalani, « The changing role of NGOs in Jordan: an emerging actor in development », *Jordanian*, 12:2 (1996).

⁴⁷ Division des questions et des politiques et de développement social, op. cit.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ CESAO, *Sustainable Development Planning in ESCWA Member States*, Service de la coordination des questions d'environnement/Division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, à paraître, 2001.

⁵⁰ Fatma Sbaity Kassem, Chef du Service des femmes et le développement/Division des questions et des politiques de développement social, « Social Aspects of Sustainable Development in the ESCWA Region ». Document soumis à la *Thematic Roundtable for the Western Asia Region in preparation for "Rio + 10" World Summit on Sustainable Development*, 9-11 avril 2001, Beyrouth (Liban).

d'entrepreneuriat demeure limité du fait des différences qui existent entre l'échelle et la portée des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises, de la méfiance entre les propriétaires et les gérants des entreprises et de l'absence de programmes visant à promouvoir la collaboration entre entreprises⁵¹.

E. Mondialisation, technologies des communications et de l'information et leur impact sur la culture

Le démantèlement progressif des barrières commerciales et la mobilité du capital, joints aux progrès technologiques fondamentaux et des coûts de transport, de communication et d'informatique déclinant constamment ont rendu la mondialisation possible. Malgré les idées avancées des bienfaits de la mondialisation, tels qu'une croissance économique plus rapide, des niveaux de vie plus élevés, une innovation et une diffusion de la technologie accélérées et des compétences de gestion améliorées, de nouvelles possibilités économiques pour les individus comme pour les pays, les pays arabes n'ont pas encore bénéficié de ces avantages. La mondialisation s'est traduite par une plus grande vulnérabilité aux forces insolites et imprévisibles qui peut conduire à une instabilité économique et à des perturbations sociales. En elle-même, la mondialisation entrave le développement durable dans la région. Les pays arabes sont donc de plus en plus inquiets quant aux risques sociaux, politiques et économiques associés à la mondialisation, à savoir ceux pouvant limiter la capacité des gouvernements d'assurer la protection sociale et de l'environnement afin de maintenir leur compétitivité internationale.

Les pays arabes sont conscients de la nécessité d'intégrer l'environnement approprié au processus de mondialisation, notamment la création des infrastructures essentielles, la prestation de services et la structure institutionnelle. Cependant, ils expriment également leur préoccupation quant à la nécessité de prendre des mesures afin de neutraliser les effets négatifs de la mondialisation et de faire face aux coûts associés à la mondialisation aux niveaux technique, économique, écologique et social. La perte de valeurs culturelles causée par le processus de mondialisation crée une anxiété croissante. Pour lutter contre les normes et les modes négatifs de consommation qui peuvent s'infiltrer dans la région avec la mondialisation, il est important de promouvoir les valeurs culturelles locales et islamiques.

La perspective régionale de la mondialisation est également influencée par ses impacts sociaux et culturels sur les divers segments de la société arabe, à savoir la répartition inégale des bénéfices (aussi bien au niveau régional que national) associée à l'expansion des marchés mondiaux et à la rapidité des changements technologiques générés par la révolution de l'information⁵².

1. Technologies de l'information et des communications

Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont des forces motrices de la mondialisation⁵³. Elles sont également des instruments efficaces de

⁵¹ CESAO, *Bulletin des politiques industrielles : se préparer au XXIe siècle*, Développement industriel/Division des questions et des politiques sectorielles, 2001 (à paraître).

⁵² Thematic RT Report.

⁵³ Abdulilah Dewachi, Conseiller régional en matière de communications et réseaux informatiques. « Contribution to ECOSOC report 2000 on Globalization: The issue of information and

soutien au développement économique et social⁵⁴. Cependant, de larges segments de la population arabe sont vulnérables aux effets négatifs de la mondialisation et à la prolifération rapide des TIC⁵⁵. Par exemple, les TIC ont remplacé des emplois dans l'industrie des services où les gains d'emplois et la formation avaient été les plus importants⁵⁶. Les TIC et d'autres technologies avancées n'ont également pas été diffusées de manière appropriée ou adéquate, particulièrement dans les pays ne faisant pas partie du CCG⁵⁷. La plupart des pays arabes se sont dirigés lentement vers la révolution des TIC et de l'Internet du fait 1) d'une infrastructure des communications dépassée; 2) de la disponibilité limitée des systèmes et services d'appui en langue arabe; 3) de l'inquiétude des gouvernements quant aux implications sociales et sécuritaires d'une population « branchée »; et 4) du coût du matériel⁵⁸.

Cependant, depuis le milieu des années 90, la situation régionale a sensiblement évolué. Par exemple, on estime que dans les pays du CCG la densité de lignes téléphoniques ordinaires est environ le double de la moyenne mondiale⁵⁹. Le nombre et la qualité des lignes téléphoniques et les largeurs de bandes se sont également améliorés au niveau régional⁶⁰. La téléphonie mobile s'est rapidement accrue, le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles devant dépasser, au cours des quelques prochaines années, celui des abonnés de téléphones fixes⁶¹. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile dépasse également celui des abonnés à Internet (10:1) et, dans la région arabe, le nombre de téléphones mobiles utilisés est trois fois plus élevé que celui des ordinateurs personnels⁶². Cela offre des possibilités importantes, en l'absence d'une infrastructure fixe adéquate, de passer directement aux TIC mobiles et aux services Internet⁶³. En outre, bien que le nombre d'ordinateurs personnels par habitant en Égypte, en Oman et en Syrie se situe en dessous de la moyenne mondiale en 1999, le Liban et certains pays du CCG ont des moyennes élevées. Au cours des deux dernières années, les comptes Internet ont continué d'augmenter à un taux d'environ 8 % par mois⁶⁴. Le coût des ordinateurs personnels étant en baisse et l'accès à Internet devenant de plus en plus abordable, l'Égypte est devenue le marché d'ordinateurs personnels s'accroissant le plus rapidement dans le monde après la Chine⁶⁵. Des villes Internet et technologiques sont également créées dans les Émirats arabes unis et en Syrie. Ces tendances pourraient jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance, de l'efficacité et du développement durable.

communication technology », 15 juin 2001.

⁵⁴ Page de la CESAO sur le Web.

⁵⁵ Thematic RT Report.

⁵⁶ CESAO, *Bulletin des politiques industrielles...*

⁵⁷ Abdulilah Dewachi, « Information and Communications Infrastructures of the ESCWA Region ». Document présenté à l'Expert Panel on Information Technology and Development Priorities, Competing in a Knowledge-based Global Economy, Beyrouth, 15 et 16 mai 2000.

⁵⁸ Abdulilah Dewachi, « Overview of Internet in Arab States ». Document présenté à l'*Arab Region Internet & Telecom Summit*, Muscat (Oman), 28-30 mai 2001.

⁵⁹ Abdulilah Dewachi, « Information and Communications Infrastructures of the ESCWA Region », loc. cit.

⁶⁰ Dewachi, « Overview of Internet in Arab States », loc. cit.

⁶¹ Dewachi, Conseiller régional en matière de communications et réseaux informatiques, loc. cit.

⁶² Ibid.

⁶³ Dewachi « Overview of Internet in Arab States », loc. cit.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

Le fossé numérique

La plupart des pays arabes n'ont pas réagi de manière adéquate aux nouvelles réalités de la révolution des TIC et ont donc connu une répartition inégale des avantages et de l'accès à l'information qu'elles fournissent. Cela a créé un « fossé numérique » entre les pays de la région et entre les différents segments de la population. Par exemple, 93 % des utilisateurs d'Internet se trouvent dans des pays générant 86 % du PIB mondial, alors que 0,2 % seulement des utilisateurs d'Internet se trouvent dans des pays contribuant 1 % du PIB mondial⁶⁶. De plus, alors que les pays arabes comprennent 4,7 % de la population mondiale⁶⁷, les utilisateurs d'Internet ne représentent que 0,5 % (1 975 160 utilisateurs) des utilisateurs mondiaux d'Internet. Les États du Golfe plus riches (le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis) et le Liban ont les taux les plus élevés de pénétration, l'Égypte étant devenue le plus grand marché d'Internet du monde arabe⁶⁸. L'Égypte, les Émirats arabes unis, le Liban, l'Arabie saoudite et le Koweït représentent environ 82 % de tous les utilisateurs de la région arabe⁶⁹. La plupart des utilisateurs arabes ont accès à Internet depuis leur foyer (72 %), alors que 4 % seulement y ont accès à partir d'institutions d'enseignement. La plupart des utilisateurs arabes d'Internet ont moins de 35 ans (70 %), mais 4 % seulement sont des femmes⁷⁰. Il existe des fossés numériques évidents entre les communautés rurales et urbaines, de même qu'entre les communautés privilégiées et sous-privilégiées des zones urbaines⁷¹.

On est de plus en plus convaincu qu'un accès amélioré du public aux informations et aux services locaux et mondiaux fournis par Internet pourrait aider la région arabe à effectuer une transition sans heurts vers une société fondée sur les connaissances⁷², qui pourrait plus facilement appuyer le développement durable. Lorsque l'accès à partir du foyer est limité, des approches communautaires doivent être adoptées en facilitant l'obtention de licences pour Internet par des cafés ou en imitant le modèle égyptien de télécentres communautaires polyvalents⁷³. Cela aidera non seulement à améliorer l'accès du public, mais également à encourager la création d'un contenu d'informations locales qui puisse faciliter les liens entre le gouvernement et les citoyens, les groupes communautaires et les acteurs du secteur privé.

2. Le problème linguistique

Dans la région arabe, la langue est un important obstacle à un plus large accès à l'information. L'arabe est l'une des 10 langues les plus utilisées dans le monde; cependant, sa présence sur Internet ne figure même pas parmi les 20 premières

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Dans ce contexte, les pays arabes comprennent l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Syrie, la Rive occidentale et Gaza, le Yémen (États arabes orientaux); l'Algérie, les Comores, Djibouti, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, la Somalie, le Soudan, la Tunisie (États arabes d'Afrique du Nord); et le Bahreïn, le Koweït, l'Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (États du Golfe).

⁶⁸ Dewachi, Conseiller régional en matière de communications et réseaux informatiques, loc. cit.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Les femmes représentent 38 % des utilisateurs d'Internet aux États-Unis, 25 % au Brésil et 17 % au Japon. Voir Dewachi, « Overview of Internet in Arab States », loc. cit.

⁷¹ Dewachi, Conseiller régional en matière de communications et réseaux informatiques, loc. cit.

⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

langues⁷⁴. Alors que la plupart des universitaires ou des hommes d'affaires ont une bonne connaissance de l'anglais, le contenu disponible au public arabophone en général est limité et les applications pertinentes manquent⁷⁵. De plus, la plupart du contenu d'Internet sur le développement durable provenant des sources gouvernementales et non gouvernementales est présenté en anglais, avec des versions française et/ou espagnole. L'information en arabe sur le développement durable, cependant, continue de faire défaut aussi bien sur Internet qu'en ce qui concerne les publications pouvant être téléchargées. Cet état de choses crée une barrière qui entrave la compréhension et la réalisation efficace du développement durable dans la région⁷⁶.

Au cours des années 70 et 80, les laboratoires gouvernementaux, les universités publiques et les entreprises privées ont entrepris des initiatives en faveur de l'arabisation des technologies de l'information. Les gouvernements installent petit à petit des applications en ligne à l'intention des citoyens (par exemple aux Émirats arabes unis) et le contenu musical, artistique et religieux en arabe a également été élargi. En outre, l'augmentation de la demande de compétences dans le domaine des technologies de l'information en arabe a des avantages économiques. Par exemple, la Jordanie est déjà devenue pour les États-Unis un marché de sous-traitance de logiciels et de création de sites Web arabes (ce secteur devrait créer 30 000 emplois et rapporter 150 millions de dollars au cours des cinq prochaines années)⁷⁷. Du fait de sa domination de l'industrie des médias en arabe, l'Égypte pourrait devenir le chef de file du contenu en arabe. Ces tendances pourraient offrir d'importantes possibilités de diversifier l'économie de la région en secteurs de services qui sont moins polluants et accroissent l'efficacité des transactions de l'information. On espère que les structures des TIC faciliteront à la longue l'innovation régionale, l'intégration économique et le développement durable.

3. Impact sur la culture

Les TIC non seulement influencent l'efficacité économique, mais ont également un impact sur la société et la culture. Les télévisions, les disques satellites, les téléphones mobiles et l'Internet rendent le monde plus petit et influencent les structures sociales traditionnellement fondées sur la cohésion communautaire et la famille. À mesure que les TIC alimentent la mondialisation, les informations et les idées deviennent plus accessibles, ce qui donne au public une possibilité accrue de comprendre et de participer au développement mondial et au dialogue local – qui sont des aspects importants du développement durable. On peut noter une tendance générale à rechercher l'arabisation d'un contenu en ligne de qualité, l'intégration des technologies de l'information aux systèmes d'enseignement et la promotion de communautés et de services publics reliés électroniquement. Il existe aussi une appréciation des systèmes de TIC par l'intermédiaire des médias et des programmes de formation et grâce au renforcement des synergies entre les valeurs traditionnelles et les nouvelles technologies⁷⁸. Cependant, dans la région, certains confondent « mondialisation »

⁷⁴ Dewachi, « Overview of Internet in Arab States », loc. cit.

⁷⁵ Dewachi, Conseiller régional en matière de communications et réseaux informatiques, loc. cit.

⁷⁶ Thematic RT Report.

⁷⁷ Dewachi, « Overview of Internet in Arab States », loc. cit.

⁷⁸ CESAO, *Bulletin des politiques industrielles...*

avec « occidentalisation »⁷⁹, ce qui a retardé l'acceptation des TIC dans certaines régions arabes. Un débat est actuellement en cours sur la façon de préserver l'identité culturelle tout en bénéficiant des progrès technologiques sur un pied d'égalité avec le reste du monde⁸⁰.

III. Principaux facteurs influençant le développement durable

Certains facteurs économiques et sociaux spécifiques ont un impact direct sur la durabilité de l'environnement régional. Ces facteurs et leurs relations avec la durabilité seront expliqués ci-dessous, et les tendances sociales, économiques et environnementales, les défis et les mesures adoptées feront l'objet des sections suivantes.

A. Production de pétrole et de gaz et extraction des ressources naturelles non renouvelables

Le développement de la région est principalement fondé sur l'exploitation de ressources naturelles épuisables. En conséquence, les évaluations du développement durable doivent non seulement prendre en considération les incidences que l'extraction du pétrole, du gaz, des phosphates et des eaux souterraines ont sur l'environnement, mais également la contribution de ces secteurs en tant que force motrice du développement régional. La part des secteurs du pétrole, du gaz et de l'extraction (industrie minière) dans le PIB a fluctué et est tombée de 23 % en 1990 à 19 % en 1999⁸¹. Tout en indiquant une tendance à la diversification économique, cela révèle également une réduction des revenus générés par les secteurs du pétrole et du gaz et un rétrécissement des fonds disponibles aux fins de l'exécution de programmes sociaux, économiques et de protection de l'environnement dans la région. De plus, bien que l'expansion dans les industries à valeur ajoutée représente une évolution positive, ces nouveaux secteurs peuvent causer une série différente de problèmes s'ils ne sont pas gérés de manière adéquate.

1. Production de pétrole et de gaz

La région possède d'énormes ressources en pétrole et en gaz naturel et représente la majeure partie des réserves totales prouvées du monde. Cependant, la répartition des réserves varie dans l'ensemble de la région et est concentrée dans le Golfe, l'Algérie et la Libye, jointe à une contribution accrue de l'Égypte, de la Syrie, du Yémen, de la Tunisie et du Soudan, alors que certains pays n'ont pas de ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins actuels et futurs en énergie⁸². Les revenus du pétrole et du gaz contribuent également sensiblement à l'économie régionale. Les progrès accomplis en matière de diversification de l'économie ont cependant réduit à 15 % la contribution de ce secteur au PIB régional et, combiné aux industries extractives, sa contribution a été de 19 % en 1999⁸³. Cela laisse les

⁷⁹ Hafeed H. Al-Hinai, « A Study on the Role of Globalization in Labor Market Development ».

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ligue des États arabes, op. cit.

⁸² Section de l'énergie/Division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement/CESAO, Contribution au rapport d'évaluation régionale destiné à Rio+10.

⁸³ Ligue des États arabes, op. cit.

investissements et le développement régionaux vulnérables aux larges fluctuations du marché du pétrole, comme cela a été démontré de manière spectaculaire par les fortes variations des prix du pétrole brut vers la fin des années 90 d'un prix aussi bas que 10 dollars des États-Unis le baril en 1998 au prix élevé d'environ 30 dollars le baril au début de 1999⁸⁴.

Les ressources en pétrole et en gaz dans la région non seulement jouent un important rôle en tant qu'exportations primaires, mais également en tant que facteurs de production des industries à valeur ajoutée à forte intensité énergétique qui prolifèrent dans l'ensemble de la région. Cela pose deux problèmes pour la réalisation du développement durable. En premier lieu, les répercussions qu'ont sur la qualité de l'air, de l'eau et l'environnement marin l'exploitation intensive, le traitement, la modification de la composition du pétrole et du gaz et leur transport qui sont caractéristiques des pays de la sous-région du CCG et des pays exportateurs de pétrole de l'Afrique du Nord. Quelques efforts ont été déployés pour créer des systèmes régionaux d'intervention en cas de marées noires dans les mers régionales, mais une meilleure planification et une plus grande coordination sont nécessaires. Les marées noires non seulement menacent la durabilité de l'environnement marin et côtier, mais également engorgent les usines de dessalement.

En second lieu, il convient de mentionner la pollution atmosphérique et de l'eau causée par les industries à forte intensité énergétique de plus en plus nombreuses, notamment dans les secteurs pétrochimiques, des engrais, de l'acier, de l'aluminium et du ciment. Dans le Golfe, un pétrole bon marché et de faible qualité permet d'alimenter les usines mixtes électricité/eau de dessalement. Ces installations génèrent des émissions atmosphériques (NO_x, SO_x, matières particulaires et hydrocarbures) de même que des effluents d'eaux usées par l'intermédiaire de décharges massives de saumure et d'eau de refroidissement, qui ont un impact sur les pêcheries et menacent de faire du Golfe l'une des mers les plus polluées du monde⁸⁵.

2. Extraction des ressources naturelles

La région a des ressources considérables en fer, en cuivre, en phosphate et en potasse. Par exemple, la réserve connue de fer est d'environ 16,8 milliards de tonnes situées principalement en Mauritanie, en Libye, en Arabie saoudite, en Égypte et en Syrie⁸⁶. L'extraction et le traitement des minéraux et métaux industriels s'est accrue au même rythme que l'extraction de combustibles fossiles dans l'ensemble de la région, et est considérée comme étant une source importante de devises en Égypte, en Syrie, au Yémen, en Tunisie et au Soudan. L'exploitation minière du fer en Mauritanie, en Algérie et en Libye représente 6 % des produits des industries extractives, tandis que l'extraction de phosphate au Maroc, en Jordanie, en Tunisie, en Égypte et en Syrie et de potasse en Jordanie représente 12 % du total des produits des industries extractives. L'exploitation minière en général (minerais métallurgiques et non métallurgiques) représente 18 % des industries minières dans la région arabe⁸⁷.

⁸⁴ CESAO, *Bulletin des politiques industrielles...*

⁸⁵ Thematic RT Report.

⁸⁶ Ligue des États arabes, op. cit.

⁸⁷ Ibid.

L'Algérie, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie figurent parmi les principaux producteurs et exportateurs mondiaux de phosphate et d'engrais à base de phosphate. Bien que cette industrie utilise des ressources naturelles non renouvelables, ce sont les transports par terre et par mer des produits du phosphate et leur déversement accidentel menaçant la vie marine dans les eaux côtières qui constituent les dangers écologiques de l'expansion de ce secteur. L'exploitation des carrières, le concassage des pierres et la production de ciment ont également augmenté en Jordanie, au Liban et sur la Rive occidentale, malgré une incidence accrue des affaissements des sols, de problèmes d'hygiène et de sécurité du travail, d'asthme chez les enfants et des répercussions sanitaires sur les communautés voisines⁸⁸. L'Arabie saoudite, le Koweït et le Qatar s'efforcent également d'élargir leurs secteurs de l'acier et de l'aluminium à forte intensité énergétique qui, joints à la bauxite de l'Égypte et du Bahreïn et à une énergie domestique bon marché, contribuent aux émissions atmosphériques. L'Égypte a également commencé à extraire du charbon; cependant, sa loi sur l'environnement de 1994 exige dorénavant que des évaluations de l'impact sur l'environnement soient entreprises pour toute installation d'exploitation minière et de carrières proposée.

En conséquence, outre les préoccupations écologiques et celles touchant l'hygiène du milieu liées à l'extraction et au traitement des minéraux industriels non renouvelables, l'expansion de l'infrastructure des transports pourrait poser un défi supplémentaire. Dans la plupart des pays de la région, les dépôts de minéraux étant situés dans des zones reculées, éloignées des installations de traitement et des ports, le transport de ces minéraux pose davantage de risques pour les ressources atmosphériques, terrestres et marines.

B. Développement industriel

Le développement industriel est un élément critique des processus de développement de la région arabe représentant une source importante de revenu national grâce au commerce, à la création d'emplois et à la valeur ajoutée aux produits primaires. Le développement industriel a des buts socioéconomiques, politiques et stratégiques nationaux. Il peut renforcer l'autosuffisance, la substitution des importations et le développement de l'exploitation des ressources naturelles.

Dans les pays arabes, l'industrie contribue une part non négligeable au produit intérieur brut (PIB), représentant environ 11 % du PIB de la région (non compris l'exploitation pétrolière). Selon des estimations récentes, le taux moyen de croissance de l'industrie dans la région arabe indique qu'au cours de la période 1980-1990, le taux annuel moyen de croissance était de 0,6 % alors qu'il s'est accru durant la période 1990-1997, passant à 2,3 %⁸⁹. La plupart des pays de la région se sont efforcés de revitaliser le secteur industriel en révisant leurs stratégies et leurs politiques. Cela est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises face à la libéralisation des échanges, aux différentes normes de produits

⁸⁸ MedPolicies Initiative, Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen. « The Impact of Stone-Crushers on Air Quality: A Case Study on the West Bank – Phase 1 ». *Social and Economic Aspects of Air Quality in the Mediterranean Region: Selected Case Studies*, Beyrouth et Cambridge : Harvard Institut for International Development, 2000.

⁸⁹ Ligue des États arabes, 2000, loc. cit.

et de procédés sur différents marchés, et à la concurrence d'entreprises qui produisent à moindres frais, plus efficaces sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation traditionnels. Les petites et moyennes entreprises constituent une bonne part de l'emploi régional.

Cependant, les tentatives faites pour restructurer et diversifier les économies de la région ont parfois été malencontreuses et ont exercé des pressions supplémentaires sur les ressources naturelles limitées. Par exemple, alors que les programmes visant à élargir le développement agricole et à promouvoir l'intégration verticale de l'industrie agroalimentaire s'efforçaient d'accroître les possibilités d'emploi et de commerce, ils exerçaient également des pressions non viables sur les ressources en eau non renouvelables nécessaires à l'irrigation et à la mise en valeur du désert et des terres à faible rendement. Les relations limitées entre les producteurs agricoles et les fabricants de produits agroalimentaires nationaux et régionaux ont conduit à de nouvelles inefficacités et ont eu des incidences sur l'environnement liées au transport à longue distance des biens, à l'exportation virtuelle d'eau par l'intermédiaire des produits agricoles et à la dégradation de l'eau et des sols. La gestion efficace et le contrôle de la pollution industrielle et des déchets dangereux représentent encore un défi important pour les industries et les organismes publics de réglementation.

1. Industrie manufacturière

Le secteur industriel est composé d'industries principalement minières et manufacturières. Au cours de la décennie passée, la contribution des industries manufacturières au PIB s'est accrue régulièrement par rapport à la réduction continue de la contribution des industries minières, reflétant une tendance à la diversification industrielle et au désir de s'éloigner d'une haute dépendance sur les exportations de pétrole brut et de minéraux bruts. Cependant, les industries manufacturières ne contribuent que 11,4 % au PIB de la région⁹⁰.

Bien que le secteur manufacturier dans la région continue de dépendre de la production primaire, il s'est peu à peu développé. Certaines des entreprises ayant connu l'expansion la plus rapide dans la région arabe sont des fabriques de ciment, d'eau en bouteille, de textiles et de câbles⁹¹. Cependant, à la fin des années 90, les produits à haute intensité énergétique continuaient d'être une caractéristique de la production des pays exportateurs de pétrole, à savoir les engrais, l'acier et les produits pétrochimiques. Les économies plus diversifiées de la région continuent d'être axées sur les industries traditionnelles telles que le traitement des produits alimentaires et les textiles⁹², qui endommagent moins l'environnement comparés aux industries minières, mais ont tout de même un lourd impact sur les ressources hydriques du fait de la demande en eau et de la décharge des effluents. Il y a également eu une réorientation progressive vers la production de biens intermédiaires et d'équipement, particulièrement les produits chimiques, le caoutchouc, les plastiques, le fer et les appareils électriques⁹³. Bien que l'on puisse considérer cela comme une évolution du secteur et une amélioration des liens, il faut s'assurer tout particulièrement que la production accrue dans ces nouveaux secteurs

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ CESAO, *Bulletin des politiques industrielles...*

⁹² Ibid.

⁹³ Ibid.

n'a pas d'impacts néfastes sur la qualité de l'air et de l'eau dans les communautés voisines des zones industrielles.

C. Développement agricole

La production agricole et alimentaire contribue dans une large mesure à l'économie nationale de la plupart des pays de la région arabe, ayant atteint 80 milliards de dollars des États-Unis en 1998 et représentant en moyenne de 12 à 13 % du PIB régional⁹⁴. Les pays de la région peuvent être classés selon trois niveaux : *contribution relativement élevée*, allant de 16 à 49 % du PIB dans sept pays classés par ordre descendant : Soudan, Iraq, Syrie, Mauritanie, Maroc, Yémen et Égypte. En 1998, ce groupe représentait environ 89 % du total de la production agricole régionale. *Contribution relativement modérée* dans cinq pays où l'agriculture représente de 7 à 12 % du PIB, à savoir la Tunisie, l'Algérie, le Liban, la Libye et l'Arabie saoudite. Les pays où le secteur représente une *contribution relativement faible* au PIB sont les Émirats arabes unis, l'Oman, la Jordanie, Djibouti, Bahreïn, le Qatar et le Koweït, où elle n'est que de 0,5 à 3,5 %⁹⁵.

Les types de production agricole dans la région sont demeurés constants entre 1990 et 1999, les céréales et les plantes légumineuses ont connu un faible déclin, et les récoltes industrielles une légère augmentation. Parmi les récoltes industrielles, les olives ont enregistré la hausse la plus importante, suivies par le sucre de canne, alors que la production de coton et de tabac a légèrement diminué, de même que la superficie des terres où ils sont cultivés. Cela démontre l'importance que revêt l'agriculture en tant que facteur ayant un impact sur les divers aspects du développement durable, à savoir la main-d'oeuvre, la migration des régions rurales vers les zones urbaines, l'utilisation de l'eau, la gestion des terres, la recherche et le développement technologique, la sécurité alimentaire, de même que la société et la culture.

Pour ce qui est des politiques économiques, le protectionnisme dans le secteur agricole se poursuit dans l'ensemble de la région, de même que les larges subventions pour l'eau d'irrigation (principale utilisation d'eau douce dans la région), les produits agrochimiques et les terres, ce qui a conduit à appliquer des méthodes non viables de production agricole⁹⁶. Le secteur agricole est en conséquence devenu inefficace et particulièrement vulnérable aux accords de libéralisation des échanges qui cherchent à éliminer les subventions à l'agriculture et à réduire les tarifs. De récentes négociations sur l'harmonisation des normes et règlements agricoles ont également réorienté la réforme agricole et les activités de développement. Cependant, les succès inégaux rencontrés par les récentes initiatives ont forcé certains gouvernements à réintroduire ou à renforcer leurs mesures interventionnistes⁹⁷, ce qui a perpétué les effets externes négatifs sur l'environnement.

⁹⁴ Ligue des États arabes, op. cit.

⁹⁵ PNUE, CEDRAE, ACSAD, Arab Gulf University, *State of the Environment in the Arab World*, projet de rapport, 2000; les chiffres sont fondés sur Ligue des États arabes, op. cit.

⁹⁶ Thematic RT Report.

⁹⁷ Ibid.

Toutefois, depuis 1990, l'utilisation de terres cultivées, de même que la productivité et l'intensité agricoles se sont accrues dans la plupart des pays⁹⁸. La consommation totale d'engrais a généralement diminué dans la région⁹⁹; cependant, au cours des 20 dernières années, certains ont signalé avoir eu recours à des applications intensives d'engrais par hectare¹⁰⁰. Dans une certaine mesure, cela s'explique du fait que quelques pays continuent de subventionner partiellement l'utilisation d'engrais par l'intermédiaire de systèmes publics de tarifs fixes, alors que d'autres se sont orientés vers la fixation de prix au détail fondés sur le marché. Cela est dû au fait que de nombreux pays reconnaissent maintenant les risques sanitaires et écologiques et réduisent leur dépendance sur les engrais, les pesticides et autres produits agrochimiques.

Les pays de la région ont déployé des efforts considérables pour améliorer les techniques de gestion agricole; pourtant, face aux ressources en eau limitées, la plupart des pratiques agricoles adoptées dans les cas de cultures pluviales ou irriguées doivent être développées au moyen de méthodes novatrices et orientées vers la maximisation du rendement des cultures par unité d'eau. Il convient également de noter que seuls quelque pays, notamment le Soudan, l'Iraq, la Mauritanie, l'Algérie et la Somalie, pourraient agrandir leur superficie cultivée.

1. Pêches, élevage et produits d'alimentation animale

Pour des pays sélectionnés de la région arabe, tels que le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie et l'Oman, les pêches représentent un important secteur économique. En 1998, les exportations totales de poisson de la région se sont montées à 431 milliers de tonnes (966 millions de dollars de revenu), plus de la moitié (56,2) provenant du Maroc. Les prises de poisson ont augmenté dans la plupart des pays de la région depuis 1990 (entre 1990 et 1999, la production de poisson s'est accrue de 1 859 milliers de tonnes à 2 639 milliers de tonnes), mais à la suite d'un effort de pêche sensiblement accru. Cela remet en question la durabilité des stocks de poissons dans les mers de la région. Les ressources halieutiques sont de plus en plus menacées par la surexploitation, la destruction de l'habitat et une pollution côtière et marine accrue provenant de sources terriennes ainsi que du trafic maritime.

La croissance du secteur de l'élevage et l'augmentation des importations de viande créent des problèmes écologiques et sanitaires dans la région. Parmi ces problèmes figurent la pénurie d'experts des sciences vétérinaires afin d'éviter la propagation de maladies, la nécessité d'améliorer les pratiques et les installations de testage des aliments en ce qui concerne la viande et l'alimentation animale importée et produite localement, ainsi que d'entreprendre une planification de l'utilisation adéquate des terres afin de fournir suffisamment d'espaces ouverts pour le pâturage des animaux sur lesquels n'empiète pas le développement urbain.

D. Développement du tourisme

⁹⁸ Ligue des États arabes, op. cit.

⁹⁹ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁰⁰ Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde, 2001*, Washington, Banque mondiale, 2001.

La part de la région dans l'industrie mondiale du tourisme est peu élevée, représentant 4 % du total mondial¹⁰¹. Cependant, le secteur s'accroît constamment, le nombre de touristes étant passé de 17,4 millions en 1990 à 27 millions en 1999¹⁰². Le tourisme est également parmi les secteurs s'accroissant le plus rapidement dans la région et contribue fortement aux rentrées de devises. Le secteur emploie 13 % du marché du travail en Égypte¹⁰³ et offre environ 600 000 emplois au Maroc¹⁰⁴ et 13 000 emplois au Bahreïn¹⁰⁵. La région méditerranéenne voisine, à laquelle appartiennent un tiers des pays arabes, reçoit un tiers du tourisme mondial. Il pourrait être très intéressant pour les pays arabes de tirer des leçons de cette expérience. Le secteur a d'importantes ramifications sociales et économiques liées à la création d'emplois. Cependant, il convient d'ajouter que le tourisme est très vulnérable aux événements régionaux et internationaux et ses revenus subissent des fluctuations extrêmes durant les périodes d'instabilité politique élevée.

La répartition géographique des touristes dépend du type de tourisme, par exemple les sites archéologiques, les musées et le tourisme de plongée comme en Égypte, ou le tourisme religieux comme en Arabie saoudite. Bien que le tourisme soit une industrie non fumigène, il peut exercer des pressions accrues sur l'environnement, ce qui risque d'affecter sérieusement les ressources naturelles, les écosystèmes et les héritages culturels, ainsi que la structure sociale des pays hôtes. L'expansion du secteur hôtelier s'est également traduite par un entassement dans et autour des centres historiques et culturels, de même que dans les zones protégées de la région. Dans l'ensemble de la région, de nombreuses zones enregistrent déjà des signes de dégradation écologique due aux activités touristiques. Le risque d'une influence négative sur les valeurs culturelles et le capital social des communautés autochtones peut également se révéler être un problème. Par exemple, avec l'accélération de l'urbanisation et du développement côtier sont apparus une augmentation rapide du déversement des déchets solides et liquides dans les mers régionales de même qu'une érosion du bord de mer et le remplissage ou la destruction des récifs côtiers. Une faible gouvernance de l'environnement urbain due au fait que les juridictions se chevauchent entre les organismes chargés du tourisme, de la planification, des municipalités, de l'eau et de l'environnement ainsi que l'application limitée des réglementations relatives à l'environnement se sont traduites par la marginalisation des aspects écologiques et sociaux de la croissance dans cet important secteur économique.

Le principal défi auquel doit faire face la région est de savoir comment continuer à développer le tourisme tout en conservant et en protégeant les ressources naturelles et l'environnement. La plupart des gouvernements ont pris conscience des menaces posées aux ressources naturelles et à l'héritage culturel et ont donc adopté des politiques et des mesures d'exécution afin de tempérer la dégradation de l'environnement causée par le tourisme. Il est important d'intégrer les activités touristiques à la planification et à la mise en oeuvre du développement durable. Un tourisme plus respectueux de l'environnement et l'écotourisme ont été introduits dans de nombreux sites touristiques de la région arabe. Cependant, les efforts déployés pour préserver et protéger les ressources touristiques dans la région

¹⁰¹ Organisation mondiale du tourisme.

¹⁰² PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁰³ ECES, 2000, cité dans PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁰⁴ Gouvernement marocain, Ministère du tourisme, 1999.

¹⁰⁵ KPMG, 1996, cité dans PNUE *et al.*, op. cit.

demeurent insuffisants. D'autres mesures doivent être adoptées, particulièrement face au nombre croissant de touristes visitant la région.

E. Le secteur des transports

Le secteur des transports joue un rôle important dans la réalisation du développement durable en intégrant les réseaux de transports et en facilitant le déplacement efficace des personnes et des biens¹⁰⁶. Cependant, le secteur des transports n'est jamais écologiquement neutre du fait que tous les modes de transport utilisent des combustibles¹⁰⁷. Les principales incidences du secteur sont reliées à la pollution atmosphérique et acoustique et aux accidents de la circulation.

1. Les véhicules et les routes

Le nombre de véhicules à moteur enregistrés dans la région n'a cessé de s'accroître depuis le milieu des années 80, doublant et même triplant dans quelques pays¹⁰⁸. Il existe environ 20 millions de véhicules dans l'ensemble des pays arabes desservant 284 millions de personnes; ce qui représente 74 véhicules pour 1 000 personnes. Le nombre de véhicules par habitant dans le monde arabe varie considérablement. Cette différence est due principalement à l'économie et à l'urbanisation, le nombre de véhicules pour 1 000 personnes allant de 12 en Mauritanie et au Soudan à 31 en Algérie et 408 au Koweït. Le niveau de l'impact sur l'environnement dépend également de la concentration de véhicules, de leur âge et de leur entretien et des inspections auxquelles ils sont soumis¹⁰⁹.

Les transports sont une importante source de pollution atmosphérique provenant de l'émission de gaz, de composés organiques volatiles (VOC), NO_x, SO_x et de matières particulaires, et dans le cas de certains polluants, ils sont le principal contributeur. Les voitures représentent 90 % des émissions totales d'oxyde de carbone (CO) dans les pays arabes, qui, selon les estimations, émettent 16 millions de tonnes par an de CO¹¹⁰. Les véhicules à moteur émettent 1,1 million de tonnes par an d'oxydes d'azote (NO_x) qui représentent 40 % des émissions totales dans la région (60 % proviennent des secteurs énergétique et industriel)¹¹¹. Les oxydes d'azote et les oxydes de soufre contribuent au dépôt d'acides dans le sol, la végétation et l'eau, de même qu'ils causent des dommages aux récoltes, aux forêts et aux pêcheries. Les oxydes d'azote sont également le précurseur du brouillard photo-oxydant que l'on peut observer de plus en plus dans les centres urbains dans l'ensemble de la région¹¹².

Les hydrocarbures (HC) sont produits par une combustion incomplète de carburant ou par le pétrole non brûlé évaporé des réservoirs de carburant et des carburateurs; dans les pays arabes, les véhicules émettent 3 millions de tonnes par

¹⁰⁶ CESAO, *Survey of Economic and Social Development in the ESCWA Region 2000-2001*, projet de la CESAO publié sous forme électronique, Section des transports, chap. 5.

¹⁰⁷ CESAO, *Review of Transport in ESCWA Member Countries*, No. 11, document E/ESCWA/TRANS/2000/1, anglais, New York : Nations Unies, 10 avril 2000.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ SOURCE.

¹¹⁰ Banque mondiale, 1994. Tableau 31, cité dans PNUE *et al.*, op. cit.

¹¹¹ PNUE *et al.*, op. cit.

¹¹² Ibid.

an de HC¹¹³. Le benzène est l'hydrocarbure le mieux connu. Entre 70 à 80 % des émissions totales de HC proviennent des transports et jouent un rôle important dans la formation des oxydants pétrochimiques. Le plomb, utilisé comme additif au pétrole, représente encore plus de la moitié de l'émission atmosphérique du plomb dans les pays arabes et virtuellement 100 % dans les zones urbaines.

La planification et l'entretien des routes, de même que la sécurité routière influencent également l'impact qu'a le secteur des transports sur l'environnement régional. Les décès dus aux accidents de la circulation sont l'une des principales causes de décès parmi tous les groupes d'âge de la population active¹¹⁴.

2. Chemins de fer, aéroports et ports maritimes

Les trains fournissent généralement une alternative amie de l'environnement au camionnage comme moyen de transport des personnes et des biens. Ils représentent également des économies d'échelle qui ont encouragé leur expansion dans une poignée de pays de la région au cours de la décennie passée. En conséquence, malgré leur utilisation limitée, les chemins de fer sont encore des instruments positifs d'accroissement de l'efficacité des transports et de réduction de l'impact du secteur des transports sur l'environnement.

En ce qui concerne les transports aériens, la plupart des pays de la région connaissent un accroissement des mouvements d'avions et du nombre de passagers et de biens transportés entre 1995 et 1998¹¹⁵. Bien qu'importants pour le développement économique, les projets d'expansion des aéroports ont eu un impact sur les populations, les ressources en terre ainsi que les régions côtières voisines de ces aéroports. Cela a été particulièrement évident en ce qui concerne le niveau accru de pollution atmosphérique, acoustique, l'aménagement routier et le problème consistant à réinstaller les communautés situées sur la voie des projets d'expansion des aéroports.

L'expansion des ports et l'augmentation des expéditions maritimes conteneurisées dans la région depuis 1992 a facilité l'efficacité du commerce mais a également eu des effets négatifs sur l'environnement. Par exemple, à mesure que le commerce et le transport de pétrole s'accroissent dans la région, le risque de marée noire et de fuites de pétrole s'accroît également dans la région du Golfe. Dans la mer Rouge et la mer Méditerranée – l'une des principales régions de transit du transport de pétrole – les pêcheries, le tourisme et l'hygiène de l'écosystème ont également souffert des pertes dues aux déversements accidentels, aux déchets d'hydrocarbures et au déversement de l'eau de lest des navires dans les mers de la région.

F. Urbanisation et tensions suscitées par la vie urbaine

Dans la région arabe, l'urbanisation est inévitable, à mesure que les terres agricoles deviennent plus limitées, que la productivité agricole s'accroît, que la migration de la main-d'oeuvre se poursuit et que la population augmente. La région arabe est l'une des régions en développement les plus urbanisées du monde avec

¹¹³ Banque mondiale, 1994, cité dans PNUE *et al.*, op. cit.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ CESAO, *Survey of Economic and Social Development in the ESCWA Region 2000-2001...*

69 % de sa population vivant dans des centres urbains¹¹⁶. Un contrôle inadéquat de l'expansion urbaine et de ses causes ont généré des tensions suscitées par la vie urbaine, qui ont eu un impact négatif sur l'efficacité, le logement, la santé, l'assainissement et l'intégration socioéconomique¹¹⁷. L'urbanisation créée par une migration accrue des zones rurales vers les zones urbaines s'est également traduite par une plus grande demande d'aliments, une consommation accrue et une plus grande production de déchets industriels et municipaux. Elle s'est également traduite par une lourde charge sur les ressources en matière d'éducation, l'expansion du secteur informel du logement et les bidonvilles, ainsi que par la perte d'espaces verts en faveur du développement de l'infrastructure¹¹⁸. Les communautés situées aux alentours des industries ont élargi le secteur du logement informel et causent des préoccupations sanitaires. On estime que de 15 à 50 % des habitants des villes de la région sont des pauvres urbains vivant dans des colonies de squatters, des subdivisions illégales, des logements de qualité médiocre dans le centre des villes, des taudis sur mesure et des pensions de famille¹¹⁹.

L'accroissement continu de la population dans les grandes villes a conduit à la formation de métropoles et de mégalo-poles qui sont devenues l'un des aspects les plus importants de l'urbanisation¹²⁰. L'expansion des zones urbaines sur les terres agricoles et la tendance des mouvements urbains à s'installer sur les côtes sont également devenues de plus en plus évidentes face à l'accroissement constant de la densité urbaine. Elles ont également pour conséquence de lier les aspects écologiques de l'urbanisation (pollution atmosphérique, pollution de l'eau et assainissement) à la gestion des zones côtières et au développement agricole. Cela s'est révélé être problématique vu le déversement continu dans les rivières et les mers régionales d'eaux usées industrielles et municipales partiellement traitées provenant de nombreuses villes urbaines et côtières¹²¹. L'urbanisation des zones côtières a également conduit à l'altération du littoral ainsi qu'à la perte d'alevinières pour les pêcheries et à la destruction de la faune et de la flore marines¹²².

La capacité qu'ont les autorités urbaines de fournir les services publics et l'infrastructure essentiels à la santé des communautés urbaines et aux citoyens locaux rencontre des difficultés. Bien que le logement et l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les services d'électricité dans les principaux centres urbains se soient sensiblement améliorés entre 1980 et 1990¹²³, la charge imposée aux services publics d'approvisionnement s'est accrue au cours des années 90 avec les pressions exercées par l'accroissement de la population. Cela a forcé de nombreux gouvernements à abandonner petit à petit certaines activités et à ouvrir la voie à la privatisation et à la prestation privée de services sélectionnés. Le rôle des villes secondaires et tertiaires a été progressivement considéré comme un substitut à l'urbanisation. Cependant, celles-ci doivent être renforcées si l'on veut qu'elles puissent fournir des possibilités d'emplois productifs et réduire la migration vers les

¹¹⁶ PNUE *et al.*, op. cit.

¹¹⁷ Thematic RT Report.

¹¹⁸ PNUE *et al.*, op. cit.

¹¹⁹ 1997. Hamza. 1995, cité dans PNUE *et al.*, op. cit.

¹²⁰ PNUE *et al.*, op. cit.

¹²¹ Thematic RT Report.

¹²² Ibid.

¹²³ CESAO, *Survey of Economic and Social Development in the ESCWA Region 1998-1999*. Document E/ESCWA/ED/1999/5, anglais, New York : Nations Unies, 2 avril 1999.

zones urbaines les plus congestionnées. En conséquence, des politiques, instruments et stratégies de gestion inadéquats et peu articulés dans la plupart des pays continuent d'exacerber l'urbanisation et les problèmes écologiques de la région¹²⁴, bien qu'une amélioration progressive soit évidente.

La croissance et le développement urbains rapides et massifs ont également donné naissance à des problèmes écologiques et sanitaires. La pollution atmosphérique devient un grave problème de santé résultant de l'utilisation de l'énergie, des industries, des transports et de l'incinération des déchets. Dans la plupart des zones urbaines des pays arabes, les déchets solides sont également l'un des problèmes clefs. Relever ce défi urbain requiert des interventions concertées des gouvernements à tous les niveaux, des organisations non gouvernementales, des entreprises privées, des communautés et des citoyens. Bien que de nombreuses villes de la région aient mis en place des systèmes de gestion urbaine et que la gestion des déchets solides ait été améliorée, les efforts déployés et les ressources allouées demeurent inadéquats pour remédier aux problèmes croissants causés par l'urbanisation.

G. Modes de production et de consommation

Il est urgent de modifier les modes de production et de consommation dans la région. Les évaluations et les interventions régionales doivent tenir compte du grand écart qui existe entre les États de la région. En outre, peu de pays utilisant des mesures fiscales, des incitations économiques et des outils conventionnels de gestion de l'environnement pour changer les modes de production et de consommation non viables¹²⁵, il reste beaucoup à faire. Un effort particulier doit être déployé pour promouvoir une production moins polluante dans l'industrie et les autres secteurs de production et harmoniser les normes d'environnement entre les pays arabes¹²⁶.

1. Consommation et production de l'énergie

Les modes de consommation de l'énergie de la région ne sont pas viables. En conséquence – et malgré le rôle vital qu'il joue dans le développement régional – le secteur de l'énergie de la plupart des pays a eu des conséquences néfastes, particulièrement sur les ressources atmosphériques et en eau¹²⁷. Bien que la demande demeure élevée, du côté de l'offre il y a eu une importante diversification de l'utilisation de différentes sources d'énergie au cours de la décennie passée, dont une augmentation remarquable de l'utilisation de gaz naturel dans les secteurs de l'énergie électrique et des transports. De nombreux pays arabes sont passés à des centrales à cycle combiné à turbines à gaz naturel, qui fonctionnent à peu de coûts et ont une haute efficacité et un impact moindre sur l'environnement. Certains pays ont commencé à utiliser les technologies solaire et éolienne à grande échelle, ce qui

¹²⁴ Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), 1994, cité dans PNUE *et al.*, op. cit.

¹²⁵ Thematic RT Report.

¹²⁶ PNUE, Conseil des Ministres arabes chargés de l'environnement, CESAO, 2000. *Table ronde des partenaires concernés par le développement durable*, 23-25 septembre 2001, Manama (Bahreïn).

¹²⁷ Section de l'énergie/Division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement/CESAO Contribution au rapport d'évaluation régionale destiné à Rio+10.

diversifiera encore davantage l'utilisation de différentes sources d'énergie et réduira les effets sur l'environnement¹²⁸.

Cependant, la lenteur des réformes politiques et institutionnelles dans la région a empêché la création d'un environnement propice aux investissements des secteurs public et privé dans le secteur énergétique¹²⁹. Les transferts financiers et technologiques et la coopération entre les pays arabes et les pays industrialisés dans le secteur de l'énergie ont également été limités et ne se sont pas sensiblement accrus depuis la CNUED¹³⁰. Cela est regrettable du fait que la région a besoin de la mobilisation de larges investissements de sources internes et externes pour satisfaire la demande actuelle en énergie et la croissance anticipée du secteur¹³¹. La question est de savoir si les investissements dans les nouvelles usines seront propices à l'environnement, grâce au transfert de nouvelles technologies de pays développés, ou s'ils représenteront des obstacles supplémentaires au développement durable.

2. Production et consommation matérielles

À mesure que la population s'accroît et que l'économie régionale se développe, il en va de même de l'offre et de la demande de biens de consommation et de produits industriels. Cela affecte la capacité des gouvernements et des municipalités de gérer les quantités accrues de déchets solides et d'effluents, et les force à faire face à de nouveaux problèmes liés à la gestion des déchets dangereux et des déchets médicaux. Cependant, la génération de déchets dans la région arabe varie considérablement, la plupart des pays générant en moyenne entre 180 à 300 kilogrammes par habitant par an. Cependant, on estime que la génération de déchets municipaux dans les pays du CCG est particulièrement élevée et a quintuplé au cours des 30 dernières années¹³².

En outre, bien que des systèmes informels de recyclage du papier, du carton et des déchets métalliques existent dans quelques pays de la région (par exemple en Égypte et au Liban), une perception limitée des problèmes et de faibles incitations entravent le parachèvement du recyclage en tant que politique nationale. Ironiquement, alors que les exportateurs régionaux du secteur agroalimentaire modifient les normes de production et de traitement afin de satisfaire aux nouvelles normes sur l'emballage des marchés étrangers (par exemple la Directive de l'Union européenne sur l'emballage et les US Packaging Regulations), les changements ne sont généralement pas appliqués aux produits vendus sur les marchés arabes, obligeant les consommateurs arabes à choisir parmi des produits de moindre qualité¹³³. Encourager la création de sociétés de protection des consommateurs et la normalisation des réglementations relatives à l'hygiène du milieu dans l'ensemble de la région pourrait pallier les réactions obliques du marché¹³⁴. La décentralisation et la privatisation des services de gestion des déchets solides et l'élaboration de

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Thematic RT Report.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

¹³² PNUE *et al.*, op. cit.

¹³³ Voir CESAO, *Trade and Environment in the ESCWA Region: Selected Issues*, Section du commerce, des investissements et des entreprises/Division des questions et des politiques de développement économique, 2001 (à paraître).

¹³⁴ *Table ronde des partenaires concernés par le développement durable*, 23-25 septembre 2001, Manama (Bahreïn).

directives nationales relatives à la réduction des déchets et à leur recyclage pourraient également se révéler être des moyens de limiter la production et la consommation matérielles.

IV. Les tendances, interventions et réalisations en matière d'environnement

A. La gestion des ressources naturelles

1. Les ressources en eau douce

a) Questions prioritaires et état des ressources en eau douce dans la région arabe

La région arabe est caractérisée par des conditions climatiques hyperarides, arides à semi-arides, des taux élevés d'évaporation, des précipitations limitées et un faible écoulement fluvial. Les trois principaux fleuves, représentant 55 % des ressources en eau, ont leur origine hors de la région. Il existe un déséquilibre marqué entre les ressources hydriques disponibles et les demandes en eau dans presque tous les pays de la région, et le développement durable des ressources en eau douce est la première priorité de la région arabe.

Le volume des Actual Renewable Water Resources (Ressources réelles en eau renouvelables) (ARWR), qui incluent aussi bien les ressources en eau douce que les ressources hydriques d'origine externe générées à l'intérieur de la région, est estimé à 229 kilomètres cubes par an pour les pays arabes africains. Les pays arabes asiatiques possèdent un total de 112,8 kilomètres cubes par an d'ARWR. En 1950, la part annuelle moyenne par habitant d'ARWR dépassait 4 000 mètres cubes par an dans la région arabe. En 1995, cette part a décliné de façon spectaculaire, passant à 1 312 mètres cubes par habitant par an, 1 233 mètres cubes en 1998 (comparé à 5 500 mètres cubes en Afrique, 3 500 mètres cubes en Asie et 7 700 mètres cubes dans le monde¹³⁵), et il est prévu qu'elle tombera à 547 mètres cubes par habitant par an d'ici à 2050. Différentes sous-régions et nations dévient largement de la moyenne. Par exemple, la part du Koweït en ressources hydriques renouvelables est de 11 mètres cubes par habitant par an, alors que celle de la Mauritanie dépasse 4 500 mètres cubes¹³⁶.

Les principales causes des problèmes d'approvisionnement en eau dans la région sont l'accroissement rapide de la population, le développement accéléré et la compétition pour l'eau dans les secteurs urbain, industriel et agricole, des politiques et des pratiques de gestion de l'eau inefficaces, des précipitations erratiques et la situation hautement volatile en ce qui concerne la paix et la sécurité dans la région. Les revendications sur l'eau de plus en plus nombreuses provenant des pays riverains situés en amont de ressources en eau partagées se sont traduites par une part encore plus réduite des pays arabes se trouvant en aval, particulièrement la Syrie et l'Iraq.

¹³⁵ Ligue des États arabes, op. cit.

¹³⁶ FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) 1995 – « L'irrigation en Afrique en chiffres », Rapport sur l'eau No 7; FAO, 1997. « L'irrigation dans le Proche-Orient en chiffres », Rapport sur l'eau No 9.

Les ressources hydriques souterraines jouent un rôle majeur en ce qui concerne la satisfaction de la demande en eau accrue dans la région¹³⁷. Les ressources en eaux fossiles peuvent satisfaire environ 15 % de la demande d'eau de la région. En général, les ressources en eaux souterraines facilement accessibles sont surexploitées, ce qui risque de créer davantage de dommages aux réserves hydriques souterraines par l'intrusion de l'eau de mer et l'infiltration de polluants¹³⁸. D'un autre côté, les profonds bassins d'eaux fossiles souterraines représentent un bon potentiel de réserves d'eaux souterraines qui ne sont pas suffisamment explorés et utilisés du fait du coût élevé des investissements requis¹³⁹.

Les ressources en eaux souterraines renouvelables sont formées par des nappes alluviales peu profondes réapprovisionnées par les principaux fleuves de la région ou directement par les précipitations dans des zones côtières limitées. Le Nubian Sand Stone Aquifer, bassin non rechargeable du Sahara partagé par quatre nations (Égypte, Libye, Soudan et Tchad) a une surface de 2 350 kilomètres carrés et possède un réservoir d'une capacité maximum de 150 000 kilomètres cubes¹⁴⁰. Il existe environ 20 différentes formations aquifères dans les pays de la région arabe asiatique, représentant une réserve d'environ 143,8 kilomètres cubes¹⁴¹. À l'heure actuelle, les ressources en eaux souterraines de la région arabe en général, et de la péninsule arabique en particulier, connaissent une situation critique due au fait que les volumes d'eau tirés excèdent de beaucoup leur recharge naturelle, ce qui se traduit par un déclin continu des niveaux des eaux souterraines et une détérioration de la qualité dans la plupart des pays due à l'infiltration d'eau de mer et d'eau connée.

Plusieurs pays arabes utilisent des sources hydriques non conventionnelles pour satisfaire leur demande croissante en eau. Parmi celles-ci figurent le dessalement et la réutilisation d'eaux usées municipales traitées. Cependant, la portée de l'utilisation est encore limitée. Dans la péninsule arabique (pays du CCG), sur près de un kilomètre cube d'eaux usées traitées par an, environ 0,4 kilomètre cube seulement de ces eaux reçoivent un traitement tertiaire et sont utilisées pour irriguer des cultures non comestibles et cultures fourragères de même que pour l'aménagement paysager. Environ 60 % des eaux usées partiellement traitées sont déversées dans la mer ou dans des terres basses, alors que dans les pays du Mashreq, environ 0,2 kilomètre cube des eaux usées traitées servent annuellement à l'irrigation. Dans les pays du CCG, les usines de dessalement (environ 47 en fonctionnement) ont une capacité combinée de 1,6 kilomètre cube par an, représentant 60 % du total de la capacité mondiale, et couvrent environ 50 % de l'approvisionnement en eau à usage domestique. La capacité des usines de dessalement est supposée atteindre 3 kilomètres cubes par an d'ici 2020. Cependant, ces usines ont des effets sur l'environnement dus à l'évacuation de la saumure chauffée qui contient des résidus halogénés et des produits corrosifs¹⁴².

¹³⁷ PNUE *et al.*, op. cit.

¹³⁸ Le Groupe de la Banque mondiale *From Scarcity to Security – Averting a Water Crisis in the Middle East and North Africa*. Internet : <<http://www.worldbank.org/html/extdr/offrep/mena/Focus/BOOKLET.ARA.html>>.

¹³⁹ Conseil mondial de l'eau, 2000. Arab Countries Vision Consultations.

¹⁴⁰ CEDRAE (2001) Center for Environment and Development Programme for the Development of Regional Strategy for the utilization of the Nubian Sandstone Aquifer System.

¹⁴¹ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁴² Al-Zubari, W. K. (1997). Towards the Establishment of a Total Water Cycle Management and

Au rythme actuel de la demande, environ 89 % de l'eau utilisée va à l'irrigation, 6 % à l'usage domestique et 5 % aux industries. On s'attend à ce que l'approvisionnement en eau à usage domestique, industriel et commercial ne soit pas gravement affecté à l'avenir et à ce que la demande soit satisfaite même en cas de grave crise d'eau, car il ne représente que 11 % de la demande totale. Ainsi, le coeur de la demande en eau a été le secteur de l'agriculture, particulièrement du fait que la plupart des pays de la région ont adopté des politiques d'autosuffisance alimentaire ou de sécurité alimentaire qui ne sont pas viables en ce qui concerne les ressources hydriques. La plupart des stratégies actuelles en matière d'approvisionnement en eau sont centrées sur ce secteur.

La qualité de l'eau est également devenue une préoccupation majeure dans la région arabe. La pollution des eaux, principalement due aux pathogènes des eaux d'égouts, aux déchets industriels et aux effluents agricoles, représente une sérieuse menace pour la santé humaine et aggrave encore davantage la pénurie d'eau en réduisant la disponibilité d'eau salubre.

Parmi les principaux problèmes concernant la qualité de l'eau dans les pays du Maghreb figurent : une haute salinité des rivières non pérennes, un volume élevé de solides transportés en suspension dans les fleuves durant les débits de pointe, un volume excessif de charriage (taux d'érosion de 1 000 tonnes par kilomètre par an, qui contribue à l'envasement des réservoirs) et un contenu élevé de fluorure dans des sites d'eaux souterraines localisés. La pollution due à l'homme comprend la pollution pathogénique des ressources en eau provenant des effluents des eaux usées non traitées. Plusieurs pays enregistrent une pollution des eaux souterraines due aux nitrates provenant des engrais. Les barrages contribuent à l'élévation de la nappe phréatique, stimulant ainsi l'engorgement du sol par l'eau (hydromorphisme) et la salinité accrue des eaux souterraines et du sol. Les décharges d'eaux riches en calcium provenant des mines de phosphate et l'eutrophication des bassins de retenue sont également des problèmes rencontrés fréquemment¹⁴³.

Dans la sous-région du Mashreq, le déversement d'eaux usées brutes ou partiellement traitées provenant de l'agriculture, de l'industrie et des municipalités dans les cours d'eau a causé de profondes préoccupations quant à leur impact sur la santé et a soumis les terres agricoles et les ressources en eau à une grave pollution, particulièrement pendant les périodes de faible débit. La contamination des nappes aquifères superficielles par les nitrates est également évidente dans de nombreuses régions, causant ainsi des risques graves pour la santé. Les bassins fluviaux des pays de cette sous-région ont présenté des symptômes de pollution de l'eau semblables à ceux des pays du Maghreb¹⁴⁴.

Au cours des quelques dernières décennies, les autorités chargées de la gestion de l'eau dans la région ont concentré leurs efforts de gestion des ressources en eau sur une augmentation de l'approvisionnement et, dans une moindre mesure, sur la gestion de la demande et la conservation. Récemment, des programmes relatifs à la

Re-Use Programme in the GCC Countries. Septième réunion régionale des comités arabes du Programme hydrologique international, 8-12 septembre 1997, Rabat (Maroc).

¹⁴³ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁴⁴ Hamad, I., G. Abdelgawad et F. Fares, 1997. Barada River Water Quality and its use in Irrigated Agriculture (étude de cas). PNUE-Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale/Arab Gulf University, Regional Workshop on the Technologies of Wastewater Treatment and Reuse, Bahreïn, 2-4 juin 1997.

gestion de la demande, à la conservation et à la protection ont été introduits dans la région.

b) Réalisations en matière de développement durable des ressources en eau

Au cours des deux dernières décennies, les pays arabes se sont efforcés de consolider leurs efforts en vue de faire face à la crise de l'eau et ont formulé une Common Arab Water Vision (Vision arabe commune de la gestion des eaux) aux fins du développement et de la gestion appropriés des ressources en eau jusqu'en 2025¹⁴⁵. Il a été reconnu qu'il fallait investir dans le dessalement et le traitement des eaux usées. Les politiques générales de la région ont également tendu à lutter contre la pollution de l'eau.

Des améliorations notables ont été enregistrées dans les politiques relatives à la gestion de l'eau et les questions de gouvernance relatives à l'eau, qui se traduisent par une meilleure coordination et intégration des efforts déployés par les diverses institutions et parties prenantes; cependant, la situation demeure loin d'être idéale. De nombreux pays de la région ont préparé des plans-cadres nationaux pour la gestion de l'eau douce et élaboré des politiques agricoles plus appropriées. De plus, certaines mesures ont été adoptées pour améliorer l'utilisation de l'eau, telles que des restrictions d'utilisation de l'eau, le recouvrement des coûts et la réduction ou l'élimination des subventions. Des approches de gestion de la demande ont récemment été introduites, mais elles sont encore trop limitées pour porter leurs fruits et se répercuter sur l'ensemble de la situation de l'eau dans la région. L'expérience notable acquise par les pays arabes de la Méditerranée grâce à la Commission méditerranéenne sur le développement durable du PNUE/PAM a montré que les ressources en eau disponibles non utilisées ou mal utilisées représentent environ 50 % du total de la demande actuelle dans la région méditerranéenne dans son ensemble, ce qui prouve l'importance d'une gestion efficace de la demande en eau.

La gestion des ressources en eau est de plus en plus souvent confiée aux autorités et aux parties prenantes pertinentes, jointe à un partenariat accru avec les secteurs public et privé¹⁴⁶. La sensibilisation du public aux problèmes relatifs à l'eau a également été soulevée dans la région et a stimulé un intérêt commun quant aux ressources en eau et créé un sens de responsabilité commune. Un autre événement positif dans le secteur de l'eau est l'utilisation accrue d'approches et de méthodologies avancées et appropriées en matière d'évaluation et de planification des ressources en eau. On a également constaté une hausse des investissements dans la gestion des ressources en eau, tels que les investissements dans des technologies d'irrigation plus efficaces.

c) Contraintes et problèmes relatifs à un développement durable des ressources en eau dans la région arabe

La principale contrainte et le problème majeur rencontrés dans la région sont que les approvisionnements en eau sont limités et que leur qualité varie du fait de causes naturelles (conditions de sécheresse) et/ou du débit des fleuves partagés du fait du volume d'eau tiré ou de l'utilisation qui en est faite par les pays en amont. Le

¹⁴⁵ Conseil mondial de l'eau, 2000. Arab Countries Vision Consultations, Internet : <<http://www.worldwatercouncil.org/vision/documents/arabcountriesvision.pdf>>.

¹⁴⁶ Thematic RT 2001.

fossé entre les approvisionnements en ressources hydriques et la demande future est continuellement creusé par l'accroissement rapide de la population, le comportement et les modes d'approvisionnement et de consommation de l'eau qui ne sont pas en harmonie avec les ressources limitées en eau de la région. La région ne reçoit que 0,5 % des précipitations mondiales, dont 80 % sont perdues par évaporation¹⁴⁷. En outre, près de 55 % des ressources en eaux superficielles de la région proviennent de sources externes à la région (dépendance hydrique élevée). La région est préoccupée par les ressources en eau partagées. Les Nations Unies doivent donc fournir un appui aux pays arabes en ce qui concerne les ressources en eau partagées.

Dans la plupart des pays, un certain nombre de contraintes politiques et institutionnelles entravent encore le développement durable des ressources en eau, notamment le manque de stratégie et de politique générale de gestion des ressources en eau, un cadre institutionnel inadéquat et fragmenté, une répartition et une planification de l'eau inadéquates, des efforts d'exploration insuffisants et une évaluation inadéquate, une disponibilité limitée et un faible accès aux données, des systèmes de suivi insuffisants et un manque de réseaux de collecte des données, des fonds insuffisants et une pénurie de personnel qualifié. Le cadre législatif impose également d'importantes contraintes. La plupart des lois, règles et règlements en vigueur sont dépassés et inutiles pour ce qui est de contrôler, protéger et soutenir tous les aspects du secteur de l'eau. La situation est encore davantage compliquée par le manque de volonté politique et une capacité inadéquate pour appliquer les lois adoptées en matière de gestion des ressources en eaux.

La lutte contre la pollution des eaux douces est compliquée par leur diversité. Il existe également des contraintes quant à la réutilisation des écoulements agricoles, des eaux usées domestiques et industrielles du fait de la qualité et du volume des eaux d'écoulement, de l'introduction ou de l'adoption insuffisante de technologies appropriées, des coûts élevés et d'une utilisation à haut rendement énergétique inadéquate. Il convient également de noter que les techniques de dessalement sont confrontées à un certain nombre de contraintes, telles que des coûts élevés, l'utilisation de sources d'énergie non renouvelables, le manque ou l'insuffisance de ressources et d'investissements, de main-d'oeuvre qualifiée, etc.

L'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres territoires arabes et le manque d'installations de traitement de l'eau et des eaux usées dans les territoires occupés, joints au conflit continu au Moyen-Orient, sont des obstacles majeurs au développement durable des ressources en eau dans cette partie de la région arabe.

2. Zones maritimes et côtières

Les ressources côtières et marines sont des ressources essentielles à la subsistance des peuples de la région arabe dont l'histoire et la culture ont été liées à la mer pendant des milliers d'années. Plus de 60 % de la population de la région est concentrée dans des zones côtières, s'étendant sur plus de 18 000 kilomètres. De nombreuses zones côtières de la région subissent cependant des pressions de plus en plus grandes dues aux activités sans cesse croissantes de l'homme. Les principales causes de ces pressions comprennent l'accroissement de la population associé à

¹⁴⁷ Ligue des États arabes, op. cit.

l'urbanisation rapide et aux établissements humains de plus en plus nombreux le long de la côte, à la croissance industrielle, à l'exploration, la production et l'exportation des produits pétroliers et à la circulation des navires-citernes qui en résulte, à la pêche, au tourisme, à l'agriculture, à l'aquaculture et au dessalement de l'eau de mer.

Les principales menaces à l'environnement marin et côtier dans la région comprennent une altération physique et la destruction des habitats; la pollution provenant des égouts, des déchets solides, des effluents industriels, des marées noires, de la contamination par les déversements agricoles, la destruction due aux activités touristiques et de loisirs et l'épuisement des ressources dû à la surexploitation des ressources halieutiques et à l'introduction d'espèces exotiques. Au cours des quelques dernières années, aussi bien la Méditerranée que le Golfe ont présenté des symptômes d'eutrophication sous forme d'une prolifération d'algues (efflorescence algale) et de destruction de poissons.

L'environnement côtier et marin de la région doit être examiné dans le contexte géographique des trois mers régionales semi-fermées : la Méditerranée, la mer Rouge et le golfe d'Aden, et la Zone maritime de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin¹⁴⁸.

Dans les trois mers régionales, la pêche maritime représente une large industrie. Le total des prises de poisson s'est accru de 1,3 million de tonnes métriques en 1990 à 1,7 million en 1997¹⁴⁹. Cela représente une augmentation de 26 % pendant cette période. Cependant, le ratio varie selon les sous-régions, allant de 12 % pour le Golfe à 41 % pour la mer Rouge¹⁵⁰. De plus, cette augmentation est souvent associée à un accroissement sensible de l'effort de pêche, indiquant une surexploitation des ressources halieutiques dans ces zones.

a) **La mer Rouge et le golfe d'Aden**

La mer Rouge est l'un des dépôts de biodiversité marine les plus importants du monde. Par rapport aux autres mers semi-fermées, elle est considérée comme l'une des moins écologiquement endommagées. Jusqu'à il y a deux décennies, la mer Rouge était principalement une zone de nature vierge peu peuplée et ayant peu de ports et de villes et dont les activités menées sur terre ou en mer étaient limitées. Les récifs coralliens y sont largement répandus et bien développés dans la mer Rouge, et il existe au moins 450 espèces associées à ces récifs¹⁵¹. Certaines de ces espèces servent d'indicateurs de la condition du système de récifs. Les quelques zones marines protégées de la mer Rouge et du golfe d'Aden sont un paradis pour les oiseaux migrateurs de la région et une réserve générale d'espèces de la zone. Cependant, l'expansion rapide de l'industrie maritime, du tourisme, des activités de loisir et d'exploration du pétrole crée un risque accru de pollution et de dégradation de l'environnement des milieux côtiers et marins et met donc en danger leurs habitats et leur riche biodiversité.

¹⁴⁸ RSA est le nom utilisé pour décrire le Golfe, le golfe d'Oman et certaines parties de la mer d'Arabie comme stipulé dans la Convention du Koweït (1978), aux termes de laquelle a été créée l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin.

¹⁴⁹ FAO, 1998. Données en ligne FOASTAT. Internet : <<http://www.fao.org/waicent/faostat>>.

¹⁵⁰ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁵¹ Randall, J. E., 1983. Red Sea Fishes, IMMEL Publication, Londres.

L'altération physique et la destruction des habitats, causées par des activités telles que le dragage, la mise en décharge, l'exploitation minière et des carrières, représentent d'importantes menaces pour la plupart des pays de la mer Rouge¹⁵². La sédimentation résultant de ces activités se traduit par la suffocation des communautés benthiques et a un impact négatif sur les écosystèmes avoisinants : mangroves, lits d'algues marines (praires marines constituées de zostères) et les récifs de corail. En conséquence, cela a conduit à un déclin de la productivité des pêches de crevettes et autres pêches de fond. De plus, les activités touristiques non contrôlées, tels que les dommages causés aux coraux par les ancres, le déplacement des navires touristiques, la fragmentation des coraux par les plongeurs, et la pollution causée par les abandons de débris (déchets sauvages) et les déversements d'égouts par les stations balnéaires et les navires-citernes et autres bateaux, se sont traduits par un dommage important et la destruction d'habitats clés.

L'urbanisation rapide associée au développement du tourisme et de l'industrie pétrolière – qui menace les écosystèmes fragiles des récifs de corail et le milieu marin – que l'on a pu constater en Égypte, en Jordanie et en Arabie saoudite, a encouragé la création du Programme pour l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) (1982). L'évaluation des sources de pollution d'origine terrestre entreprise par PERSGA a montré que la mer Rouge coure également un haut risque de pollution marine, y compris la pollution marine due aux déchets d'hydrocarbures provenant de la production et du transport de pétrole¹⁵³. Plus de 100 millions de tonnes de pétrole sont transportées tous les ans par la mer Rouge. Les transports maritimes courent également un risque dû aux dangers de la navigation, particulièrement à l'entrée du golfe d'Aden¹⁵⁴. Une circulation maritime non réglementée et un entretien insuffisant des aides à la navigation dans les passages étroits de la mer Rouge créent également des zones à risque élevé. Les fuites d'hydrocarbures et les marées noires sont une autre menace aux ressources côtières et marines dans les zones du nord de la mer Rouge et du golfe de Suez. Les déversements d'eaux usées non traitées ou mal traitées (principalement des égouts) et les déchets solides sont considérés comme représentant des menaces importantes pour l'environnement dans l'ensemble de la région et sont signalés par plusieurs pays de la mer Rouge.

Le golfe de Suez, en Égypte, et le Soudan, le Yémen et la Somalie ont signalé que les activités agricoles causaient une pollution dans la mer Rouge. Les ruissellements à partir des terres agricoles transportent des résidus de pesticides, d'insecticides, d'herbicides et d'engrais.

b) La Méditerranée

La Méditerranée est l'une des régions culturelles les plus riches du monde et est également l'une des mers semi-fermées les plus menacées du fait qu'au cours de sa longue histoire, elle a subi un impact humain complexe.

¹⁵² PNUE/PERGSA 1997; et PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁵³ PNUE/PERGSA, 1997. Assessment of land-based sources and activities affecting the marine environment in the Red Sea and Gulf of Aden. UNEP Regional Seas Reports and Studies No 166.

¹⁵⁴ Banque mondiale, 1996. The Experience of the World Bank in the Legal, Institutional and Financial Aspects of Regional Environment Programmes: Potential Applications of Lessons Learned from the ROPME and PERGSA Programmes. Washington.

L'accroissement de la population et sa répartition sont des facteurs importants ayant des répercussions sur la région. Au cours de la décennie passée, la population côtière a constamment augmenté. Environ de 40 à 50 % de la population dans les pays arabes méditerranéens vivent le long de la côte¹⁵⁵. Afin de satisfaire la demande sans cesse croissante de terres, les zones humides adjacentes à la côte ont été asséchées et converties en terres agricoles. Ces terres ont été intensivement exploitées afin de produire des cultures agricoles. La lourde utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides a causé des problèmes de pollution des eaux de sources diffuses dans de nombreux pays de la région. La consommation d'engrais est estimée être entre 25 000 et 990 000 tonnes par an dans les pays arabes méditerranéens¹⁵⁶.

Depuis la tenue de la CNUED, l'urbanisation le long des côtes des pays arabes méditerranéens s'est accélérée pour accommoder la population, le tourisme et les activités de loisir croissantes. Le tourisme contribue fortement au PIB de la Tunisie, de l'Égypte et du Maroc. L'industrie touristique est en hausse dans ces pays et dans d'autres et accroîtra certainement les pressions exercées sur les ressources côtières.

La pollution d'origine terrestre est relativement élevée dans la Méditerranée, comparée aux autres mers de la région. Par exemple, la charge organique des eaux usées d'origine domestique déchargées dans les eaux côtières de la Méditerranée orientale directement ou par l'intermédiaire des fleuves est estimée être de 6 500 et 31 250 tonnes par an (BDO) pour la Syrie et le Liban, respectivement¹⁵⁷.

Grâce à la mise en oeuvre du Plan bleu, élaboré par le Plan d'action pour la Méditerranée – PAM (1972), des mesures ont été prises pour remédier à la pollution d'origine terrestre et marine. Le PAM a également encouragé la création de zones protégées dans la région. Il existe 19 zones protégées, dont cinq sont des espaces marins, et des propositions ont été faites en vue de créer un plus large réseau de zones protégées tout au long de la côte.

c) La zone du Golfe

Cette région, peut-être plus que toute autre mer régionale, a été le témoin d'un accroissement du développement et de la population sans précédent qui s'est traduit par une demande accélérée de ressources côtières et marines. La pollution marine, la destruction des habitats et la surexploitation des ressources halieutiques représentent un problème majeur auquel l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin a dû faire face depuis sa création.

Dans son évaluation des activités menées à partir de la terre dans la région, l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin a identifié les égouts, la pollution par les hydrocarbures, et l'altération physique des habitats, les effluents industriels, les déchets solides et les décharges de détritiques comme les principales sources de pollution dans la région. L'apport accru de nutriments, de matières organiques et d'effluents industriels dans les eaux chaudes et manquant d'oxygène en été a conduit à l'eutrophication, particulièrement dans les enfoncements tels que

¹⁵⁵ PNUE/PAM, 1996. The State of the Marine and Coastal Environment in the Mediterranean Region. MAP Technical Reports Series, No 100.

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ PNUE *et al.*, op. cit.

la baie du Koweït, encourageant ainsi l'efflorescence algale et la destruction de poissons.

À l'heure actuelle, on s'efforce de lutter contre la pollution du milieu marin grâce à l'élaboration de protocoles régionaux contenant des consignes d'urgence visant à protéger le milieu marin contre la pollution par les hydrocarbures, l'exploration et l'exploitation du plateau continental, le contrôle de la circulation transfrontières des déchets dangereux et la prévention de la pollution marine par des sources d'origine terrestre. Les membres de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin ont pu réduire l'impact des activités humaines sur le milieu marin; cependant, l'état du milieu marin est loin d'être redevenu normal. La récente destruction de poissons dans la baie du Koweït est un avertissement que la région souffre d'eutrophication dans les estuaires et les enfoncements fermés.

Les efforts déployés par l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin pour créer un réseau régional d'installations de réception des déchets d'hydrocarbures et autres déchets est une initiative prometteuse pour réduire les niveaux de pollution par les hydrocarbures qui se situent actuellement à plus d'un million de barils par an de décharge chronique provenant des activités de transports maritimes.

L'adoption d'un plan d'action régional en vue de mettre en oeuvre le Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres est un autre pas vers l'amélioration de l'hygiène du milieu marin.

d) Réalisations

Malgré la détérioration à grande échelle de la santé de l'écosystème marin dans le Golfe et dans la Méditerranée, on a pu constater une plus grande sensibilisation aux problèmes de l'environnement, une amélioration dans la réduction de la pollution d'origine terrestre, une augmentation du nombre d'installations de réception des déchets d'hydrocarbures et autres déchets, et la mise en oeuvre de certains instruments économiques tels que l'application du principe du pollueur-payeur. D'importantes mesures ont été prises en matière de renforcement des capacités, d'amélioration de l'utilisation des technologies de l'information, de mise en place de systèmes de contrôle et de surveillance et du développement de l'aquaculture. Des politiques et des plans d'action ont été élaborés pour réduire les risques dus à la navigation et améliorer la gestion des habitats et des écosystèmes côtiers et marins, y compris les récifs coralliens. Des plans d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures ont été préparés dans plusieurs pays. Des protocoles sur la protection de la biodiversité et la création de zones protégées ont également été élaborés, notamment dans les régions de la ROPME et de PERSGA.

Au cours de la décennie passée, grâce aux Programmes d'aménagement côtier (PAC) mis en place dans le contexte de PNUE/PAM, des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne la promotion d'approches de gestion des zones côtières dans la plupart des pays de la région et notamment dans tous les pays arabes méditerranéens. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la création d'installations de réception des déchets d'hydrocarbures et autres déchets et la mise en oeuvre et l'application de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif (MARPOL 73/78), particulièrement dans la région du Golfe, où la

ROPME a entrepris une étude de faisabilité sur la création d'un réseau régional de ces installations.

Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne la protection des ressources biologiques marines et la gestion durable des pêcheries. Des mesures politiques nationales et régionales ont été prises pour réduire la surexploitation des ressources halieutiques, y compris des restrictions relatives aux saisons de pêche, à l'interdiction de vendre certaines espèces, à la réglementation des engins de pêche et à la limitation des zones de pêche.

Tous les pays de la région participent aux principaux plans d'action élaborés pour les trois mers régionales : les plans d'action pour la Méditerranée, le Koweït et la mer Rouge et le golfe d'Aden.

e) Contraintes

Sans une planification appropriée de l'utilisation des terres, l'urbanisation, jointe à un dragage et un défrichage accrus, un tourisme en expansion et à la compétition pour l'utilisation des ressources et à l'adoption de mesures inadéquates pour lutter contre la pollution d'origines terrestre et marine, exerce des pressions croissantes sur le milieu côtier et marin. La situation est exacerbée par une faible connaissance des habitats marins et côtiers et de leurs écosystèmes, et une législation inadéquate concernant la gestion durable des habitats et des ressources côtiers et marins, y compris la législation sur la gestion des stocks transfrontières et chevauchants.

L'utilisation durable des ressources côtières et marines est entravée par la surexploitation de certaines espèces marines précieuses, la destruction d'habitats vulnérables (par exemple les zones humides, les aires de nidification des tortues, les récifs coralliens et les bancs d'huîtres) et un appui financier inadéquat à la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins.

La lenteur de l'intervention régionale visant à accroître la surveillance des transports maritimes, la lutte contre la pêche illégale et la pollution provenant des explorations en mer a entravé la mise en oeuvre des plans d'action régionaux. Le manque d'engagement financier durable en faveur des organisations régionales fait obstacle à la planification à long terme visant à mettre en oeuvre des régimes efficaces de gestion intégrée des ressources marines et côtières. De plus, la plupart des États membres n'ont pas été capables d'intégrer pleinement des accords multilatéraux sur l'environnement régionaux et mondiaux dans leur législation et leurs politiques nationales ni d'élaborer des procédures d'application et d'obligation additionnelle.

Parmi les contraintes clés figurent le manque d'observations appropriées régulières et continues des différentes variables et phénomènes biologiques (invasion d'espèces exotiques), l'accès limité aux données et à l'information et la faiblesse des approches communautaires en vue d'une gestion intégrée des zones côtières.

La région est souvent la victime de guerres et de conflits armés régionaux plus ou moins étendus. Ces conflits infligent de sérieux dommages au milieu marin et côtier, particulièrement sous forme de marées noires massives et de décharge de grandes quantités de débris et de déchets dangereux.

3. Ressources foncières

a) L'état des ressources foncières

L'effet des pressions environnementales provenant d'activités humaines, la détérioration des ressources hydriques, les fluctuations climatiques, les changements de climat donnent lieu à de graves inquiétudes quant à la gestion durable des rares ressources foncières de la région. La dégradation des sols et la sécurité alimentaire sont des préoccupations majeures. Les ressources foncières de la région arabe sont plutôt limitées. La superficie totale des terres de la région est d'environ 1 402 millions d'hectares, dont seuls 197 millions d'hectares (14 %) sont des terres arables. On estime qu'en 1999, les terres cultivées représentaient 71 millions d'hectares, soit environ 5 % de la superficie totale des terres et 36 % des terres arables de la région¹⁵⁸. La majeure partie des terres arables non cultivées se trouvent au Soudan. L'autre principale utilisation des terres, les parcours et les forêts, représentent 25 et 3,9 %, respectivement. Il existe de grandes disparités dans la répartition des ressources foncières entre les pays de la région. Le Soudan à lui seul dispose de 53 % du total des terres arables (105 millions d'hectares) et 82,7 % des forêts de la région, alors que l'Arabie saoudite possède 49 % des parcours de la région¹⁵⁹.

La dégradation des sols, qui est un phénomène mondial, est devenue un problème écologique préminent dans la région. La désertification, forme avancée de la dégradation des sols, est la préoccupation la plus générale et menace la plupart des pays. Par exemple, l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, qui sont limitrophes du désert du Sahara, ont perdu environ 65 millions d'hectares de terres fertiles au cours des 50 dernières années¹⁶⁰. En Asie occidentale, la dégradation des terres due aux activités de l'homme, dont les taux atteignent 53 % en Iraq et 40 % en Jordanie, a été plus élevée que la moyenne mondiale, estimée à environ 15 %. Les principales pressions responsables de la dégradation sont une population, une urbanisation croissantes et la création d'un nombre toujours plus grand d'établissements humains, les contraintes climatiques et la sécheresse, le surpâturage, le déboisement, les incendies de forêt, les mauvaises pratiques agricoles, la culture des terres marginales, l'occupation défavorable des terres, les politiques commerciales, des systèmes d'exploitation agricole inappropriés, y compris une utilisation intensive de produits chimiques agricoles et intrants agricoles afin de maximiser le rendement.

Les pressions environnementales sur les ressources foncières se traduisent par la destruction de la flore naturelle et la perte de biodiversité des parcours, le déclin de la fertilité des sols, la destruction des zones forestières, la pollution de la base des rares ressources foncières et hydriques, la salinité des sols et l'imbibition, une pauvreté accrue et de larges retombées économiques auxquelles il a fallu renoncer, des incidences sociales néfastes et les tendances de la migration des zones rurales vers les zones urbaines.

¹⁵⁸ AOAD, 1998. Arab Agricultural Statistics Yearbook, Khartoum (Soudan); Ligue des États arabes, op. cit.

¹⁵⁹ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁶⁰ FAO 1993. Follow-up of the UNCED: Integrating Environment and Sustainability into Agricultural Policy Analysis. FAO (ESPC/N/93/5), Rome.

Dans de nombreux pays de la région, l'agriculture est un secteur clef. Il joue un rôle central dans les politiques nationales relatives à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires et contribue largement aux économies nationales. Au cours des années 90, la contribution moyenne du secteur agricole au PIB de la région se situait entre 12 et 13 %. L'agriculture joue également un rôle social en fournissant des possibilités d'emplois à 30 millions de personnes. En outre, elle contribue au secteur des exportations et aux industries manufacturières¹⁶¹. Entre 1990 et 1999 seulement, les terres cultivées sont passées de 57,6 millions d'hectares à 71 millions d'hectares¹⁶². Cependant, le secteur agricole est le principal consommateur d'eau dans la région (89 %), exerçant ainsi des pressions excessives sur les ressources en eau déjà rares.

Au cours des trois dernières décennies, les pays de la région ont adopté des politiques orientées vers une production agricole accrue afin de satisfaire la demande sans cesse croissante d'une population de plus en plus nombreuse. Ces politiques étaient fondées sur l'expansion des terres cultivées, l'adoption de systèmes de production intensive, l'utilisation à grande échelle de machines agricoles et de lourdes applications d'intrants comprenant des engrais et des produits chimiques agricoles. L'expansion horizontale a été dirigée par le secteur public au moyen de larges subventions, de la fixation de prix et la commercialisation contrôlée des biens produits. Les politiques nationales relatives à la sécurité alimentaire exigeaient d'avoir recours à un protectionnisme agricole à large échelle, au soutien des prix des intrants et produits agricoles et à l'imposition de barrières commerciales. Des produits agrochimiques lourdement subventionnés associés à une eau d'irrigation gratuite ou à bas prix ont gravement affecté les ressources foncières et hydriques et contribué à des modes non viables de production agricole¹⁶³.

Le secteur fait face à plusieurs problèmes écologiques tels qu'une utilisation non durable de l'eau d'irrigation et de mauvaises pratiques de gestion qui conduisent à la salinisation, à l'imbibition, à l'alcalisation et à l'épuisement des nutriments dans de larges zones de la région. En outre, une utilisation excessive d'engrais azotés renforce la concentration de nitrates dans les nappes d'eaux souterraines et dans les eaux d'écoulement, restreignant ainsi leur utilisation. La demande croissante d'aliments dans la région a conduit à l'introduction de systèmes agricoles sur les terres marginales fragiles¹⁶⁴.

L'état actuel de l'autosuffisance en matière de produits alimentaires varie considérablement au plan régional. Le déficit vivrier varie d'une année sur l'autre mais, en 1998, il était estimé à 13 milliards de dollars des États-Unis. Malgré l'accroissement continu de la production alimentaire et agricole, le déficit semble s'être élargi du fait de l'accroissement de la population et de la demande accrue d'aliments.

b) Réalisations de la région en matière de développement durable des ressources foncières

¹⁶¹ Ligue des États arabes, op. cit.

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ PNUE *et al.*, op. cit.; PNUE 2002, L'avenir de l'environnement mondial (GEO-3), projet.

¹⁶⁴ PNUE *et al.*, op. cit.

Depuis la CNUED, tenue en 1992, les pays arabes ont acquis une meilleure connaissance et compréhension accrue de leurs ressources foncières et de leurs pratiques d'exploitation agricole et compris leurs liens avec l'environnement. Ce progrès est directement lié à l'utilisation de technologies d'information modernes et aux outils de prise de décisions et à une plus grande participation des parties prenantes grâce aux associations d'agriculteurs et d'utilisateurs. Les questions de l'égalité entre les sexes ont également fait l'objet d'une plus grande attention. En conséquence, la plupart des pays de la région ont élaboré et adopté une législation relative à l'utilisation de l'eau et des terres qui a connu des succès différents, mais généralement modestes, du fait du peu de cas qui en est fait.

Les activités de recherche menées pour renforcer le développement durable sont encouragées, y compris l'introduction et l'utilisation de techniques modernes pour évaluer et pallier la désertification. Les pays de la région ont entrepris diverses activités pour évaluer et surveiller les processus de dégradation des sols afin de lutter contre les différents impacts négatifs de la dégradation.

Certains pays ont adopté des technologies de production améliorées qui se sont traduites par une meilleure production alimentaire (principalement de céréales), alors que d'autres n'ont pas connu le même succès en ce qui concerne l'adoption de technologies et l'accroissement de la production alimentaire.

La plupart des pays de la région ont ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. En conséquence, de nombreux pays ont entrepris la préparation et la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux et régionaux pour lutter contre la désertification. Cependant, la mise en oeuvre demeure limitée à des projets individuels. L'un des meilleurs exemples de l'accent mis sur la coopération régionale en vue de lutter contre la désertification est l'accord de mise en oeuvre du Programme d'action sous-régional de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en coopération avec le Mécanisme mondial, le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO), le PNUE et le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement.

Les gouvernements ont également adopté des mesures préventives en limitant l'utilisation de produits chimiques agricoles dangereux dans la région. Par exemple, plusieurs pays participent dorénavant à la Convention de Rotterdam, et l'importation des produits chimiques doit recevoir l'autorisation informée du gouvernement. De plus, certains pays connaissant des problèmes écologiques et sanitaires examinent la possibilité d'adopter des politiques relatives à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.

Pour renforcer le développement durable de la base de ressources, nombre des gouvernements concernés ont adopté des politiques de libéralisation des échanges et des politiques de réforme structurelle de la commercialisation, de la fixation des prix et de la commercialisation des produits alimentaires et agricoles, jointes à l'élimination ou à la minimisation des subventions aux intrants. Des politiques ont été élaborées pour renforcer les exportations et le commerce extérieur. En outre, des mesures ont été adoptées pour encourager le commerce intrarégional par l'intermédiaire d'accords commerciaux bilatéraux et grâce au renforcement et à la création de zones arabes de libre-échange.

c) **Contraintes et défis**

Outre les contraintes naturelles associées à l'aridité de la région, les principaux obstacles à l'utilisation durable des ressources foncières comprennent le manque de stratégies d'ensemble nationales et régionales et de moyens de mise en oeuvre pour remédier à la dégradation des sols et assurer la sécurité alimentaire, à la rareté de l'eau et des ressources foncières, une planification inadéquate de l'utilisation des terres, une population accrue associée à un déclin de la superficie de terres cultivées, de terres arables et de la part alimentaire par habitant. D'autres problèmes sont les ressources financières limitées et l'insuffisance des investissements dans les ressources foncières. D'autres facteurs conduisant à la détérioration accrue des terres et à la culture de terres marginales sont une utilisation inefficace de l'eau et le déclin de l'approvisionnement en eau, la détérioration de la qualité de l'eau et le manque de technologies appropriées. De plus, bien que la structure institutionnelle s'améliore, le processus a été lent et la coordination entre les institutions et avec les parties prenantes n'est pas encore suffisamment solide.

De nombreux producteurs agricoles de la région doivent faire face à une concurrence accrue du fait de la réduction des barrières commerciales, l'application des normes relatives à l'environnement, le déclin des services d'appui et la perte des subventions dus à l'ajustement institutionnel et aux politiques de réforme économique imposées. Une approche régionale unifiée visant à remédier aux incidences des accords de l'Organisation mondiale du commerce sur les exportations agricoles n'a pas encore été élaborée.

4. **Les montagnes et les forêts**

a) **Questions prioritaires et état des ressources montagnardes et forestières dans la région arabe**

Dans la région arabe, les montagnes sont situées dans le sud-est, le nord-ouest et le nord-est. Elles forment de vastes réserves de ressources précieuses – telles que l'eau, l'énergie et la diversité biologique – de même qu'elles servent de centres clefs de culture et de loisirs. Les forêts remplissent également des fonctions écologiques importantes telles que la stabilisation des sols, la lutte contre l'érosion et la régulation des flux hydrologiques.

La superficie totale des forêts dans la région arabe est estimée à 50 344 milliers d'hectares¹⁶⁵, soit environ 3,7 % de la superficie terrestre totale de la région et seulement 1 % des forêts mondiales. Au cours du centenaire passé, les zones forestières ont été réduites à mesure que le taux de déboisement s'accroissait considérablement. Les statistiques disponibles indiquent que la superficie des forêts dans la région a été réduite de 7,3 millions d'hectares au cours de la période 1971-1988 (5,6 % de la superficie totale des forêts), à un taux annuel de 430 milliers d'hectares¹⁶⁶. Entre 1990 et 1995, les forêts de la région ont disparu à un taux annuel de 1,6 %¹⁶⁷. Ce taux de déboisement élevé est dû au défrichage aux fins de la construction d'établissements humains, d'activités agricoles, de pâturages, au

¹⁶⁵ FAO (1999). State of the World's Forests. FAO, Rome.

¹⁶⁶ Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement/PNUE/ACSAD, 1996. State of Desertification in the Arab Region and the Ways and Means to Deal with it. ACSAD Publications (arabe).

¹⁶⁷ FAO (1999). State of the World's Forests. FAO, Rome.

ramassage excessif de bois de feu et à la production de charbon, à l'urbanisation, aux feux naturels et dus à l'homme et à la sécheresse. Au cours des 15 dernières années, le tourisme est devenu de plus en plus un phénomène nouveau dans la dégradation des écosystèmes des montagnes et des zones forestières.

On estime que 44 000 hectares de forêts par an succombent au feu. Dans certains pays, le déboisement dû à la production de charbon a dépassé de 8 à 10 fois la capacité de reproduction des forêts. Parmi les autres facteurs contribuant à la désintégration des richesses forestières figurent l'ambiguïté de la propriété, le manque de personnel technique, de services de vulgarisation agricole, et la pénurie de ressources financières et de techniques de développement. Une autre pression importante sur certaines des forêts de la région est la demande croissante de *gomme arabique*¹⁶⁸. La réduction des forêts a conduit à une moindre influence sur la régulation de l'eau et sur la stabilisation des sols.

Dans la région, la productivité forestière est peu élevée, allant de 0,02 à 0,5 mètre cube par hectare par an, à l'exception des forêts des montagnes côtières du Liban et de la Syrie. Tous les pays de la région produisent peu de bois et doivent en importer pour satisfaire les besoins locaux¹⁶⁹. On note également que dans la plupart des pays de la région, la part de la sylviculture au PIB est plutôt basse. La contribution au PIB n'est importante qu'au Soudan, où elle atteint 13 %¹⁷⁰.

b) Réalisations en matière de développement durable des montagnes et des forêts

Les préoccupations des pays en ce qui concerne la détérioration des forêts ont été reflétées dans des programmes de reboisement lancés dans la région, différentes mesures ont été prises récemment pour protéger les forêts et accroître leur superficie. Dans certains pays, les terres forestières ont été abornées. À la suite d'une prise de conscience accrue et de l'intérêt croissant porté à la conservation, des forêts ont été déclarées réserves forestières en Jordanie, au Liban, en Arabie saoudite, en Oman, au Yémen, en Syrie, en Tunisie, en Algérie, au Soudan et au Maroc. La région a actuellement entrepris de gérer les forêts de manière durable. En général, le reboisement a été entrepris pour différentes raisons telles que la fixation des dunes de sable, la restauration des steppes dégradées, la remise en état et l'amélioration des parcours, la gestion des aires de drainage et la protection des zones agricoles et, dans la plupart des pays, l'utilisation des eaux usées traitées. Cependant, la plantation forestière n'est pas allée de pair avec la perte des forêts naturelles.

c) Contraintes et défis

Les principaux défis et contraintes qui font obstacle à une gestion durable des forêts et des montagnes sont la faiblesse des institutions et la mauvaise application des lois, les pratiques d'occupation des terres, le climat et les limitations en eau, le manque de personnel technique et de services de vulgarisation agricole, le manque de ressources financières et de techniques de développement, une mauvaise gestion

¹⁶⁸ Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement/PNUE/ACSAD, 1996, op. cit.; PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁶⁹ FAO (1996). Forestry Policies of Selected Countries in Africa. FAO, Rome.

¹⁷⁰ FAO (1999). State of the World's Forests. FAO, Rome.

des forêts, le marché international sous-jacent et l'échec des politiques de fixation des prix des ressources forestières, et des politiques commerciales.

5. Biodiversité

a) Questions prioritaires et état de la biodiversité

La tradition de conservation de la biodiversité n'est pas un concept nouveau pour la culture arabe. Elle est reflétée dans le système de protection des parcours « Hema », strictement appliqué dans la péninsule arabique et en Afrique du Nord avant et après l'islam. Les réserves forestières « Harags » dans l'Égypte médiévale et les oasis au Maroc et en Andalousie représentent une autre forme de conservation. Les anciennes religions orientales et gréco-romaines tenaient pour acquis que les animaux et les plantes, et autres objets naturels peuvent avoir une signification spirituelle de la même façon que les êtres humains et devaient donc être respectés. Dans l'islam, la chasse des *porcousevations leasaus* est interdite pendant certains mois de l'année « Al-Ash-hur Al-Hurum »¹⁷¹.

Les activités humaines font courir de sérieux risques à la biodiversité unique et hautement vulnérable de la région arabe. Les principales questions écologiques inquiétantes en ce qui concerne la biodiversité dans la région arabe sont la dégradation et/ou la destruction des habitats et la disparition d'espèces. Depuis la CNUED, la région a accru son engagement envers la protection de la biodiversité; cependant, les mesures de conservation et de protection n'ont pas suffi à arrêter ou à inverser la destruction des habitats et la perte de biodiversité. Bien que la région soit principalement composée de milieux arides et semi-arides, la géomorphologie différente et les zones subclimatiques ont créé des écosystèmes divers où vivent de nombreuses espèces de flore et de faune.

Bien que la richesse en espèces soit limitée, la biodiversité dans la région arabe a une valeur exceptionnelle lorsque l'on considère la variabilité des caractères écologique, chimique et génétique de la « diversité intraspécifique » des espèces qui fournit un riche stock de ressources biologiques qui peuvent être utilisées grâce à des techniques biotechnologiques à des fins agricoles, médicales et industrielles¹⁷². La région sert d'habitat à des plantes sauvages qui sont les ancêtres de plusieurs cultures alimentaires et animales. Les plantes sauvages dans la région ont une valeur exceptionnelle, près de 70 % ayant une utilisation potentielle, dont 35 % sont « polyvalentes » en tant que sources d'aliments traditionnels, fourrage, médecine et produits pharmaceutiques et d'agroforesterie¹⁷³.

La biodiversité de la région est menacée par les activités humaines croissantes. On s'attend à ce que le pourcentage d'extinction des espèces existantes au cours des

¹⁷¹ Draz, O. (1969). The Hema System of Rangeland in the Arabian Peninsula. FAO/PL/PEC/13. Kassas, M. 1972). National Parks in Arid Regions. Proceedings of Second World Conference on National Parks. Ghabbour, S. I., 1975. National parks in Arab countries. *Environ. Conserv.* UNESCO, 1996. Protecting Natural Heritage in North Africa and the Middle East. UNESCO, Caire.

¹⁷² Hegazy, A. K. (2000a). Intra-population variation in reproductive ecology and resource allocation of the rare biennial species *Verbascum sinaicum* Benth in Egypt. *Journal of Arid Environments*. Hegazy, A. K. (2000b). Reproductive diversity and survival of the potential annual *Diploaxis harra* (Forssk.) Boiss. (Cruciferae) in Egypt.

¹⁷³ UNESCO/UCO (1998). Multipurpose Species in Arab African Countries. UNESCO, Bureau du Caire.

deux prochaines décennies atteigne jusqu'à 34 % des plantes de la Jordanie, et environ 23 et 24 % des mammifères du Koweït et de la Mauritanie, respectivement. La perte estimative d'oiseaux est d'environ 23 % aux Comores, 11,25 % en Libye et 10,20 % en Mauritanie. En ce qui concerne les reptiles, la perte prévue atteint 6,90 % et 6,25 % au Koweït et en Oman, respectivement¹⁷⁴.

Les menaces sous-jacentes à la biodiversité de la région comprennent l'accroissement de la population, l'expansion agricole et urbaine dans des régions écologiquement importantes, la pauvreté et l'utilisation non viable du biote, la pollution industrielle, et les macrocontraintes telles que la sécheresse. La mauvaise gestion des parcours, le surpâturage, la surexploitation des ressources halieutiques, la chasse et les hostilités ont exercé des pressions supplémentaires. Parmi les nouveaux facteurs qui menacent la biodiversité dans la région figure l'invasion biologique d'espèces exotiques et génétiquement modifiées, qui risque de se traduire par une homogénéisation accrue du biote. La destruction des nappes d'eaux souterraines dans de nombreux pays a également conduit à la détérioration et à la perte de mers de vive eau uniques et des terres humides, ainsi que du biote qui les accompagne. Au XXe siècle, l'influence croissante des safaris, combinée à la richesse en pétrole et à la violation des normes et valeurs traditionnelles, a détruit la plus grande partie de l'héritage en biodiversité des pays arabes.

Le concept de « points chauds » de biodiversité comme sites de concentrations exceptionnelles et irremplaçables ayant de hauts niveaux de multiplicité et d'endémisme devient rapidement de la plus haute importance¹⁷⁵. Il existe 10 points chauds principaux dans la région arabe, à savoir : les hautes terres levantines, les montagnes du nord de l'Iraq, les hautes terres du sud-ouest de l'Arabie, y compris une partie des montagnes d'Asir, l'archipel de Socotra (Yémen), l'oasis brumeux de Dhofar, les montagnes d'Imatong et les basses terres environnantes sur la frontières entre le Soudan et l'Ouganda, le djebel Marra, la zone du djebel Elba, Tassili d'Ajjer et les montagnes du Haut Atlas qui s'étendent le long de la partie nord du Maroc et dans la Tunisie¹⁷⁶.

Les mers régionales de la zone ont une riche diversité d'espèces, dont plus de 330 espèces de coraux, 200 espèces de crabes, 20 espèces de mammifères marins et plus de 1 200 espèces de poissons étant présentes dans la mer Rouge et dans le Golfe¹⁷⁷. L'endémisme est présent dans de nombreux groupes de faune et de flore et est élevé parmi les invertébrés marins¹⁷⁸. Les terrains marécageux, les forêts de palétuviers, les lits d'algues marines et les barres de vase représentent également des habitats uniques, riches en diversité biologique.

L'un des principaux actes de destruction des habitats dans la région est celui de la disparition des marais mésopotamiens en Iraq, qui représente une catastrophe écologique majeure se révélant être l'une des pires catastrophes dues à l'activité de l'homme. Cela s'est traduit par une extinction à grande échelle d'espèces

¹⁷⁴ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁷⁵ Myers, N. (1990). The biodiversity challenge: Expanded hot spots analysis. *The Environmentalist*.

¹⁷⁶ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁷⁷ Fouda, M. M., Hermosa, G. et Al-Harhi, S. 1998. Status of Fish Biodiversity in the Sultanate of Oman. *Journal italien de zoologie spéciale*, vol. 65, Supp. 1.

¹⁷⁸ Sheppard, C., C. Price et C. Roberts (1992). *Marine Ecology of the Arabian Region*. Academic Press, Londres (Royaume-Uni).

d'importance mondiale, régionale et nationale, et a un impact sur les écosystèmes estuariens et marins du Golfe, compromettant l'économie des populations locales vivant dans la région¹⁷⁹.

b) Réalisations

Un programme en cours vise à créer des zones protégées et des réserves de biosphère dans l'ensemble de la région. La superficie totale officiellement désignée zone protégée représente encore moins de 5 % des terres, se situant au-dessous des normes mondiales (10 %). Cependant, certains pays visent à accroître leurs zones protégées jusqu'à plus de 15 % au cours de la prochaine décennie. À l'heure actuelle, les pays de la région ont entre eux plus de 150 zones protégées et 14 réserves de biosphère. Le pourcentage des zones protégées en Oman a atteint 13 %, alors qu'en Arabie saoudite et en Égypte il couvre 8,8 et 7,5 %¹⁸⁰ du total des terres, respectivement. En Algérie, en Jordanie et au Soudan, le pourcentage des zones protégées dépasse 3 % du total des terres. Entre 1993 et 1999, plus de 30 réunions régionales ont été organisées pour promouvoir la coopération interarabe dans le domaine de la conservation de la biodiversité, auxquelles la plupart des pays arabes ont participé régulièrement. Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a adopté, en 1995, une politique globale tenant compte de la conservation de la diversité biologique.

En ce qui concerne les conventions internationales sur la biodiversité, la plupart des pays de la région sont devenus parties à la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et, à un moindre degré, à la Convention de RAMSAR relative aux zones humides.

c) Contraintes

Les obstacles à la conservation et à la protection de la diversité biologique et des habitats comprennent : la rareté de l'eau, la dégradation des sols, la pauvreté, la faible application des lois et des conventions et le manque de ressources financières dans la plupart des pays. De plus, il est difficile de traduire les plans et les stratégies en interventions auxquelles participent les communautés, et la région souffre également d'une pénurie de professionnels formés aux différents aspects de la biodiversité.

Le manque d'une approche complète et intégrée visant à conserver la biodiversité et d'une claire compréhension de la valeur des écosystèmes en ce qui concerne leur structure et leurs fonctions entrave la capacité de la région de maintenir la biodiversité. Parmi les autres contraintes figurent la faible participation des communautés locales et des organisations non gouvernementales aux programmes de conservation mis en place dans la plupart des pays de la région. Dans la plupart des cas, les mouvements de conservation sont principalement des initiatives gouvernementales et continuent donc à ne pas satisfaire les populations locales.

¹⁷⁹ PNUE, 2001. The Mesopotamian Marshlands: Demise of an Ecosystem Early Warning and Assessment Technical Report, PNUE/DEWA/TR.01-3.

¹⁸⁰ Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA). 1988. Towards Establishing a Network Plan for Protected Areas in Egypt. Nature Conservation Sector, EEAA, Égypte.

6. Qualité de l'air

a) Questions prioritaires et état de la qualité de l'air dans les régions arabes

La pollution atmosphérique urbaine se révèle être un problème grave auquel doivent faire face non seulement les grandes villes, mais également de nombreuses villes moyennes de la région. Ces villes souffrent de la pollution créée par les gaz, les particules et le plomb à des niveaux dépassant souvent les directives de l'OMS¹⁸¹. L'urbanisation, l'industrialisation et la production et l'utilisation d'énergie sont les causes fondamentales des problèmes de pollution atmosphérique.

Les habitants des villes sont exposés à des maladies respiratoires telles que l'asthme, la bronchite et l'emphysème. Cela est attribué à l'exposition aux doses nocives des émissions industrielles, aux gaz d'échappement des voitures et autres polluants dangereux, particulièrement dans les centres métropolitains congestionnés. La situation est exacerbée par la rapide urbanisation, l'utilisation de technologies dépassées et les mesures inadéquates adoptées pour réduire les émissions atmosphériques. Les tempêtes de sable saisonnières peuvent déposer du sable, des matières organiques, des nutriments, des produits agrochimiques et autres polluants sur la terre et en mer, souvent sur de grandes distances et dans des quantités qui peuvent dépasser 140 tonnes par kilomètre carré par an, particulièrement durant les mois d'été secs dans la partie nord de la zone du Golfe¹⁸². Le total des particules en suspension dans certains villes arabes peut dépasser 700 microgrammes par mètre cube, alors que les tempêtes de poussière peuvent aggraver la situation de la qualité de l'air (élevant les niveaux du total des particules en suspension de plus de 300 microgrammes par mètre cube).

Les principales sources de pollution atmosphérique dans la région sont la production énergétique et industrielle et les émissions véhiculaires qui ont tendance à augmenter avec la croissance économique¹⁸³. Les émissions des véhicules sont considérées être la source la plus commune de pollution atmosphérique, représentant 90 % de l'émission d'oxyde de carbone, due à un mauvais entretien, à l'âge des voitures, à la faible qualité des carburants et à la mauvaise gestion de la circulation et aux conditions des routes¹⁸⁴. Les sources fixes, telles que les stations de production d'électricité, les raffineries, les usines d'engrais, les fabriques de ciment et de dessalement des eaux thermales et les centrales électriques obsolètes contribuent également beaucoup à la détérioration de la qualité de l'air, particulièrement lorsque du carburant de faible qualité est utilisé pour la production d'électricité. Les véhicules arabes émettent 1,1 million de tonnes par an d'oxydes d'azote (NO_x), 3 millions de tonnes par an d'hydrocarbures (HC)¹⁸⁵. Les moteurs diesel émettent également du dioxyde de soufre (SO₂) et de fines particules. Les NO_x, associés au SO_x sont la cause des pluies/dépôts acides. Les NO_x et les HC sont les précurseurs du smog photochimique et des niveaux élevés d'ozone troposphérique dans les villes. Le plomb, utilisé comme additif au pétrole,

¹⁸¹ Banque mondiale, 1995. Middle East and North Africa Environmental Strategy: Towards Sustainable Development. Banque mondiale, New York (États-Unis).

¹⁸² ROPME 1999. Regional Report of the State of Environment. The Regional Organization for the Protection of the Marine Environment, Koweït.

¹⁸³ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁸⁴ Banque mondiale, 1994. Industrial Pollution Projection System.

¹⁸⁵ Ibid.; Banque mondiale, 1999. *Indicateurs du développement dans le monde*. Banque mondiale, Washington.

représente encore plus de la moitié du total des émissions de plomb dans l'atmosphère dans les pays arabes et près de 100 % dans les zones urbaines.

Les parcs industriels et les installations de fabrication émettent des gaz comprenant des CO, SO_x, des composés organiques volatiles (VOC), des particules et des NO_x. Les émissions de gaz carbonique dans la région arabe se sont considérablement accrues, passant de 141,6 millions de tonnes métriques de carbone en 1980 à 254,3 millions de tonnes métriques en 1998. Dans les pays du CCG, le total annuel par habitant de la charge d'émissions atmosphériques est d'environ 3,85 tonnes, composées de 28 % de CO, 27 % de SO_x et 23 % de particules.

La plupart des villes arabes n'ont pas de données de suivi à long terme de la qualité de l'air ambiant, bien que certaines aient compilé une grande quantité de données sur l'air sous forme brute. Dans certains pays, il existe plusieurs institutions participant simultanément à la collecte de données sur la qualité de l'air, souvent sans programme de contrôle de la qualité/assurance qualité et/ou d'intégration de l'analyse des données.

b) Réalisations

La plupart des pays arabes ont adopté des lois de protection de l'environnement, fixant notamment des critères de qualité de l'air ambiant et des normes d'émission pour les activités industrielles. Dans la plupart des pays arabes, le plomb, le CO₂ et les émissions de soufre ont diminué grâce à la promotion de l'essence sans plomb, l'utilisation de convertisseurs catalytiques et une meilleure qualité du diesel. Certains pays ont mis l'accent sur les chemins de fer et les infrastructures de transports souterrains, y compris des lignes électrifiées comme en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie¹⁸⁶.

Plusieurs programmes visant à relever le rendement énergétique, particulièrement dans le secteur de la production d'électricité et le secteur industriel, ont été élaborés et mis en oeuvre. Par exemple, il a été convenu d'établir une interconnexion électrique sous-régionale initialement entre l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, la Syrie et la Turquie, à laquelle le Liban a demandé à se joindre. La ligne Égypte-Jordanie-Syrie est déjà en place et doit être reliée à l'interconnexion électrique sous-régionale du nord de l'Afrique à la fin de 2001. Le réseau sous-régional a pour objectif d'améliorer la fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques en rassemblant les sources et en tirant profit des différentes structures d'utilisation de l'énergie des clients. Les demandes de charge de point pourraient ainsi être régularisées dans une certaine mesure¹⁸⁷ afin de fournir une plus grande quantité et une meilleure qualité. Les avantages écologiques de l'interconnexion comprennent une plus grande efficacité, réduisant ainsi les émissions et la pollution atmosphérique; l'intégration de sources d'énergie renouvelables, particulièrement des ressources hydriques. Cela entraîne aussi un meilleur choix du site d'implantation des usines et une réduction de la puissance installée et, en conséquence, une réduction des émissions polluantes ou des gaz à effet de serre et

¹⁸⁶ PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁸⁷ CESAO, *Technical and Economic Aspects of the Establishment of a Regional Electricity Network*. Document E/ESCWA/ENR/1997/3, 20 août 1997, anglais, Nations Unies : New York, 1997.

des pluies acides, ainsi qu'un impact moindre sur les ressources côtières et marines¹⁸⁸.

Dans le secteur des transports, le rendement énergétique et la substitution de combustibles ont conduit à une amélioration de la qualité de l'air. Par exemple, à l'origine, l'une des raisons ayant découragé la promotion de véhicules à haut rendement énergétique et encouragé la vente de larges voitures et camionnettes puissantes, a été le coût inférieur au prix du marché de l'essence dans la région au début de la décennie passée¹⁸⁹. Cependant, la plupart des pays ont récemment réajusté le prix des carburants pour les rapprocher des prix du marché, ce qui encouragera certainement un revirement en faveur de véhicules plus petits, à meilleur rendement énergétique et moins polluants. En outre, dans certains pays, l'utilisation de l'essence sans plomb s'est sensiblement accrue, particulièrement en Égypte, où elle représente maintenant environ 90 % de la consommation annuelle d'essence. Le gaz naturel a également remplacé d'autres formes d'énergie dans plusieurs secteurs.

Les programmes de contrôle des émissions deviennent chose courante dans plusieurs pays arabes, particulièrement dans les nouvelles usines ou les usines modernisées de ciment, d'acier et d'aluminium et de pétrole. Les concepts de conservation des ressources, d'une production moins polluante et du développement durable prennent de l'élan et devraient avoir à l'avenir un impact positif sur la qualité de l'environnement (notamment l'air). Il y a au moins trois centres de production propre dans la région et au moins trois autres en sont au stade de la planification.

c) **Contraintes et défis**

La plupart des pays arabes manquent des données de suivi de la qualité de l'air ambiant à long terme. Ceux qui ont rassemblé de larges quantités de données sur la qualité de l'air manquent principalement de l'expérience et des connaissances spécialisées en matière d'analyse et d'interprétation des données.

L'un des principaux défis à l'amélioration de la qualité de l'air urbain est qu'il faudrait remplacer le parc automobile vieillissant et les équipements industriels par de nouvelles technologies de production moins polluantes. Il est également difficile de déplacer les petites et moyennes entreprises situées dans des villes ou aux alentours de celles-ci dans des lieux mieux appropriés en dehors des zones urbaines. Les pays non producteurs de pétrole n'ont pas les ressources nécessaires pour utiliser de l'énergie écoefficace, telle que le gaz naturel et l'énergie solaire, et de relever le rendement énergétique dans les secteurs de l'électricité et de la production industrielle.

7. **Haute atmosphère (changements climatiques et destruction de l'ozone)**

1. **Changements climatiques**

a) **Questions prioritaires et état des changements climatiques dans la région arabe**

¹⁸⁸ Ibid.

¹⁸⁹ CESAO, *Review of Transport in ESCWA Member Countries*, No 11. Document E/ESCWA/TRANS/2000/1, anglais, New York : Nations Unies, 10 avril 2000.

Dans la région arabe, les carburants fossiles sont la plus grande source de gaz à effet de serre polluant l'atmosphère. Les pays arabes abritent 5 % de la population mondiale, contribuant environ 4 % des émissions mondiales de gaz carbonique¹⁹⁰. L'augmentation de la production et de la consommation d'énergie ainsi que celle du nombre de véhicules dans les grandes villes est la principale source de pollution atmosphérique dans la région. La production énergétique des pays arabes s'est accrue de 46,8 quadrillions Btu en 1980 à 56,5 quadrillions Btu en 1998, soit environ 15 % de la production énergétique primaire totale mondiale. Cependant, leur consommation a plus que doublé au cours de la même période, passant de 6,27 quadrillions Btu à 15,2 quadrillions Btu, soit 4 % de la consommation énergétique primaire totale mondiale¹⁹¹. La consommation des pays qui ont des industries anciennes comme l'Égypte et le Maroc a plus que doublé, alors que les pays aux industries naissantes comme la Syrie et la Jordanie ont triplé leur consommation. Cependant, la région du Golfe a connu une hausse soudaine de sa consommation d'énergie et est devenue l'un des plus grands consommateurs d'énergie commerciale par habitant du monde¹⁹². Il est cependant intéressant de noter que les taux annuel de croissance de la consommation d'énergie ont diminué, passant par exemple de 5,7 % par an en 1996 à 2,8 % en 1999. Il convient également de noter que les émissions de gaz à effet de serre dans les pays du Golfe ne sont pas attribuées aux combustibles fossiles domestiques, mais plutôt à la production et au raffinage du pétrole nécessaire pour satisfaire la demande mondiale. Il existe déjà des signes que ce taux déclinera avec l'adoption par un plus grand nombre d'entreprises de techniques de brûlage à la torche d'émission zéro pour leurs opérations pétrolières. Une plus grande utilisation du gaz naturel dans les centrales électriques et les usines de dessalement par rapport au pétrole réduira encore plus les émissions de gaz à effet de serre.

L'impact des changements climatiques sur la région arabe n'est pas pleinement examiné ni compris. Les températures annuelles enregistrées au cours de la période 1900-96 ne montrent presque aucun changement pour la plus grande partie du Moyen-Orient. Aucune tendance discernable n'a été relevée dans les précipitations annuelles au cours de la période 1900-95 pour la région dans son ensemble, non plus que dans la plupart des différentes parties de la région – à l'exception de la partie du sud-ouest de la péninsule arabique qui a enregistré une augmentation de 200 %¹⁹³. Les modèles climatiques prévoient que les températures pourraient augmenter de 1 à 2° C d'ici 2030-2050. Les précipitations devraient s'accroître légèrement pendant l'hiver dans l'ensemble de la région et pendant l'été dans la partie sud de la péninsule arabique. La région est principalement aride et semi-aride et est dominée par des déserts, des prairies et quelques terres boisées. Les modèles « végétation » prévoient peu de changements dans les types de végétation les plus arides (ou désertiques) dans le cadre des projections de changements climatiques. L'impact sera peut-être plus grand dans les terres semi-arides. L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau par certaines plantes soumises à des conditions élevées de gaz carbonique pourrait conduire à une certaine amélioration de la productivité des

¹⁹⁰ U.S. Energy Information Administration. 1998. International Energy Outlook. PNUE *et al.*, op. cit.

¹⁹¹ U.S. Energy Information Administration. 1998. International Energy Outlook.

¹⁹² Banque mondiale, 1999. *Indicateurs du développement dans le monde*. Banque mondiale, Washington.

¹⁹³ GIEC, 1998. « Special Report on the Regional Impacts of Climate Change, chap. 7: Middle East and Arid Asia ».

plantes et des changements dans la composition des écosystèmes. La production d'aliments et de fibres concentrée sur des terres plus intensément cultivées pourrait conduire à une plus grande fiabilité de la production alimentaire et réduire l'impact néfaste des événements climatiques extrêmes, tels que la sécheresse.

Le point de vue susmentionné est démenti par d'autres études dans lesquelles il est prévu que l'impact pourrait être particulièrement important et qu'il revêtirait plusieurs aspects, notamment en ce qui concerne les ressources foncières fragiles, l'écosystème, les ressources en eau, les zones côtières, les établissements humains, le tourisme et la diversité biologique. Dans les terres arides, qui dominent la plus grande partie de la région, l'accroissement de la population la poussera à utiliser les terres marginales qui sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques. La gestion des ressources en eau sera très difficile dans une sous-région souffrant déjà de problèmes d'approvisionnement en eau. Il est probable que les sécheresses seront plus fréquentes, ce qui aura un impact sur la disponibilité d'aliments, comme cela a été le cas dans la corne de l'Afrique (notamment en Somalie) au cours des années 80 et 90. En fait, les changements climatiques pourraient aggraver la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles qui comprennent les sécheresses et les pénuries d'aliments, les inondations, les cyclones et les infestations de parasites. El Niño, phénomène climatique périodique irrégulier qui altère la régularité des vents et fait souffler des vents humides de l'est vers l'ouest, a eu de toute évidence un impact sur la région.

b) Réalisations et prédictions

Dans les pays à haute intensité d'émissions, celles-ci sont tombées de 55 à 16 % pendant les années 90. Cela a été le résultat direct de politiques nationales adoptant des programmes pour l'application de mesures préconisant l'utilisation d'énergie moins polluante, employant de nouvelles technologies efficaces et fixant des normes de qualité de l'air.

À quelques exceptions près, la plupart des pays de la région ont ratifié ou ont accédé à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

c) Contraintes et défis

Le manque de recherche et d'évaluation solides de l'étendue et de la gravité des changements climatiques possibles sur la région cause de sérieuses préoccupations, particulièrement en ce qui concerne l'impact sur la configuration et la répartition des précipitations et l'élévation du niveau de la mer. Vu la fragilité des écosystèmes de la région, le principe de précaution devrait être utilisé comme base d'analyse de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau, les sols et les zones côtières.

2. Substances qui appauvrissent la couche d'ozone

a) Questions prioritaires et état de l'application du Protocole de Montréal dans les pays arabes

En général, les pays de la région connaissent de dures conditions météorologiques, particulièrement pendant la saison d'été. Ces circonstances ont rendu plus importante l'influence des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui affectent tous les secteurs et les activités sociaux et économiques. Quel

que soit le niveau socioéconomique des populations de la région, presque toutes les familles possèdent des appareils contenant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (par exemple réfrigérateurs, refroidisseurs d'eau, air conditionné dans les logements, les bâtiments publics et les voitures, etc.).

Tous les pays arabes (à l'exception de l'Iraq et de la Palestine) ont ratifié ou ont accédé à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal. Selon l'« État de ratification du Protocole de Montréal, le Secrétariat de l'ozone, août 2001 », sur les 22 pays arabes, la plupart ont ratifié au moins deux des quatre amendements au Protocole¹⁹⁴.

En Asie occidentale, un réseau régional chargé des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été créé en 1997 et s'emploie activement à coordonner les activités et l'échange des informations entre les États membres et les organisations et les secrétariats compétents. La coordination avec l'Afrique du Nord est assurée par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement.

b) Réalisations

À l'exception de l'Iraq et de la Palestine, tous les pays arabes se conforment aux termes du paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal. Certains pays ont déjà depuis longtemps demandé l'appui du Fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal (par exemple, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie ont soumis leur demande et reçoivent un appui depuis 1991), et d'autres pays n'ont demandé un tel appui que récemment (par exemple Libye, Koweït et Somalie). Les pays arabes qui ont reçu un appui du Fonds multilatéral ont réussi à remplacer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans la plupart des secteurs et activités¹⁹⁵. Dans ces pays, la plupart des entreprises ont eu recours au Fonds multilatéral pour compléter les processus de conversion et améliorer leur infrastructure et leurs produits en ce qui concerne les substituts aux substances appauvrissant la couche d'ozone. Bien que la plupart d'entre eux n'aient pas reçu d'appui financier du Fonds multilatéral, les pays du CCG ont assuré la mise en oeuvre du Protocole de Montréal grâce à leurs cadres nationaux de réglementation, particulièrement en remplaçant les substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'industrie¹⁹⁶.

Les programmes de renforcement des capacités mis à la disposition des États membres, les initiatives gouvernementales et les campagnes menées par les médias ont tous contribué au niveau de succès de la substitution des substances appauvrissant la couche d'ozone par d'autres produits.

c) Contraintes et défis

Bien que, dans la région arabe, toutes les parties aient assuré la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, elles n'ont pas toutes reçu le même appui financier et technique du Fonds multilatéral pour cette mise en oeuvre. En outre, certains pays n'ont reçu aucun appui du Fonds multilatéral (par exemple les Comores, Djibouti,

¹⁹⁴ PNUE 2001. État de ratification du Protocole de Montréal, le Secrétariat de l'ozone, août 2001.

¹⁹⁵ PNUE/Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie, 2001. « Trend Analysis », rapport publié par PNUE/DTIE en juin 2001.

¹⁹⁶ Rapport de la 34e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, 21 juillet 2001.

l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis) du fait de leur manque de capacité (Comores, Djibouti) ou parce qu'ils étaient considérés comme des pays à revenu élevé, comme dans le cas des pays du CCG. En fait, étant classés dans la catégorie des pays à revenu élevé, de nombreux pays du CCG ont eu des difficultés à faire approuver leurs projets. Cette situation a créé un dilemme du fait que ces pays sont également classés comme faisant partie des pays de l'article 5 et ont donc droit à un appui.

Bien que la plupart des États parties aient réussi à respecter le gel des chlorofluorocarbones, il ressort du dernier rapport de la 34^e réunion du Conseil exécutif (Montréal, 18-20 juillet 2001) que certains pays ne réussiront certainement pas à remplir leurs obligations quant au gel, qui requièrent que les Parties déploient des efforts plus grands pour atteindre cet objectif.

B. Catastrophes naturelles

Sécheresse et crues soudaines

a) État de la situation

La région arabe est caractérisée par des conditions climatiques hyperarides et arides, affectant plus de 78 % de sa superficie totale. D'autres conditions climatiques, notamment semi-arides et sèches subhumides, affectent des superficies relativement limitées. Depuis les temps bibliques, les habitants de la région arabe ont enduré des épisodes de sécheresse périodiques de nature, gravité et impact divers. La sécheresse, qui a de sérieuses incidences socioéconomiques, demeure un problème causant de graves préoccupations dans la région. Certaines parties de la région, telles que le Nord-Ouest de l'Afrique, sont caractérisées par une grande variabilité des précipitations et par des sécheresses périodiques¹⁹⁷. La sécheresse, associée à une utilisation peu raisonnable des ressources naturelles dans la région, est considérée comme l'une des principales causes de la désertification¹⁹⁸.

Les effets négatifs de la sécheresse comprennent une réduction de la productivité, la dégradation des ressources naturelles et des conditions humaines et sociétales, des conséquences économiques immédiates et à long terme. Parmi les impacts directs d'intérêt immédiat figurent l'importante réduction de productivité des parcours et des terres cultivées pluviales, et la pénurie de ressources en eau. Les sécheresses hydrologiques et agricoles réduisent en fait l'humidité des sols et la disponibilité de certains nutriments réduisant ainsi la productivité des cultures fourragères et vivrières pluviales. La productivité réduite des parcours affecte négativement la charge limite de l'élevage, la fertilité et la production animales. Les rendements des cultures, les superficies cultivées et, dans certains cas, les terres de cultures d'exportation ont subi directement l'effet le plus important de la sécheresse¹⁹⁹. Les agriculteurs ont également réduit le stockage de grains ce qui a conduit à des échecs successifs de culture et à la réduction des réserves de semences

¹⁹⁷ Swearingen, W. D. (1996). « Is Drought Increasing in Northwest Africa? A Historical Analysis » dans W. D. Swearingen et Abdellatif Bencherif, *The North African Environment at Risk*. Westview Press.

¹⁹⁸ PNUE, 2002, *L'avenir de l'environnement mondial (GEO-3)*. Projet de rapport pour l'Asie occidentale.

¹⁹⁹ PNUE, *et al.*, op. cit.

nécessaires à la récolte de la saison suivante. La réduction des niveaux de production vivrière due à la sécheresse exerce des pressions considérables pour cultiver plus de terres, forçant les agriculteurs à cultiver des terres marginales, qui étaient à l'origine des parcours productifs et acceptant une plus faible productivité ainsi qu'une perte de terres de pâturage. Les cultures marginales sont particulièrement sensibles aux variations climatiques. La sécheresse pourrait avoir un impact additionnel en déplaçant les zones agroclimatiques²⁰⁰. Les situations de sécheresse mènent invariablement à la dégradation du couvert végétal naturel, qui est déjà détérioré par un pâturage excessif d'espèces de plantes appétissantes.

L'un des principaux effets de la sécheresse est la migration des populations des régions rurales vers les centres urbains. Au cours de sécheresses prolongées, les membres des familles d'agriculteurs et les gardiens de troupeaux migrent vers les centres urbains à la recherche d'un emploi. Ils sont principalement de la jeune génération qui représente la charpente de la main-d'oeuvre des régions rurales. Dans les cas de sécheresse grave, des familles entières abandonnent leurs terres à la recherche d'approvisionnements alimentaires d'urgence dans les centres de secours aux affamés.

Les sécheresses ont des effets négatifs importants sur plusieurs paramètres économiques, notamment des importations accrues d'aliments, un déséquilibre entre les importations et les exportations, la volatilité des prix et la défaillance des marchés, le déplacement des articles alimentaires excédentaires, ainsi que le déclin des revenus individuels, familiaux et nationaux. De nombreux facteurs socioéconomiques et politiques, notamment l'accroissement démographique rapide, l'urbanisation non contrôlée, la mauvaise réglementation de l'industrialisation et les effets de la colonisation, poussent à modifier les pratiques agricoles et à intensifier progressivement l'exploitation des forêts et des terres. Dans certains pays, dont l'économie dépend largement de l'agriculture pluviale, tels que le Maroc, les fluctuations du PIB reflètent la production agricole dépendant des conditions atmosphériques²⁰¹.

Les crues soudaines sont également un danger naturel affectant plusieurs pays de la région. Elles surviennent normalement à la suite de brèves pluies torrentielles. Le sol superficiel est emporté par le ruissellement. En l'absence d'un couvert végétal pour pallier les effets de la pluie, il se concentre et s'écoule sous forme de crues. Le débit de crue est généralement chargé de sédiments, qui sont déposés hors site. Les crues soudaines représentent un grave danger pour les vies humaines, le bétail et les propriétés²⁰².

b) Réalisations

Les pays, au niveau national, ont réagi aux effets de la sécheresse en manipulant leurs politiques agricoles et hydrologiques et en accordant la priorité aux zones affectées par la sécheresse. Ces mesures comprennent la fourniture de subventions en vue de faire face aux conséquences de la sécheresse, la rationalisation de l'utilisation de l'eau et l'élimination des cultures irriguées. Certains des pays de la région considèrent la sécheresse comme un sérieux problème

²⁰⁰ Parry, M. (1990). *Climate Change and World Agriculture*. Earthscan Publication Ltd. Jordanie.

²⁰¹ Banque africaine de développement, 1999. *African Development Report: Infrastructure development in Africa*. Banque africaine de développement, Abidjan (Côte d'Ivoire).

²⁰² PNUE 2002. *L'avenir de l'environnement mondial (GEO-3)*. Projet.

et s'emploient à trouver des solutions à long terme, notamment le financement de projets de génération d'emplois dans les zones rurales afin d'assurer que les agriculteurs demeurent sur leurs terres.

Les gouvernements de la région arabe ont élaboré des politiques en vue d'éviter ou de remédier au danger de la sécheresse, notamment en changeant leurs pratiques et technologies agricoles et en modifiant leurs modes d'utilisation des terres, aussi bien « verticalement » (par la réduction des jachères) qu'« horizontalement » (en élargissant les zones de sol marginal de mauvaise qualité et à faibles précipitations). De nombreux efforts ont été déployés pour éviter l'expansion de la culture de céréales sur les parcours susceptibles à la sécheresse.

c) **Contraintes**

La plupart des pays arabes, et plus particulièrement les populations les plus vulnérables, ne possèdent pas une capacité suffisante pour faire face à la sécheresse ou aux crues soudaines. Cela comprend l'infrastructure, l'expérience et les connaissances et les ressources financières. L'ajustement aux situations de sécheresse est entravé par de faibles capacités de prévision et une disponibilité et un accès inadéquats à une information appropriée, notamment aux données satellites. De plus, les installations d'intervention d'urgence, la planification en cas d'imprévu, la gestion des risques et les plans d'urgence n'existent pas ou sont inadéquats. Les ressources supplémentaires en eau sont également insuffisantes pour être utilisées en cas d'urgence, tels que les systèmes d'irrigation supplémentaire. Les études, la recherche et la coopération régionale concernant les problèmes liés à la sécheresse et aux crues soudaines sont limitées et ne sont pas proportionnées aux besoins de la région. En outre, les programmes régionaux d'aide et de secours sont trop limités pour répondre aux besoins d'urgence.

C. **Conservation de l'héritage culturel**

1. **État de l'héritage culturel dans la région arabe**

Le nombre de groupes d'ethnie et de culture différentes dans la région, les vastes mouvements de sa population, les routes commerciales sans cesse en expansion, les guerres et les conquêtes politiques, l'avènement et la chute des empires et des États et la juxtaposition des civilisations expliquent la diversité et le pluralisme de l'héritage de la région. Outre qu'elle est la patrie de trois principales religions monothéistes (chrétienté, judaïsme et islam) et du fait de sa situation stratégique entre trois continents, la région a été le berceau de cultures et de civilisations qui se sont réparties entre les nations. La région arabe peut retracer l'histoire de sa civilisation sur plus de 11 000 ans.

En tant que berceau des principales civilisations mondiales, la région arabe est dotée d'un d'héritage culturel extrêmement riche qui a un large potentiel de développement. Partant, l'importance des dimensions culturelles pour ce qui est de faciliter et de gérer le développement est de plus en plus reconnue dans la région. En conséquence, il faut conserver le patrimoine de la région et utiliser la capacité économique du secteur culturel afin de faciliter le développement dans la région. Le

patrimoine culturel peut ouvrir d'importantes possibilités de croissance économique et fournir une riche fondation à l'éducation des populations²⁰³.

Les causes de la perte de patrimoine sont reliées à des facteurs sociaux, environnementaux, naturels et économiques et à la faiblesse institutionnelle. Malgré le fait qu'il existe une abondance de monuments et de sites culturels, qui font partie de la vie de tous les jours, la sensibilisation des populations à leur héritage est limitée. En conséquence, la perception de son potentiel n'est pas suffisante pour le conserver et en tirer profit.

Il existe un autre groupe de problèmes liés aux conditions écologiques qui varient entre les zones urbaines et régionales. Cette variation se manifeste dans le ratio de gaz carbonique dans l'air, les taux de changement de la chaleur et de l'humidité, et l'efflorescence et la subefflorescence dues au sel. Ces conditions conduisent à la détérioration des monuments et des sites culturels. Certaines sont dues à des conditions naturelles alors que d'autres sont dues aux activités de l'homme. Parmi celles qui sont dues à des conditions naturelles figurent les principaux changements en pierre de carbonates se dissolvant dans l'eau et l'érosion des minéraux de carbonate. La présence de bactéries de nitrification contribue également à la formation d'acide sulfurique et nitrique.

La détérioration environnementale des monuments et des sites culturels due aux activités de l'homme dans la région est causée par des réseaux d'adduction d'eau potable hors d'usage dans les zones historiques, des systèmes d'assainissement et d'égouts inadéquats, hors d'usage et dépassés, et au grand volume de circulation qui affecte les fondations des bâtiments au niveau du sol. Parmi les autres facteurs figurent les conditions du sol dans les zones historiques, où les monuments ont principalement été construits dans un système de murs de soutènement en tranchées composés de sol de remblayage, un ramassage des ordures qui accélère la détérioration urbaine, de nombreuses villes historiques dépendant encore d'efforts primitifs organisés individuellement. Les guerres et les troubles civils, en particulier le conflit israélo-arabe, ont détruit de nombreuses zones et villes historiques qui étaient à un certain moment une attraction touristique. Les tremblements de terre ont également détruit des sites et des monuments historiques importants, tels que la Grande Mosquée de Baalbeck, au Liban.

L'urbanisation moderne a également eu un impact négatif sur l'héritage culturel. La construction de bâtiments modernes a conduit à la détérioration de l'esthétique urbaine dans les zones historiques et archéologiques, du fait que leur forme, leur couleur et leur apparence ne correspondent en rien aux anciens bâtiments. Une architecture est apparue qui n'a aucun lien en matière de contenu et d'entité et est étrangère soit à l'environnement local soit aux aspects architecturaux de l'héritage.

2. Réalisations

Deux catégories d'héritage culturel sont reconnues dans la région :

a) Les sites, monuments et collections archéologiques et historiques qui comprennent 48 sites déjà reconnus par l'UNESCO en tant que patrimoine mondial,

²⁰³ Banque mondiale, 2001. Culture heritage and Development: A Framework for Action in the Middle East and North Africa.

et des centaines d'autres sites à divers stades de conservation, sont répartis dans plusieurs pays de la région servant d'attraction touristique. Un grand nombre de collections incomparables d'objets anciens sont répartis dans plusieurs musées de la région et dans d'autres pays. Cela vient s'ajouter aux complexes urbains ou ruraux tels que médinas et casbah, qui sont un témoignage d'un héritage unique d'une civilisation remontant aux anciens temps.

b) L'héritage culturel vivant tel que les langues, la littérature, le folklore, les arts et les produits artisanaux traditionnels, etc. La langue arabe peut aisément créer des mots et terminologies nouveaux afin de s'adapter aux exigences des nouvelles découvertes scientifiques et artistiques. Les traditions et les valeurs, qui sont profondément enracinées dans l'islam, sont bien conservées dans la région. On peut noter un intérêt accru dans le folklore traditionnel qui a été préservé et perpétué par la nouvelle génération dans tous les pays de la région. Les arts et métiers sont également des actifs économiques importants qui sont largement répandus dans la région par l'intermédiaire de petites et moyennes entreprises familiales.

3. Contraintes et défis

Malgré l'abondance et la variété des monuments et sites d'héritage culturel existant dans la région arabe, le peu de connaissance qu'a le public de cet héritage est l'obstacle le plus important à leur conservation. Cela peut être attribué à la condition sociale et économique défavorable des habitants de ces zones, qui sont normalement caractérisées par une densité élevée de population. À l'exception de l'Égypte et de la Tunisie, les pays de la région ont des lois anciennes ou une faible protection et réglementation en ce qui concerne ces sites et ces cultures. À moins que des techniques et des machines soient introduites dans les industries des arts et métiers pour les rendre plus attirantes, elles ont peu de chances de survivre dans l'avenir. D'un autre côté, la détérioration des monuments et des sites culturels due aux effets naturels et/ou aux activités de l'homme (par exemple les pluies acides), l'élévation des nappes phréatiques et les projets de gestion de l'eau associés au développement et à l'urbanisation constituent une préoccupation majeure dans la plupart des pays membres.

V. Conventions et accords internationaux et régionaux à l'appui du développement durable

A. Accords multilatéraux sur l'environnement et accords régionaux sur l'environnement

1. a) Accords et conventions internationaux multilatéraux sur l'environnement

La signature, la ratification et l'accession à plus de 64 conventions et accords internationaux et régionaux reflètent l'intérêt et l'engagement politique de la région arabe aux accords multilatéraux sur l'environnement²⁰⁴. Cependant, dans la région arabe, l'importance et les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement varient beaucoup d'un accord à l'autre et d'un pays à l'autre. Parmi les plus importants accords multilatéraux sur l'environnement figurent trois conventions axées sur le développement durable, la Convention des Nations Unies sur la lutte

²⁰⁴ PNUE, 2000 L'avenir de l'environnement mondial (GEO-2).

contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-Cadre des Nations sur les changements climatiques. D'autres grandes conventions mondiales revêtant un intérêt et une importance pour la région arabe sont la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. La région a également fait preuve d'un engagement politique accru envers la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les espèces migratoires et la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau²⁰⁵.

Cependant, l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région a été plutôt modeste pour de nombreux pays du fait du manque de ressources adéquates (financières, technologiques et humaines). Cela est influencé par de nombreux facteurs, parmi lesquels les facteurs clefs sont l'intérêt et les pressions internationaux en faveur de l'application d'accords spécifiques et l'absence de ressources financières externes mises à la disposition des pays en développement par les pays développés. De toutes les conventions mentionnées ci-dessus, le Protocole de Montréal a été celui qui a eu le plus de succès dans la région arabe, ce qui prouve l'engagement de la région envers les questions relatives à l'environnement mondial lorsque les ressources financières et l'appui technique nécessaires sont mis à leur disposition. D'un autre côté, l'application des conventions représentant un intérêt particulier pour la région, particulièrement la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique n'a pas beaucoup progressé. Cela est dû principalement au faible intérêt international et au financement externe limité accordé à la région, combiné à des ressources nationales et régionales, des infrastructures et des connaissances spécialisées insuffisantes pour accomplir des progrès tangibles, particulièrement en ce qui concerne la stabilité socioéconomique, situation que la communauté internationale et les pays de la région devraient examiner attentivement.

Au cours de la décennie passée, la mise en oeuvre de la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région a été axée sur l'établissement de cadres, de priorités, sur l'élaboration de stratégies et de plans d'action et sur la mobilisation de fonds. À l'exception de la mise en oeuvre de projets pilotes individuels, l'application sur le terrain a été minime. Cela a été le cas pour la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification²⁰⁶.

S'agissant des principales questions relatives à l'environnement, dans la plupart des pays de la région, les modes de mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement sont tributaires des instruments juridiques

²⁰⁵ PNUE *et al.*, *op. cit.*

²⁰⁶ PNUE/CESAO, 1991a. Le Plan d'action national de lutte contre la désertification au Bahreïn; PNUE, 1991b. Plan d'action national de lutte contre la désertification dans les Émirats arabes unis; PNUE, Bahreïn. PNUE/CESAO, 1991c. Plan d'action national de lutte contre la désertification en République du Yémen, PNUE, Bahreïn. PNUE/CESAO, 1992. Plan d'action national de lutte contre la désertification dans le Sultanat d'Oman, PNUE, Bahreïn.

existants. Certains pays ont cependant entrepris l'élaboration d'arrêtés municipaux relatifs à des conventions spécifiques. La politique d'injonction et de contrôle a été l'approche la plus communément utilisée pour mettre en oeuvre les différents accords multilatéraux dans la région. Les instruments économiques fondés sur le marché n'ont pas reçu une attention suffisante, tout au moins par le passé. Cependant, les instruments économiques tels que les incitations, les impôts et les charges, les stratégies de fixation des prix et autres mesures indirectes sont appliqués à quelques accords multilatéraux sur l'environnement tels que le Protocole de Montréal et la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

1. b) Accords régionaux sur l'environnement

Les conventions et les accords régionaux ont généralement été plus largement mis en oeuvre par les pays de la région du fait qu'ils traitent de questions et de priorités écologiques régionales et qu'ils ont reçu un appui politique immédiat dans les forums ministériels qui sont chargés de l'application des instruments juridiques. Le public a également une meilleure connaissance des accords et conventions régionaux sur l'environnement que des accords internationaux. Les États membres ont souvent demandé une plus grande interaction directe entre les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les institutions d'exécution et de coordination des Nations Unies dans la région, comme dans le cas du Protocole de Montréal. Cependant, le nombre d'accords régionaux est plutôt limité. Les principaux sont les conventions sur les mers régionales, à savoir : 1) la Convention régionale du Koweït sur la coopération pour la protection du milieu marin contre la pollution (1978), 2) Convention régionale pour la conservation du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden – PERSGA (Djedda, 1982), et 3) la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Barcelone, 1976). Ces conventions se sont révélées être des instruments régionaux utiles pour la protection et l'utilisation durable des ressources marines et côtières de la région.

1. c) Application des directives non impératives

Action 21 a été la directive n'ayant pas un caractère obligatoire la plus largement acceptée et la plus efficace s'agissant de guider la gestion de l'environnement dans la région. Certains pays, tels que la Tunisie et l'Arabie saoudite, ont élaboré une Action 21 régionale. Quelques pays de la région, autres que les pays du CCG, se sont efforcés d'utiliser les mécanismes de financement mondiaux, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que d'autres donateurs internationaux et des banques régionales de développement (telles que la Banque islamique de développement) aux fins de la mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

2. Réalisations

Les Conventions internationales ont été un facteur important en faveur du renforcement de la capacité institutionnelle des institutions nationales et la création de nouvelles institutions chargées de la suite donnée à des conventions spécifiques. Des efforts ont également été déployés pour fixer des priorités, adopter des stratégies et des plans d'action nationaux dans des domaines relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement. Ces efforts ont également été élargis à la sensibilisation du public aux accords multilatéraux. Les accords multilatéraux sur

l'environnement mondiaux ont également catalysé la coordination régionale en ce qui concerne les questions transfrontières par l'intermédiaire des organisations régionales existantes ou créées spécialement à cette fin, par exemple les organisations chargées des mers régionales, l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et PERSGA.

Au niveau régional, le développement durable est examiné principalement au sein de plusieurs forums ministériels. Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a été créé en 1987. Il est le plus grand forum s'occupant de l'environnement. Le CCG, le Plan d'action pour la Méditerranée, les Conseils de PERSGA et l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin sont des forums sous-régionaux, dont les trois derniers ont signé des Mémoires d'accord avec le PNUE. En Asie occidentale (notamment en Égypte), les Ministres de la planification et/ou de l'économie traitent du développement durable au sein du Conseil ministériel de la CESAO. Les ministres arabes de l'Afrique du Nord participent aux travaux de la Commission économique et sociale pour l'Afrique. En octobre 1992, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a promulgué une réponse arabe à l'Action 21 de la CNUED, intitulée « Les programmes arabes de développement durable ». Elle comprend 13 programmes relatifs au développement durable; les activités de chaque programme correspondant aux sections pertinentes d'Action 21. Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement est l'organe intergouvernemental clef de gouvernance de la région. Il a également créé le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe en 1992 afin de faciliter la coordination et la coopération entre les pays membres et les organisations arabes, régionales et internationales.

La Déclaration d'Abou Dhabi sur l'avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe, adoptée par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement en 2001, fournit un cadre pour les activités relatives à l'environnement qui seront entreprises dans la région au XXI^e siècle.

3. Contraintes

Le nombre élevé d'accords multilatéraux sur l'environnement a été le principal obstacle à leur mise en oeuvre et à leur respect dans la région. Les gouvernements sont surchargés par leurs obligations de faire rapport sur la suite donnée au nombre croissant de conventions. Cela vient s'ajouter au manque de mécanismes clairs pour la mise en oeuvre, qui s'est traduit par une application inadéquate des accords multilatéraux sur l'environnement. D'autres obstacles clefs qui ont entravé l'application des accords multilatéraux dans la région comprennent le manque de ressources financières, la capacité institutionnelle insuffisante, les difficultés éprouvées pour adopter des politiques écologiques adéquates, la structure organisationnelle, la capacité de négociation inadéquate de certains pays, la participation marginale de la société civile et du secteur privé, et la coordination limitée et le manque d'informations sur les accords multilatéraux sur l'environnement, particulièrement pour le public.

B. Accords et alliances économiques et commerciaux

Au cours des 10 dernières années, la plupart des pays arabes ont négocié et signé de nouveaux accords multilatéraux et accords économiques bilatéraux. Bien

que leurs impacts aient varié, cette tendance appuie la continuité des processus de réforme économique et encourage un commerce et des investissements accrus dans la région. Elle facilite aussi l'intégration des économies des pays à l'économie mondiale. L'appartenance à des accords commerciaux a également stimulé l'application de normes écologiques plus strictes par les exportateurs régionaux cherchant à tirer profit d'un accès plus facile aux marchés des pays développés²⁰⁷.

1. Au niveau mondial

Au cours de la décennie passée, les tendances à la mondialisation ont incité la plupart des pays arabes à s'efforcer plus activement de devenir membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Neuf pays (Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Maroc, Oman, Qatar et Tunisie) sont devenus membres de l'OMC. Trois autres (Arabie saoudite, Liban et Yémen) en sont au stade des négociations, et le Liban a obtenu le statut d'observateur en 1999. Les accords avec l'OMC ont entraîné des réactions des institutions, des pouvoirs publics et du milieu des affaires²⁰⁸. Du côté institutionnel, les pays de la région ont réformé leurs institutions de manière à les rendre mieux à même de traiter des questions commerciales et écologiques. D'un autre côté, les mesures prises par les pouvoirs publics ont été axées sur la préparation du nouveau tour de négociations de l'OMC. Les tendances à la mondialisation ont également motivé une plus grande activité régionale et des échanges sur les coûts et les avantages de l'harmonisation et/ou du rapprochement des instruments de réglementation, par exemple les normes environnementales et les procédures de douane pour faciliter le commerce. Cela a également encouragé plus de pays arabes à participer à des accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait au commerce, par exemple la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ainsi que la Convention de Bâle.

2. Au niveau régional

L'intégration économique régionale a servi de tremplin à l'intégration efficace aux accords économiques mondiaux. Deux accords économiques régionaux ont récemment été formalisés et le nombre d'États qui y sont parties continue de s'accroître : l'Accord sur le partenariat euroméditerranéen et la Zone arabe de libre-échange.

Le Partenariat euroméditerranéen a été lancé à Barcelone en 1995 et s'efforce d'obtenir, entre autres choses, un libre-échange entre l'Union européenne et 12 pays du Sud de la Méditerranée. Trois pays arabes ont ratifié les accords d'association avec l'Union européenne (la Tunisie, le Maroc et l'Autorité palestinienne). L'Égypte et les Émirats arabes unis ont également signé un accord en 2001 (mais ne l'ont pas encore ratifié). Quatre autres pays arabes (Algérie, Jordanie, Liban et Syrie) sont encore au stade des négociations avec l'Union européenne. Cependant, la réalisation d'un partenariat complet d'ici la date convenue de 2010 semble peu probable vu la lenteur du processus de ratification et plusieurs points d'accrochage dans les

²⁰⁷ CESAO, *Trade and Environment in the ESCWA Region: Selected Issues*, Section du commerce, des investissements et des entreprises/Division des questions et des politiques de développement économique, 2001 (à paraître).

²⁰⁸ PNUE *et al.*, op. cit.

négociations. L'élimination des tarifs réduira de beaucoup les revenus de nombreux gouvernements de la région (particulièrement la Jordanie et le Liban), nécessitant ainsi un ajustement économique et fiscal (par exemple une réforme des impôts) afin d'assurer un revenu suffisant au maintien des services sociaux. Les accords de partenariat euroméditerranéen pourraient également se traduire par des accords « hub and spokes » entre les pays arabes et l'Union européenne à moins que des mesures politiques appropriées et efficaces soient prises pour appuyer l'intégration économique arabe²⁰⁹.

Quelques progrès ont été accomplis en vue de la création d'un bloc économique panarabe grâce à la Zone arabe de libre-échange. Depuis la mise en oeuvre de l'accord en 1998, 14 États membres de la Ligue des États arabes ont accédé à la Zone arabe de libre-échange, représentant 90 % du commerce extérieur arabe et 95 % du commerce intra-régional²¹⁰. Sur les huit pays membres de la Ligue des États arabes restants qui n'ont pas signé l'accord, six figurent sur la liste des pays les moins développés (Djibouti, Soudan, Somalie, Autorité palestinienne, Comores et Mauritanie) et deux (Algérie et Yémen) entreprennent des réformes économiques²¹¹. Les membres de la Zone arabe de libre-échange ont adopté des mesures en vue de réduire les tarifs de 10 % par an sur les importations entre eux, les barrières tarifaires et non tarifaires devant être complètement éliminées d'ici 2005. La création de la Zone arabe de libre-échange représente une réaction réaliste et pratique aux défis imposés par le commerce international et constitue une approche complète à l'intégration économique arabe²¹².

Parmi les efforts déployés pour intégrer l'économie arabe figure le Marché commun arabe, dont sont membres la Libye, la Mauritanie, la Syrie et le Yémen ainsi que la nouvelle alliance économique formée entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte.

L'intégration économique régionale et les accords commerciaux fournissent un important forum pour l'harmonisation des règlements sur l'environnement et leur application régionale et, à un niveau plus élevé, pour la formulation de normes mondiales. Cela est nécessaire afin d'éviter le risque de dumping écologique dans des pays ayant des régimes écologiques plus libéraux, ainsi que pour assurer une concurrence sur un pied d'égalité en matière d'exportations et d'investissements dans la région. Plusieurs réunions et consultations ont déjà eu lieu entre les pays de la région arabe afin de faciliter le processus d'harmonisation.

3. Au niveau bilatéral

De nombreux accords et alliances commerciaux bilatéraux entre les pays de la région ont été négociés au cours des quelques dernières années. Cependant, aucun de ces accords ne prend particulièrement en considération les problèmes écologiques.

Du côté arabe-international, la Jordanie et les États-Unis ont ratifié un nouvel accord de libre-échange bilatéral en 2000, qui fournit aux fabricants jordaniens un accès sans tarif au marché des États-Unis. L'alliance complémente la nouvelle

²⁰⁹ CESAO, *Bulletin des politiques industrielles...*

²¹⁰ Ibid.

²¹¹ Ibid.

²¹² Ibid.

stratégie agressive d'exportation jordanienne manifestée par la création depuis 1998 de plusieurs zones de produits industriels et la participation à de nouveaux accords commerciaux et économiques. Ces politiques ont donné lieu à une nouvelle vague d'activités d'investissements et d'exportations en Jordanie, et ont incité à repenser les moyens de renforcer les institutions pour la gestion écologique ainsi que le respect de l'environnement, afin de mieux appuyer la compétitivité sur le plan international. Par exemple, le Gouvernement a facilité la création des zones de produits industriels en se fondant sur leur facilité d'accès à l'eau, à l'électricité et aux matières premières. Au cours des quelques dernières années, les pays de la région ont également entrepris de négocier un plus grand nombre de traités bilatéraux d'investissement.

4. Contraintes et défis

Le délai continu apporté au règlement de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien dans son ensemble conformément aux résolutions des Nations Unies représente un défi majeur au développement économique et social dans la région. La réalisation de l'intégration des politiques économiques et la création d'un marché arabe représentent un sérieux défi pour ce qui est de la création d'un bloc économique internationalement reconnu.

À mesure que plus de pays de la région ont commencé à négocier un plus grand nombre de traités d'investissement bilatéraux en tenant compte des questions relatives à l'environnement, certains pays de la région semblent craindre que des régimes écologiques plus sévères risquent de dissuader l'investissement étranger, bien que de nombreuses études montrent que les normes relatives à l'environnement ont rarement une grande influence sur les décisions en matière d'investissements étrangers.

C. Conventions et accords sociaux et culturels

Les établissements humains, l'urbanisation, la population et la prise en compte systématique des sexospécificités sont des questions sociales d'une importance vitale pour la réalisation du développement durable dans la région arabe. Ces questions sont au centre de la dimension sociale, le troisième pilier du développement durable. Les trois conventions pertinentes [la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement (Le Caire, 1994), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains – Habitat II (Istanbul, 1996)] ont un impact direct sur les politiques gouvernementales de la région.

L'étendue et le taux d'urbanisation dans la région varient. Dans certains pays plus de 70 % de la population vit dans des zones urbaines. La densité de population varie également entre 6,5 habitants au kilomètre carré à 600 habitants au kilomètre carré. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en 1996, un changement important à l'approche des établissements humains a été approuvé, reconnaissant la nécessité d'orienter l'urbanisation, et non de l'arrêter²¹³.

²¹³ Centre des Nations Unies pour les établissements humains, site Web : <<http://www.unchs.org/Istanbul+nationalr.htm>>.

Après la Conférence d'Istanbul, pendant que les gouvernements continuaient de mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois, une plus grande attention a été portée au développement des établissements humains et à la fourniture d'abris. Un plus grand nombre de gouvernements ont autorisé le secteur privé à développer divers lopins de terre à des prix abordables. Beaucoup ont également accru la disponibilité de zones résidentielles par l'intermédiaire de zonage et de réaffectation. De nombreux pays ont également révisé les processus et les procédures de réglementation du développement du secteur des logements. En général, deux voies parallèles ont été suivies : des actions directes pour relever les conditions de vie des pauvres et des réformes et initiatives visant à accroître la productivité sociale en vue d'éliminer les causes de la pauvreté et assurer le bien-être en traitant des questions liées à la santé, à l'éducation, à l'infrastructure, à l'information et à la technologie et à l'emploi. Une autre réalisation majeure est le fait que les gouvernements, à des degrés divers, ont réussi à entreprendre une planification nationale de l'utilisation des terres. Des progrès notables ont été accomplis dans la gestion des agglomérations et des villes de la région et des tentatives ont été faites de réformer et renforcer la performance des conseils locaux afin de promouvoir une meilleure gouvernance urbaine.

Dans le cadre de programmes de réforme économique d'ensemble, l'Égypte et la Jordanie ont mis en place un cadre institutionnel pour la privatisation. Et, plus que jamais, dans la région arabe, la société civile et les organisations non gouvernementales ont été encouragées à coopérer avec les gouvernements régionaux, ou indépendamment, pour planifier et exécuter des projets dans des domaines connexes.

Les organisations nationales et régionales ont également entrepris plusieurs initiatives visant à sensibiliser, créer des forums de discussion et mobiliser l'appui politique au plus haut niveau. En outre, le secteur privé est plus conscient de sa responsabilité envers la communauté dans laquelle il opère. Cela devrait servir à mobiliser de nouvelles ressources afin de revitaliser les programmes de développement grâce à un partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

1. Contraintes

Il faut traiter des questions relatives aux niveaux chroniques de pauvreté, aux ressources humaines limitées et à la faiblesse des institutions urbaines. La paix et la stabilité sont des conditions indispensables pour atteindre les objectifs fixés. La région aspire à leur réalisation afin de profiter au mieux des efforts de développement. Les gouvernements et les autorités locales de la région n'ont pas toujours suffisamment de ressources pour améliorer la qualité de la vie dans les agglomérations. Enfin, la structure institutionnelle n'est pas toujours capable d'assurer l'intégration de toutes les parties prenantes aux politiques et programmes de développement social dans la plupart des pays de la région.

2. Défis

Dans les pays les plus pauvres de la région arabe, les conditions de logement sont caractérisées par des logements de qualité médiocre ne disposant que de peu de services et d'une infrastructure inadéquate. Les taudis et les colonies de squatters sont abondantes dans de nombreuses agglomérations arabes. Il est nécessaire de mobiliser des efforts de reconstruction et de relèvement après guerre/

postconflituels. Cependant, les crises au Moyen-Orient et dans le monde représentent souvent un obstacle à tout effort déployé en faveur du développement. La plupart des personnes vivant dans les zones rurales et les régions moins développées affluent souvent vers les agglomérations urbaines à la recherche d'une vie meilleure.

On s'attend à ce que la proportion de la population vivant dans les zones urbaines atteigne plus de 75 % d'ici 2015. La région devrait devenir de plus en plus urbanisée au cours des 25 prochaines années. Cela constitue un autre problème urbain, à savoir la gestion des déchets et autres problèmes d'hygiène du milieu urbain.

D. Liens entre les accords

Par définition, le développement durable repose sur trois piliers : les aspects économiques, sociaux et écologiques. L'aspect social est traité au moyen de mécanismes élaborés lors de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement (Le Caire, 1994), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains – Habitat II (Istanbul, 1996) et en coopération avec les organisations spécialisées des Nations Unies (Habitat, FNUAP, UNIFEM, PNUD et les Commissions économiques et sociales). Le PNUD, la Banque mondiale et les Commissions économiques et sociales conventionnellement s'occupent des questions de développement et le PNUE des questions relatives à l'environnement.

Bien que l'OMC ait pu raviver le débat sur la relation entre le commerce et le développement, les pays en développement sont devenus de plus en plus soupçonneux que les questions relatives à l'environnement puissent être utilisées pour restreindre encore davantage leur possibilité de lutter avec la concurrence sur le marché mondial. Le rôle joué par la Banque mondiale pour réaliser le développement durable dans les pays en développement crée également des inquiétudes vu l'expérience qu'ils ont acquise depuis Rio. Il est donc nécessaire d'établir un lien entre les secrétariats des accords mondiaux et les institutions spécialisées afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement. Cependant, dans le même temps, il est important d'intégrer le développement durable à tous les accords multilatéraux sur l'environnement de même qu'aux accords régionaux. Si les nombreux accords multilatéraux sur l'environnement doivent être regroupés, cela ne devrait pas affecter les avantages que les accords multilatéraux sur l'environnement confèrent aux pays en développement.

Même si des liens sont établis, il faudra tout de même créer un mécanisme d'exécution qui met en place une politique et en surveille l'application. Parmi les organes des Nations Unies existants, le Conseil économique et social est celui qui serait le plus apte à englober les trois piliers du développement durable. Pour ce qui est de l'application, il faut examiner la possibilité de renforcer la Commission du développement durable ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de leur permettre de remplir les fonctions attendues.

VI. Les obstacles au développement durable et les possibilités pour l'avenir

Outre les problèmes socioéconomiques et environnementaux notés ci-dessus, la région doit relever d'autres défis multisectoriels afin de réaliser le développement durable. Parmi ceux-ci figurent des ressources techniques, humaines et financières inadéquates²¹⁴, ainsi qu'une capacité institutionnelles limitée. Ces obstacles, joints aux dynamiques politiques et économiques changeantes, empêchent la région d'entreprendre la planification, la mise en oeuvre et le suivi du développement durable.

A. Gouvernance pour un développement durable

La gouvernance est une condition requise importante pour la réalisation du développement durable. Elle comprend le renforcement des cadres institutionnels et juridiques, la facilitation d'une participation équitable à la prise de décisions et la promotion d'une participation efficace de la société civile et du secteur privé au processus de prise de décisions. Depuis la CNUED, les pays de la région s'efforcent de créer des institutions et des instruments efficaces, ou de renforcer ceux qui existent déjà, pour gérer le développement durable de manière intégrée, formuler des stratégies ou des politiques nationales pour l'environnement et d'élaborer des plans d'action nationaux pour l'environnement. Ils ont également élaboré et renforcé les lois relatives à l'environnement et nombre d'entre eux ont ratifié des accords régionaux et multilatéraux sur l'environnement²¹⁵.

Toutefois, les efforts déployés pour réaliser un développement durable intégré ont stagné. Les rapports sur les stratégies nationales pour l'environnement et les plans d'action nationaux pour l'environnement préparés par les ministères de l'environnement sont devenus des variables des stratégies nationales pour le développement durable dans la plupart des pays de la région. De ce fait, nombre de ces stratégies et plans d'action nationaux pour l'environnement n'ont pas réussi à intégrer les dimensions culturelles, politiques et socioéconomiques à l'environnement. Les objectifs et les instruments des stratégies et des plans d'action nationaux pour l'environnement ont également été élaborés sans tenir compte d'autres stratégies nationales²¹⁶, seuls deux pays ont créé des mécanismes pour s'efforcer de résoudre les différences entre les stratégies sectorielles et s'assurer que les initiatives des plans d'action nationaux pour l'environnement étaient intégrées et appliquées par les ministères d'exécution. Les efforts déployés dans le cadre des stratégies nationales pour un développement durable ont, pour la plupart, été fragmentaires et ont reçu peu d'appui financier, et les commissions nationales pour le développement durable n'ont été établies que sur une base ad hoc, temporaire. Si celles-ci existent, elles ne sont ravivées que pour répondre aux exigences de la présentation de rapports aux conférences mondiales telles que le Sommet mondial sur le développement social. Afin de mieux orienter les mesures à prendre pour remédier à ces défaillances, trois principaux obstacles à une gouvernance efficace du développement durable sont détaillés ci-dessous.

²¹⁴ Thematic RT Report.

²¹⁵ PNUE *et al.*, op. cit.

²¹⁶ Thematic RT Report.

1. Coordination et complémentarité des institutions et instruments de développement durable

Le principal défi auquel doivent faire face les décideurs dans la région est l'intégration des politiques, à savoir comment formuler, intégrer et mettre en oeuvre des politiques multisectorielles efficaces dans le domaine du développement durable. Cela exige une coordination et une consultation entre les institutions gouvernementales, ainsi qu'une complémentarité et une cohérence entre les instruments politiques appliqués par différents ministères²¹⁷. Ces difficultés sont exacerbées par la nature centralisée, et pourtant compartimentée, de la gouvernance dans la région²¹⁸. Par exemple, les organismes nationaux pour l'environnement dans la région ont généralement la responsabilité de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques de développement durable. Cela renforce la partialité pour un développement durable sectoriel et rend les ministères sociaux et économiques moins intéressés et moins résolus à atteindre les objectifs d'un développement durable articulé. Cette pratique réduit également l'importance de la question du fait que les institutions environnementales de la région ne jouent généralement pas un rôle central dans la prise de décisions des gouvernements ou sont incapables d'exercer une influence sur les ministères d'exécution²¹⁹. De plus, les communications entre les parties prenantes et les organes responsables de l'exécution et de l'application des lois entrées en vigueur en matière de développement durable sont limitées, ce qui explique également pourquoi les politiques ne sont pas efficacement mises en oeuvre.

En ce qui concerne les instruments politiques, la région a lourdement recours aux instruments de réglementation (injonction et contrôle) plutôt qu'aux instruments économiques et aux accords amiables. Elle utilise également l'étude d'impact sur l'environnement comme instrument prévisionnel, préventif pour l'évaluation de l'impact des projets. Toutefois, son application n'a pas été strictement mise en oeuvre. Malheureusement, l'utilisation d'instruments de développement durable a manqué de cohérence du point de vue sectoriel, et peu a été fait pour rechercher une synergie, une chronologie ou un lien entre les politiques et les programmes mis en oeuvre par différents ministères afin de maximiser leur impact collectif²²⁰.

2. Relier les politiques et les programmes nationaux et locaux de développement durable

Alors que la gestion nationale de l'environnement et les processus de développement durable se sont améliorés dans l'ensemble de la région, les initiatives locales sont demeurées limitées. Une décentralisation restreinte des pouvoirs législatifs et financiers est un obstacle majeur à la formulation et au financement de la mise en oeuvre des Actions 21 locales dans la plupart des pays de la région²²¹. En outre, bien que quelques communautés aient élaboré des Actions 21 locales (par exemple en Égypte, en Jordanie, en Tunisie et aux Émirats arabes unis), leur capacité d'intégrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux a été

²¹⁷ Ibid.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ Ibid.

²²¹ Ibid.

limitée²²², de même que leur capacité d'accorder un ordre de priorité aux questions clefs pour les présenter aux forums nationaux. Les approches participatives et ascendantes appliquées à la formulation des politiques et aux consultations publiques sont souvent également découragées par de lourdes procédures bureaucratiques²²³ et des contraintes politiques et de sécurité. Cela implique que les politiques nationales durables ne reflètent pas nécessairement les priorités locales. La déconnexion entre les efforts locaux et nationaux de planification du développement durable est reflétée dans les liens du niveau national au niveau régional et au niveau mondial qui devraient être mieux organisés pour se renforcer mutuellement.

3. Gouvernance mondiale

Au niveau mondial, il est nécessaire d'améliorer le système de gouvernance pour le rendre transparent et susceptible de contribuer à la nécessité des pays en développement d'être capable de faire face aux changements provoqués par la mondialisation, le nouvel ordre économique mondial et la révolution des technologies de l'information. Le rôle des Nations Unies et des autres institutions internationales s'occupant du développement durable doit être défini afin de l'adapter le mieux possible pour réaliser le développement durable. Le Sommet sur le développement durable fournit la possibilité et la plate-forme pour un tel exercice, en gardant à l'esprit que c'est un sommet pour le développement durable.

4. Suivi et transparence du processus de développement durable

Une gouvernance efficace du développement durable exige également un système de suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et buts fixés. Bien que de nombreux pays de la région progressent du stade de la planification à celui de la mise en oeuvre, peu de mécanismes ont été créés pour évaluer la qualité ou l'impact des résultats des politiques et des programmes. De plus, les mécanismes de contrôle mis en place pour assurer l'intégration des objectifs nationaux du développement durable aux programmes de travail sectoriels sont rares. En conséquence, des organismes du secteur public et/ou privé devraient avoir des responsabilités de « surveillance » pour suivre et faire rapport sur l'efficacité des institutions gouvernementales en ce qui concerne l'appui au développement durable. Un tel système de responsabilisation pourrait améliorer la performance institutionnelle, ainsi qu'informer et habiliter les parties prenantes publiques.

B. Participation et accès à l'information des parties prenantes

Depuis la CNUED, la sensibilisation du public aux questions relatives à l'environnement a remarquablement augmenté dans la région. Le nombre d'organisations non gouvernementales s'occupant de l'environnement s'est accru de manière spectaculaire²²⁴, de même que la compréhension du public des questions clefs relatives à la protection de l'environnement et au développement durable²²⁵. De plus, au niveau régional, le Réseau arabe pour l'environnement et le

²²² Ibid.

²²³ Ibid.

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Ibid.

développement et, au niveau sous-régional, le Gulf Network for environmental NGOs ont été créés.

Bien que ce progrès soit appréciable, la région doit passer de l'accroissement de la sensibilisation du public à sa participation afin de passer d'un engagement passif à un plus actif dans le processus de développement durable. Quelques progrès ont déjà été accomplis à cet effet, particulièrement en ce qui concerne l'assainissement de l'environnement, le renforcement des communautés et les questions d'égalité entre les sexes. Les gouvernements ont également recherché plus activement la participation des organisations non gouvernementales et des parties prenantes privées aux forums nationaux et internationaux. Leur présence s'accroît graduellement et elle devient évidente au sein des délégations nationales participant aux négociations internationales.

Dans certains pays de la région, les systèmes complexes de gouvernement et la culture, les traditions et les normes politiques les plus répandues entravent la participation du public aux processus gouvernementaux de prise de décisions²²⁶. Cela provient du fait que les systèmes centralisés de gouvernance sont généralement organisés de haut en bas et ne tolèrent donc pas facilement des approches ascendantes participatives, les pressions publiques²²⁷ ou les systèmes redditionnels publics. Il convient cependant de noter que les connaissances autochtones et les systèmes traditionnels (tels que les tribus et les Bédouins) ont beaucoup influé sur le processus de gouvernance dans son ensemble et sur le respect et l'application de la législation en particulier²²⁸. D'un autre côté, le rôle de plaidoyer de la société civile n'a pas été suffisamment important pour lui permettre d'être un acteur clef dans le processus de prise de décisions. Cela est dû en particulier au fait qu'ils sont contrôlés et dans la plupart des cas subventionnés par le gouvernement. D'un autre côté, la société civile et le secteur privé ne sont pas encore parvenus à une vision claire et à élaborer un cadre pour leur participation active à la gouvernance du développement durable. Ils réclament cependant un rôle plus grand dans le processus de gouvernance, plutôt qu'une approche prudente du gouvernement sur la façon dont ils pourront participer. Les gouvernements semblent prêts à considérer une approche progressive plutôt que révolutionnaire pour leur accorder un rôle plus important²²⁹.

Une participation efficace du public, comme mentionné dans le Principe 10 de la Déclaration de Rio est fondée sur un accès adéquat à l'information. Depuis 1992, l'intérêt que porte la région arabe à un développement durable tenant compte de l'environnement a stimulé l'intérêt dans l'incorporation d'informations écologiques dans le processus de décision et dans l'amélioration de la gouvernance du développement durable²³⁰. De ce fait, les pays de la région ont accumulé de meilleures connaissances et une plus grande compréhension en ce qui concerne les défis et les tendances économiques, écologiques et sociaux. Ce progrès a été rendu possible par la propagation et le développement de technologies de l'information et

²²⁶ Ibid.

²²⁷ Ibid.

²²⁸ PNUE *et al.*, *op. cit.*

²²⁹ PNUE/Bureau régional pour l'Asie occidentale 2001. *Global Governance for Sustainable Development and Status of Environmental Governance in the Arab Region*. Projet.

²³⁰ Abdel-Kader, A. F., 1999. *CEDRAE Experience in the Use of Environmental Indicators*. First Arab Conference on Environmental Indicators and its Role in Decision Making, Le Caire (Égypte), 12-14 octobre 1999.

des communications d'un bon coût-efficacité, grâce aux médias et à des réseaux de suivi et d'information améliorés.

La fourniture d'informations de plus haute qualité au sein des gouvernements s'est améliorée; toutefois, l'accès du public à l'information relative au développement durable demeure limité. Cela est dû au fait que la divulgation d'informations est toujours considérée comme une question délicate par certaines autorités de la région, provenant de la crainte que la divulgation d'information pourrait causer confusion et panique parmi le public, décourager le tourisme et les investissements étrangers²³¹, ou simplement provoquer une perte de pouvoir et d'influence²³². La divulgation publique des pratiques des sociétés est également rare, les communautés locales étant incapables de se procurer l'information sur la pollution de l'environnement et les incidences potentielles sur la santé causées par les installations manufacturières.

Cependant, des progrès importants ont été accomplis quant à un meilleur accès du public à l'information, particulièrement grâce aux médias informatiques. De nombreux ministères et organismes publics fournissent dorénavant des informations concrètes et spécialisées sur leurs sites Web individuels, ce qui a aidé à rendre les rapports et les statistiques plus largement accessibles. Dans l'ensemble de la région, les ONG ont également été très actives en ce qui concerne l'affichage et l'échange d'études, de matériel de conférence et de notices communautaires sur Internet. Il convient de noter que les informations socioéconomiques sont plus facilement accessibles que celles concernant l'environnement²³³. Cela peut être attribué à l'intérêt récent porté aux questions relatives à l'environnement comparé aux questions socioéconomiques qui sont débattues depuis déjà un certain temps, et le fait que les informations sur l'environnement sont souvent éparpillées entre de nombreux organismes, ministères et institutions.

Malgré l'attention remarquablement accrue portée à l'information concernant le développement durable dans la région, les efforts actuels sont entravés par le manque d'une pierre angulaire sur laquelle toutes les activités d'information devraient reposer, c'est-à-dire le manque de stratégies et de politiques d'information nationales et régionales. Il n'existe pas non plus d'accords aux niveaux national ou régional qui fournissent un cadre juridique pour faciliter l'accès à l'information. Outre ces problèmes, d'autres aspects institutionnels, techniques et financiers entravent la disponibilité, l'accès et l'utilisation des informations sur le développement durable. Parmi ceux-ci figurent la comparabilité et la cohérence insuffisantes des données, la faible institutionnalisation des systèmes d'information, un financement insuffisant, la pénurie de personnel qualifié, et un reconditionnement inapproprié de l'information à l'intention des décideurs et du public²³⁴.

²³¹ Thematic RT Report.

²³² Dewachi, Conseiller..., loc. cit.

²³³ Abdel-Kader, A. F., 1999. CEDRAE, loc. cit.

²³⁴ Abdel-Kader, A. F., 1999. Systèmes d'information sur l'environnement (SIE); Stewardship Towards Sustainable Development in the Twenty-First Century. Dans Hegazy A., *Environment 2000 and Beyond*. UNESCO, Conseil international pour le développement de l'éducation (CIDE), Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Le Caire.

C. Instruments économiques et accords volontaires

L'application efficace des instruments économiques dans la région est gravement entravée par plusieurs facteurs, y compris des systèmes de surveillance de l'environnement inefficaces, des dossiers de l'hygiène de l'environnement incomplets, une évaluation inadéquate des risques écologiques et sanitaires et le manque de comptabilité et d'évaluation monétaire de l'impact sur la santé et l'environnement causé par un développement non durable²³⁵. En général, les pays de la région ont eu tendance à retirer les subventions, cependant, du fait de contraintes politiques, sociales et culturelles, certaines subventions ne sont pas faciles à éliminer, par exemple dans le secteur de l'approvisionnement en eau du secteur agricole.

Certains pays de la région appliquent le principe du pollueur-payeur particulièrement dans le domaine de la pollution industrielle. D'autres instruments économiques tels que l'impôt sur la pollution atmosphérique et les prélèvements pour les services municipaux sont largement appliqués. L'utilisation d'instruments économiques et financiers pour lutter contre et prévenir la pollution au moyen d'incitations et de désincitations est également pratiquée. Certains pays utilisent les prêts souples²³⁶. Malgré ces progrès, de plus grands efforts doivent être déployés pour coordonner l'application des instruments économiques entre les secteurs afin de ne pas fausser les signaux du marché et d'encourager la consommation durable de certaines ressources aux dépens d'autres.

Le recours à des accords volontaires dans la région a été lent, en partie du fait du processus participatif limité dans la région et du fait que les activités de sensibilisation du public exigent un plus grand effort. La relation entre le secteur privé et les autres parties prenantes (gouvernement et ONG) est importante à cet égard. Les accords volontaires ne sont pas pleinement utilisés comme méthode de suivi par les autorités chargées de la réglementation et ne présentent donc aucun avantage réel de réglementation pour le secteur privé. Les ONG de la région n'ayant pas une grande influence, la pression qu'elles peuvent exercer sur le secteur privé à l'heure actuelle est limitée.

D. Surveillance de l'environnement, présentation de rapports et réseaux d'information

Les informations sur l'environnement sont nécessaires à une surveillance fiable de l'environnement, à l'évaluation et à la présentation de rapports sur l'état de l'environnement. Elles sont la clef servant à identifier les problèmes écologiques, les tendances, les causes fondamentales et les impacts sur l'environnement; et à identifier les réactions actuelles, ainsi que les questions émergentes relatives à l'environnement. Elles sont également essentielles pour formuler des stratégies efficaces et pour assurer la pertinence des solutions adoptées pour résoudre les problèmes touchant l'environnement et le développement et pour élaborer des plans d'action prioritaires appropriés²³⁷.

²³⁵ Thematic RT Report.

²³⁶ PNUE *et al.*, op. cit.

²³⁷ Abdel-Kader, A. F., 1999. Systèmes d'information sur l'environnement, loc. cit.

La surveillance de l'environnement n'est pas un événement nouveau pour la région arabe, elle faisait partie des anciennes civilisations de même que de l'histoire récente. La plupart des pays ont mis en place des programmes de surveillance et des laboratoires d'appui pour surveiller les côtes, les ressources hydriques et la qualité de l'air; cependant, la portée géographique de ces programmes, les capacités technologiques et la cohérence des opérations sont encore limitées. La plupart des pays ont créé des institutions, des centres ou des divisions chargés de l'étude de l'environnement par télédétection et des systèmes d'information géographique qui appuient la surveillance de l'environnement. Cependant, les capacités de ces organismes ne sont pas pleinement utilisées dans le cadre d'une planification coordonnée afin de traiter des questions de développement durable.

D'un autre côté, la plupart des pays de la région arabe n'ont pas élaboré d'approches ou de systèmes systématiques pour évaluer et faire rapport sur l'environnement; toutefois, la plupart des pays ont entrepris de préparer des rapports nationaux sur l'état de l'environnement mais en utilisant des approches et des produits sensiblement différents. Certains pays publient de tels rapports sur une base annuelle ou biennale, tels que la Tunisie, qui est considéré comme le pays le plus avancé à cet égard. Le processus est entravé par de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent le manque de cadres institutionnels, une capacité inadéquate, la pénurie de personnel qualifié et de ressources financières, le manque de données ou leur inaccessibilité, l'absence d'indicateurs appropriés et les faibles liens avec les autres parties prenantes, telles que les ministères sectoriels et les organismes d'exécution.

Des efforts positifs ont été déployés par la Ligue des États arabes, avec une aide des organisations régionales des Nations Unies, pour identifier, harmoniser, mettre à l'essai et utiliser des indicateurs et des indices de développement durable aux fins du suivi et de la présentation de rapports sur le développement durable aux niveaux local, national, sous-régional, régional et mondial. Le Plan bleu/PNUE/Plan d'action pour la Méditerranée s'occupent également de deux sortes de projets reliés aux indicateurs; le Projet d'indicateurs de performance environnementale et le Projet d'indicateurs valables du développement durable, dans lequel 130 indicateurs ont été sélectionnés pour la Méditerranée. Ils ont élaboré des indicateurs « spécialisés » pour illustrer des thèmes spécifiques tels que l'eau, le tourisme et les terres et sols boisés, qui sont appliqués dans des pays sélectionnés de la région de la Méditerranée²³⁸.

Plusieurs pays de la région ont établi des systèmes ou des réseaux nationaux d'information sur l'environnement. Certains sont des systèmes complets d'information, alors que d'autres sont des systèmes d'information ne portant que sur l'environnement. Au niveau national, plusieurs pays arabes de la Méditerranée (tels que le Maroc, la Tunisie et le Liban) ont créé, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, des National Environmental and Development Observatories (observatoires nationaux pour l'environnement et le développement)²³⁹. Au niveau régional, grâce à une initiative conjointe du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, du CEDRAE et du PNUE, 11 membres fondateurs d'organisations régionales et internationales desservant la région ont créé l'Arab Region

²³⁸ Plan bleu, site Web : <<http://www.planbleu.org/indexa.htm>>.

²³⁹ PNUE/Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale. Communication with UNEP/MAP.

Environmental Information Network (AREIN)²⁴⁰. L'idée est d'élargir ce réseau pour rassembler les réseaux nationaux et les systèmes d'information en un réseau régional intégré. Quelques efforts ont également été déployés pour créer des réseaux sous-régionaux, tels que dans le cas des pays du CCG. Toutefois, de plus amples efforts sont nécessaires pour mener à bien et améliorer les réseaux et la mise à jour régulière des informations aux niveaux local, national et régional.

Au niveau international, le PNUE a introduit le processus connu sous le nom de L'avenir de l'environnement mondial (GEO) pour poursuivre l'étude de l'environnement mondial grâce à une évaluation intégrée orientée vers l'action menée à bien par un réseau de centres collaborateurs répartis dans le monde entier, y compris le monde arabe. Trois centres collaborateurs de la région arabe ont été sélectionnés, le CEDRAE pour couvrir l'Afrique du Nord, et l'ACSAD et Arabian Gulf University pour l'Asie occidentale. Le PNUE a produit GEO-1 en 1997, GEO-2000 en 1999 et met la dernière main à GEO-3. Dans les limites de la portée géographique de GEO, la région arabe est divisée entre l'Afrique et l'Asie occidentale. À ce titre, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale a entrepris une initiative en vue de préparer un rapport sur l'état de l'environnement dans le monde arabe pour tirer profit des contributions apportées au processus GEO. Le rapport, préparé en collaboration avec le CEDRAE, l'ACSAD et l'Arabian Gulf University est le premier rapport intégré sur l'état de l'environnement dans le monde arabe. Le rapport a servi de base à un rapport sur la stratégie arabe pour l'environnement, L'avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe²⁴¹. La Déclaration d'Abou Dhabi faite par les ministres arabes chargés de l'environnement est fondée sur les points clefs du rapport.

E. Éducation en matière d'environnement

Depuis les années 70 et 80, les pays arabes s'intéressent à l'éducation en matière d'environnement, mais la CNUED a catalysé les pays pour examiner, renforcer et révolutionner l'éducation en matière d'environnement dans le but d'inclure les questions relatives à l'environnement dans les programmes ordinaires d'enseignement; préparer des programmes indépendants spécialisés et novateurs en matière d'environnement; ou d'adopter des programmes fondés sur la combinaison des deux options²⁴². La plus grande majorité des pays arabes ont adopté et intégré l'éducation en matière d'environnement dans les programmes d'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire du secteur formel de l'enseignement en tant que thème intersectoriel dans plusieurs cours. Les structures et cadres institutionnels de la région varient d'un pays à l'autre, et l'éducation en matière d'environnement en tant que tel est traitée non seulement dans les secteurs formel et non formel par les Ministères de l'éducation et Ministères des affaires de l'environnement, mais également par d'autres institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales.

²⁴⁰ CEDRAE, site Web : <<http://www.cedare.org.eg>>.

²⁴¹ Tolba, M.; Al Kholy, O. et K. Sabet. 2001. L'avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe, 2001.

²⁴² Khattab, A. 1999. Towards the inclusion of Environment Education in the Arab Formal Education, Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement/Ligue des États arabes, Le Caire (Égypte) (en arabe).

Il est à craindre que l'éducation en matière d'environnement ne tienne pas compte des réels problèmes d'environnement intéressant la région, peut-être du fait de l'utilisation de matériels traduits de cultures étrangères et aussi à cause du manque de cohérence et d'efficacité.

Parmi les questions clefs qui doivent être prises en considération dans l'éducation en matière d'environnement au niveau préscolaire figure la création de programmes bien conçus et spécialisés. Il est également difficile d'incorporer l'éducation en matière d'environnement dans les programmes d'enseignement actuels des universités et des institutions d'enseignement supérieur, qui reposent sur des cours hautement spécialisés. Les programmes d'enseignement formel actuels à tous les niveaux sont fondés sur des cours indépendants. Une perception appropriée de nombreuses questions relatives à l'environnement exige l'intégration de connaissances dérivées de différentes disciplines qui ne sont peut-être pas disponibles dans le cadre des cours spécialisés.

Des organisations régionales et internationales, telles que l'UNESCO, le PNUE, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, l'ALECSO et d'autres encore aident la région à résoudre les problèmes relatifs à l'éducation en matière d'environnement. Les initiatives de l'UNESCO et des programmes mettant l'accent sur l'interrelation entre l'homme et l'environnement, notamment l'Homme et la Biosphère et le Projet transdisciplinaire : éducation et information en matière d'environnement et de population pour le développement (EPD) présentent des matériels et des questions variés intéressant la région. Au cours de la dernière décennie, plusieurs conférences, séminaires et réunions ont été organisés au niveau régional pour discuter de l'éducation en matière d'environnement dans la région arabe et pour la développer²⁴³.

F. Recherche-développement

La recherche-développement est un élément critique pour la région arabe en vue de trouver des solutions novatrices aux problèmes faisant obstacle à la réalisation du développement durable. Malheureusement, le bilan de la recherche-développement n'est pas très positif lorsqu'on le compare à celui d'autres régions. La seule région qui progresse plus lentement que le monde arabe est l'Afrique subsaharienne. La situation est alarmante et requiert une attention urgente.

En 1998, la population du monde arabe représentait 4,3 % de la population mondiale, produisant 3,3 % du PIB mondial. Environ 3,8 % de la main-d'oeuvre travaille dans la recherche-développement. Toutefois, le monde arabe alloue 0,2 % de son PIB à la recherche-développement, alors que la moyenne mondiale est de 1,4 %. Dans la région, en ce qui concerne la recherche-développement, l'attention porte sur le secteur agricole, qui compte 44 % des personnes travaillant dans la recherche. Le secteur de la santé vient après l'agriculture, avec un taux de 13 %²⁴⁴.

Selon une étude de l'UNESCO entreprise en 1998, entre 1992 et 1996, le personnel scientifique s'est accru à un rythme de 6 à 7 % par an dans les pays arabes, soit plus du double du taux de l'accroissement démographique. L'abondance en personnel dans le domaine de la recherche-développement s'est maintenue et a,

²⁴³ PNUE *et al.*, op. cit.

²⁴⁴ Ligue des États arabes, op. cit.

en fait, augmenté. Cependant, il existe des différences importantes de capacités entre les pays arabes en ce qui concerne la recherche-développement, particulièrement pour ce qui est des capacités humaines et financières, ce qui offre des possibilités de déployer des efforts concertés pour intégrer la recherche entre les institutions de recherche scientifique nationales et régionales, non seulement aux fins de la sécurité régionale mais également aux fins de l'intégration économique régionale.

Les résultats scientifiques sont modestes particulièrement lorsqu'ils s'agit du développement des technologies. Le personnel de la recherche-développement est relativement abondant mais les ressources financières freinent la contribution qu'il pourrait apporter à sa propre société. Toutefois, les ressources financières ne représentent qu'un aspect mesurable du développement institutionnel scientifique complexe. En lui-même, le peu de développement institutionnel est une claire expression de la faible priorité accordée à la science dans les régimes de gouvernance et la société.

Les pays arabes de la région doivent également s'efforcer plus activement de faire progresser et de développer des technologies autochtones appropriées et de mobiliser des ressources. Ils doivent s'employer à passer des projets technologiques clefs en main à ceux qui exigent un transfert de technologies et la formation de la main-d'oeuvre locale²⁴⁵. Il doivent pour cela se réorienter des industries et des technologies en perte de vitesse que l'on trouve plus fréquemment dans la région²⁴⁶ vers des industries favorisant une production moins polluante et une main-d'oeuvre qualifiée.

G. Conflits et sécurité régionale

1. Conflits, luttes et guerres

Au cours du XXe siècle, particulièrement depuis le début du conflit arabo-israélien, la région arabe a connu de nombreux conflits, luttes et guerres, qui ont entravé son développement, l'ont déstabilisée et ont épuisé ses ressources et énergies. Ces conflits ont également gravement influencé son environnement, ont eu des répercussions destructrices et se sont traduits par des tragédies humaines. L'occupation continue des territoires arabes sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, ainsi que dans les hauteurs du Golan syrien et le sud du Liban conduit à la destruction des infrastructures, des ressources naturelles et du potentiel humain et à l'utilisation illégale des ressources en eau. Cela est un obstacle majeur au développement durable. Les guerres civiles au Liban, en Somalie et au Soudan, les luttes internes en Algérie, à Djibouti, aux Comores et la deuxième guerre du Golfe ont eu des répercussions économiques, sociales et écologiques.

L'un des autres problèmes clefs dans la région sont les mines terrestres, particulièrement celles qui ont été posées par l'Allemagne et la Grande-Bretagne en Afrique du Nord au cours de la seconde guerre mondiale, qui rendent de larges superficies dangereuses et non utilisables. Malheureusement, les mines terrestres ont

²⁴⁵ A. A. Kubursi, *Sustainable Human Development under Globalization: The Arab Challenge*. Human Development Studies Series No. 10. Document E/ESCWA/SD/1999/5, anglais. Nations Unies : New York, 1999.

²⁴⁶ Ibid.

également été utilisées dans la région pendant les conflits internes et les guerres civiles. Ces armes ont des effets néfastes sur l'environnement, elles entravent les efforts de développement et se traduisent par des pertes humaines. Non seulement ça, mais chaque individu blessé paie également un prix physique, social et économique énorme pendant toute sa vie.

Les différends relatifs aux ressources en eau partagées revêtent une importance particulière dans la région arabe, où 55 % des ressources renouvelables en eau douce ont leur origine en dehors de la région. Le cas du Tigre et de l'Euphrate soulève de nombreuses craintes. Ces craintes sont dues au fait que la Turquie fait la sourde oreille aux appels répétés de la Syrie et de l'Iraq d'entreprendre des négociations afin de parvenir à un règlement juste de ce conflit et continue de refuser de tenir une réunion du comité tripartite à cette fin. En outre, Israël utilise des ressources en eau partagées de manière abusive et s'approprie illégalement les eaux arabes.

L'imposition continue de sanctions internationales à l'Iraq et à la Libye a eu des effets pernicieux sur l'économie et l'environnement des deux pays. Ces sanctions ont également eu des répercussions sociales et sanitaires graves sur la population iraquienne. Un autre aspect de la sécurité régionale est lié à l'inquiétude croissante concernant la possibilité de fuites nucléaires des réacteurs israéliens. Toutes les installations nucléaires du Moyen-Orient devraient être soumises à une inspection internationale.

2. Réfugiés, personnes déplacées et groupes désavantagés

La mise en oeuvre des programmes de reconstruction, de renforcement des institutions sociales et économiques et de réintégration des populations déplacées doit tenir compte de problèmes particuliers. Les groupes marginalisés – à savoir les communautés de migrants, les femmes, les enfants et les personnes âgées – tendent à être plus affectés pendant les périodes de conflit. Les zones affligées par les conflits sont également les plus vulnérables aux chocs sociaux et économiques²⁴⁷.

3. Gestion des ressources régionales

Les problèmes de l'environnement ne respectent pas les frontières politiques au niveau national, régional ou mondial. En conséquence, les négociations et la coordination internationales sont essentielles à une gestion efficace des ressources naturelles partagées. La gestion des écozones et la gestion des ressources en eau partagées sont nécessaires à la promotion d'une utilisation durable des ressources régionales. Il est donc important que les organisations internationales et régionales élargissent davantage la coopération interrégionale grâce au renforcement des capacités des États membres en mettant l'accent sur la mise en place d'une gestion plus efficace et plus équitable des ressources en eau partagées et des écozones et sur l'élaboration de stratégies intégrées de gestion des ressources en eau²⁴⁸.

H. Libéralisation des échanges et régionalisation

²⁴⁷ SDIPD, « Female-headed households in selected conflict-stricken ESCWA areas...an exploratory survey for formulating poverty alleviation policies », p. 5.

²⁴⁸ Thematic RT Report.

1. Libéralisation des échanges

À l'heure actuelle, plus de la moitié des États arabes sont membres de l'OMC. Cela a permis de renforcer la libéralisation des échanges dans la région et a donné un élan aux efforts publics et privés déployés pour accroître leur compétitivité internationale. La croissance, au moyen la diversification économique, de l'augmentation des exportations et de la libéralisation des échanges est devenue une stratégie centrale du développement de la plupart des pays de la région²⁴⁹. Cependant, la libéralisation des échanges représente une arme à double tranchant qui permet aux exportateurs de pénétrer de nouveaux marchés, mais à condition qu'ils puissent respecter les normes plus strictes relatives à l'environnement et à la qualité. De telles normes renforcées sont non seulement imposées par les gouvernements par l'intermédiaire de règlements sanitaires et de sécurité, mais leur respect est également exigé par l'industrie privée et les consommateurs qui s'efforcent de plus en plus d'obtenir le respect de normes de produit et lignes directrices plus sévères. Il est également à craindre que certains pays maintiendront des régimes environnementaux faibles ou s'engageront dans une « course vers le bas » afin d'attirer plus d'investissements étrangers que leurs concurrents, bien que d'un type moins respectueux à l'environnement. Des efforts concertés devront être déployés pour permettre de lutter à armes égales et de partager les bénéfices afin d'éviter le dumping écologique dans les pays moins développés de la région.

Depuis le début des années 90, la plupart des pays ont entrepris des réformes économiques afin de mieux s'adapter aux tendances à la libéralisation des échanges et à la mondialisation²⁵⁰. Cependant, la mondialisation et ses incidences sur la région arabe peuvent limiter ou entraver la possibilité de réaliser le développement durable. La région arabe doit donc réformer sa structure économique et institutionnelle afin de faire face à la mondialisation et de créer un bloc arabe fondé sur les solides potentiels qu'offrent les cultures et les civilisations de même que les potentiels sociaux et économiques de la région. La création d'une entité économique arabe exige le renforcement des éléments du Marché commun arabe et la recherche de l'intégration régionale afin de créer un large marché pour les produits arabes. Cela renforcera également la position de négociation des pays arabes avec les autres blocs régionaux et les blocs économiques, notamment l'OMC.

La mauvaise performance du secteur des échanges semble persister. Du fait de la libéralisation des échanges et des importations à faible coût, il existe une concurrence importante de la part de fabricants non régionaux sur les marchés arabes. Le commerce dans le secteur non pétrolier continue également de représenter une petite partie du PIB régional²⁵¹.

La progression à la hausse de la balance commerciale montre que la libéralisation des échanges constitue une menace réelle pour l'industrie non compétitive et l'agriculture subventionnée dans la région. Cela est particulièrement vrai pour les entreprises publiques lourdement endettées et pour les petites et moyennes entreprises qui sont des sources importantes d'emplois. En outre, à mesure que les barrières commerciales et les subventions sont éliminées, les normes relatives à l'environnement et à la santé sont renforcées aussi bien à l'intérieur qu'à

²⁴⁹ Division des questions et des politiques de développement économique, « EDIPD Contribution to Rio+10 ».

²⁵⁰ CESA0, *Bulletin des politiques industrielles...*

²⁵¹ Division des questions et des politiques de développement économique, op. cit.

l'étranger²⁵². Malgré les avantages que les nouveaux marchés et l'accès aux nouvelles technologies et méthodes de production pourraient apporter, ni l'agriculture ni l'industrie ne sont prêtes à faire face à ces répercussions ou au coût de la modernisation²⁵³.

On a cependant noté que le coût imposé par le respect de normes relatives à l'environnement renforcées est élevé, mais supportable pour de nombreuses industries de la région orientées vers l'exportation selon leur capacité initiale d'ajustement. Il est évident que le coût de l'ajustement peut être moins élevé pour les grandes entreprises que pour les petites et moyennes entreprises du fait des économies d'échelle et de la portée des investissements nécessaires. En conséquence, des efforts sont actuellement déployés pour aider les petites et moyennes entreprises à relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Cela les aidera à maintenir leurs niveaux d'emplois, à être compétitives au niveau national et même à passer aux marchés d'exportation.

Enfin, de sérieux efforts ont été déployés pour faciliter le commerce et l'intégration aux niveaux régional et mondial²⁵⁴. À l'heure actuelle, la plupart des gouvernements coopèrent avec le secteur privé²⁵⁵. Des institutions d'appui ont été créées dans l'ensemble de la région pour fournir des informations commerciales et des services d'appui, par exemple l'Union européenne a créé des centres commerciaux en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Le Programme Pôles commerciaux en Égypte et le Trade Information Center au Liban ont également créé sur Internet des bases de données utiles aux entrepreneurs²⁵⁶. Des rapports sur la façon d'évaluer et de surmonter les coûts commerciaux reliés au respect de normes relatives à l'environnement plus strictes sont de plus en plus disponibles²⁵⁷. En outre, les zones de libre-échange, équipées d'une nouvelle infrastructure pour faciliter la fabrication et le transfert de biens vers les points d'expédition, prolifèrent dans la région. Toutefois, plus d'entrepreneurs doivent être informés de ces programmes et des avantages qu'ils peuvent offrir.

2. Intégration régionale

Les approches régionales sont de en plus en plus utilisées comme moyen de tirer des bénéfices et de pallier aux risques de la mondialisation²⁵⁸ et aux défis

²⁵² Thematic RT Report.

²⁵³ Ibid.

²⁵⁴ Division des questions et des politiques de développement économique, op. cit.

²⁵⁵ Thematic RT Report.

²⁵⁶ CESA, *Bulletin des politiques industrielles...*

²⁵⁷ Voir Bruce A. Larson. « The Impact of Environmental Regulations on Exports: An overview and Synthesis of the MedPolicies Case Studies », dans MedPolicies Initiative. Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée, *Trade and Environment and International Competitiveness in the Mediterranean Region: Selected Case Studies*, 2000, Beyrouth: Harvard Institute for International Development, 2000, et l'*Eco Trade Manual: Environmental challenges for exporting to the European Union, 1998*, publié par le Centre de promotion des importations en provenance des pays en développement, Danish Import Promotion Office, Agence norvégienne de coopération pour le développement. Office suisse d'expansion commerciale. PROTRADE/GTZ et l'Agence suédoise de développement international.

²⁵⁸ CESA, « ECOSOC Promotes Regional Integration as a Prerequisite for Globalization » fondé sur une réunion du Conseil économique et social tenue à Genève du 16 au 23 juillet 2001, article disponible à l'adresse <<http://www.escwa.org.lb>>, téléchargé le 5 septembre 2001.

qu'ils posent au développement durable. En fait, l'intégration régionale est de plus en plus préconisée comme moyen grâce auquel les pays en développement peuvent éviter de décrocher dans le processus de développement²⁵⁹. En même temps que l'intégration économique progresse par l'intermédiaire des zones arabes de libre-échange, particulièrement dans les secteurs non pétroliers, d'autres initiatives sont également entreprises pour promouvoir l'intégration régionale. Il convient de noter particulièrement la coopération accrue dans le domaine du développement de l'infrastructure régionale (par exemple réseaux de transport et d'électricité) et l'harmonisation et le rapprochement des normes et procédures de réglementation. Ces activités servent à faciliter le commerce et à accroître la compétitivité régionale. La régionalisation appuie donc le développement durable par l'intermédiaire de gains d'efficacité et de réduction des coûts grâce à une production et des transports des biens, services et personnes plus réguliers. Cependant, du point de vue régional, les progrès demeurent limités dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des ressources naturelles et de la pollution de l'environnement.

3. Harmonisation et rapprochement des normes écologiques

Bien que l'harmonisation et le rapprochement régionaux des normes et des politiques écologiques demeurent limités, les gouvernements et le secteur privé sont nettement plus conscients de leurs avantages. Toutefois, des problèmes persistent du fait des perceptions différentes du laxisme ou de la rigidité des régimes écologiques dans les pays arabes. En outre, certains pays craignent encore que le renforcement des lois sur l'environnement et leur respect dissuadent les entrepreneurs d'investir dans leur pays en faveur d'autres pays de la région exigeant une performance environnementale moins stricte²⁶⁰. Cela appuie les efforts déployés en faveur de l'harmonisation des normes et des politiques d'environnement qui permettront aux pays de lutter à armes égales en matière d'investissements et de développement économique dans la région. Le renforcement de la surveillance et du respect est un élément important de cet effort.

Des discussions appuyant l'harmonisation des réglementations dans la région couvrent de nombreux secteurs liés au commerce, à l'environnement et au développement durable. Par exemple, l'harmonisation des essais et de la certification des produits d'exportation pourrait comprendre l'harmonisation des normes écologiques et sanitaires, ainsi que les procédures de manutention et d'inspection des biens. Les négociations et les efforts régionaux déployés pour unifier et moderniser la technologie appliquée aux procédures de douane débouchera également sur des gains et des avantages écologiques. Ceux-ci comprennent la réduction des émissions atmosphériques causées par le stockage prolongé de marchandises réfrigérées ou de biens périssables qui ne peuvent pas être consommés après les délais survenus en douane. Des réunions régionales de groupes d'experts auxquelles participent les gouvernements et les parties prenantes privées sont également organisées pour traiter de l'harmonisation des réglementations liées à la certification et à l'accréditation, aux procédures douanières, au secteur des

²⁵⁹ Voir sect. II, partie A : « Thème de la coopération interrégionale : mondialisation dans une perspective régionale : une occasion de rattrapage ou un risque de décrochage dans le processus de développement », dans Conseil économique et social, *Coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes : rapport du Secrétaire général*, document E/2001/18, 16 mai 2001.

²⁶⁰ Thematic RT Report.

transports, au secteur de l'énergie, aux principaux apports agricoles (par exemple les pesticides, les engrais et les semences)²⁶¹.

VII. Financement du développement durable

La disponibilité de ressources financières suffisantes est une condition essentielle à la réalisation du développement durable. Malheureusement, le financement alloué au développement durable demeure limité dans de nombreux pays arabes, principalement à cause de la charge de la dette. En outre, bien qu'une gamme d'instruments et d'institutions financiers aient été renforcés au cours des dernières années, la coordination et la surveillance des programmes demeurent limitées.

A. Contexte régional

Depuis les années 80, la plupart des gouvernements de la région ont accru les fonds alloués au développement et ont amassé des déficits énormes qui ont été financés en tirant sur les réserves en devises et en émettant des instruments internes de la dette au cours des années 90²⁶². En dehors des pays du Golfe riches en pétrole, cela s'est traduit par une lourde charge de la dette pour la plupart des pays de la région, limitant ainsi la capacité des gouvernements d'investir dans les services de base et dans l'infrastructure tout en protégeant les ressources naturelles²⁶³. En outre, la monnaie de la grande majorité des pays de la région étant alignée sur le dollar des États-Unis, son appréciation a eu des effets positifs sur les pays exportateurs de pétrole mais a aggravé la charge du service de la dette pour les pays débiteurs²⁶⁴. Malgré une croissance marginale du PIB, les conflits régionaux et le chômage ont également conduit les dépenses militaires et les salaires de l'administration publique à consommer une partie importante de la bourse nationale²⁶⁵. Au cours des années 90, les déséquilibres financiers qui s'en sont suivis ont obligé de nombreux pays à entreprendre des réformes économiques majeures et des programmes d'ajustement structurel qui, souvent, ne tenaient pas compte des aspects sociaux ou écologiques²⁶⁶ et tendaient à exacerber les inégalités de revenu et la pauvreté. Ces programmes ont également un succès mitigé en ce qui concerne la maîtrise de la dette nationale.

²⁶¹ Ces réunions de groupes d'experts sont organisées sous les auspices de la CESAO entre 2001 et 2003.

²⁶² Heba Handoussa, Dina El Halaby et Heba Abou Shnief, « Mobilisation des ressources financières intérieures aux fins du développement : résumé analytique », document présenté à la Consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, 23-24 novembre 2000, Beyrouth (Liban).

²⁶³ Thematic RT Report.

²⁶⁴ Handoussa *et al.*, loc. cit.

²⁶⁵ Thematic RT Report.

²⁶⁶ Ibid.

B. Instruments et mécanismes financiers

Afin que les pays arabes puissent se procurer les ressources financières nécessaires aux projets de développement durable, il leur faudra rechercher d'autres sources de financement afin d'appuyer les investissements dont ils ont besoin. Un certain nombre d'instruments et de mécanismes financiers utilisés dans la région sont mis en relief dans la présente section.

1. Fonds et collecte de fonds en faveur du développement durable

Au cours de la décennie passée, quelques pays de la région ont créé des fonds en faveur de la protection de l'environnement (par exemple l'Environmental Protection Fund, en Égypte). D'autres pays ont créé des fonds de développement social et économique (par exemple l'Égypte, l'Arabie saoudite et le Yémen). De plus, à la suite de la ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement, plusieurs gouvernements de la région ont créé des comités chargés de surveiller l'application et le financement des engagements internationaux. Au niveau international, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a appuyé plusieurs programmes dans la région en faveur de la mise en oeuvre d'Action 21 dans des domaines liés aux eaux internationales, à la biodiversité et aux changements climatiques. Cependant, en se fondant sur l'expérience passée, il sera nécessaire d'incorporer aux stratégies nationales pour le développement durable, un financement nouveau et additionnel aux niveaux national et régional.

2. Prêts et microfinancement

Le financement accordé aux petites et moyennes entreprises demeure particulièrement limité du fait que les banques commerciales ont tendance à maintenir une approche élitiste dans leurs portefeuilles de prêts. Les banques commerciales nationales et privées de la région n'exigent pas une évaluation de l'impact écologique dans le cadre de leur processus d'approbation des prêts, les aspects écologiques n'étant pris en compte que lorsque les fonds locaux sont associés à ceux d'institutions financières internationales.

D'un autre côté, le microfinancement – la fourniture de services financiers (crédits, dépôts, épargne) aux entrepreneurs pauvres²⁶⁷ – a connu des succès mitigés. Malgré la croissance, la viabilité financière des programmes de microfinancement demeure précaire, particulièrement en ce qui concerne les petits marchés et les programmes orientés vers des bénéficiaires spécifiques. Cela est dû au fait que les obstacles au microfinancement proviennent d'attitudes sociales, politiques et religieuses, ainsi que des perceptions négatives quant au fait qu'il pourrait avantager l'économie non formelle²⁶⁸. Il a également été noté une inégalité entre les sexes dans les prêts de microfinancement.

3. Privatisation et participation du secteur privé

Les réformes économiques structurelles ont encouragé la privatisation comme moyen de collecte de fonds en faveur du développement économique durable. La

²⁶⁷ CESA0, *Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region, 1998-1999*, document E/ESCWA/ED/1995/5, anglais. New York, Nations Unies, 1999.

²⁶⁸ Ibid.

participation du secteur privé à la prestation de services liés à l'environnement et l'utilisation de redevances de licences sont également devenues plus communes. Une question clef préoccupante est la façon dont l'accès aux services publics et sociaux des communautés pauvres et marginalisées pourrait être assuré tout en permettant aux prestataires de services du secteur privé de tirer des bénéfices raisonnables. Cette question a créé des obstacles sociopolitiques pour les gouvernements régionaux cherchant à privatiser l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les services de transport. Un autre problème est la façon de résoudre la question de la responsabilité en matière d'environnement liée à la pollution passée causée par les entreprises sélectionnées pour être privatisées.

4. Investissements étrangers directs

Pendant les années 90, la part des États arabes dans les investissements étrangers directs était d'environ 1 %, comparée à une part de 2 % du PIB mondial. La majeure partie des entrées d'investissements étrangers directs étaient concentrées dans six pays arabes : Arabie saoudite, Égypte, Jordanie, Maroc, Oman et Tunisie, représentant plus de 83 % des stocks arabes d'investissements étrangers directs en 1998; les entrées en Égypte et en Arabie saoudite seulement ont représenté 63 % du total. La plupart des investissements étrangers directs arabes sont allés au secteur pétrolier (Oman), aux industries pétrochimiques (Arabie saoudite), au tourisme (particulièrement en Égypte) et aux textiles, métaux et minéraux (Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie)²⁶⁹. Les investissements étrangers directs non seulement fournissent des fonds aux fins du développement économique et industriel, mais ils peuvent également générer des retombées technologiques pour les investisseurs initiés aux nouvelles technologies. Davantage d'efforts doivent être déployés pour encourager des investissements étrangers plus respectueux de l'environnement dans la région.

5. Réforme fiscale et épargne

Le déclin des revenus provenant des tarifs dû à la libéralisation des échanges et la restructuration économique exige que les gouvernements identifient d'autres moyens de financer la dette nationale, d'appuyer les dépenses publiques et de réaliser le développement durable. Bien que les impôts indirects soient une pratique déjà répandue dans l'ensemble de la région, les impôts sur le revenu individuel (qui ne comprend essentiellement qu'une petite partie du revenu) sont dorénavant considérés comme une source potentielle de revenu²⁷⁰. Toutefois, cela risque d'avoir une incidence négative sur l'épargne qui est déjà très basse dans la région arabe comparée aux autres régions en développement²⁷¹. La réforme fiscale devrait également chercher à ajuster les signaux du marché grâce à des tarifs progressifs pour encourager un comportement durable (par exemple la conservation de l'eau et de l'énergie), plutôt que d'avoir recours à des prix forfaitaires qui encouragent une consommation excessive.

²⁶⁹ Ali T. Sadik et Ali A. Bolbol, « Mobilizing Capital for Arab Economic Development with Special Reference to the Role of FDI », document présenté à la Consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, 23-24 novembre 2000.

²⁷⁰ Handoussa *et al.*, *op. cit.*

²⁷¹ *Ibid.*

6. Conversion de dettes en investissements écologiques et autres instruments

La conversion de dettes en investissements écologiques a été une façon constructive pour les gouvernements arabes de se procurer un financement aux fins du développement durable tout en réduisant la charge de leur dette. La Jordanie a tiré profit de ce mécanisme et négocie actuellement une autre conversion avec l'aide de L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)²⁷². Une remise de la dette et la limitation des dépenses publiques pour le financement de la dette – particulièrement pour les pays pauvres très endettés telle que le Yémen – sont également explorés comme autre moyen de procurer aux gouvernements des fonds en faveur du développement durable.

C. Institutions financières

Les institutions financières régionales et internationales ont continué de fournir d'importants niveaux de financement pour l'exécution de projets de développement durable. L'aide fournie par les donateurs bilatéraux a également été appréciable, bien que son niveau ait décliné ces dernières années.

1. Banques régionales de développement et dispensateurs d'aide

Plusieurs fonds et institutions de développement régionaux fournissent une assistance financière considérable pour appuyer la mise en oeuvre des Stratégies nationales pour le développement durable. Parmi ceux-ci figurent :

- Le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) – qui offre une assistance financière et technique aux pays arabes, a alloué plus de 1,19 million de dollars des États-Unis à des projets nationaux et régionaux en 1999²⁷³. Les projets relatifs à l'environnement traitaient de questions aussi variées que la collecte et la distribution de l'eau, la gestion des déchets solides, la destruction biologique des parasites, etc.
- Le Kuwaïti Fund for Development (KFD) – qui fournit des prêts et des dons dans toutes les parties du monde, avait, en l'an 2000, alloué plus de 326,9 millions de dollars des États-Unis à la région²⁷⁴. Le Yémen a été l'un des plus importants bénéficiaires de l'assistance du KFD, principalement aux fins de l'exécution de projets agricoles.
- La Banque islamique de développement – a été créée par la Conférence des Ministres des finances des pays musulmans pour fournir des prêts et une assistance et une formation techniques aux pays membres et également pour encourager le développement et le commerce privés.

L'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis dispensent également une aide importante et ont appuyé de nombreux projets de développement dans la

²⁷² Ruba Saqr, « Government, UICN, UNDP to Launch Debt for Nature Swap » *Jordan Times*, 10 octobre 2000, <<http://www.globalpolicy.org/soecon/ffd/debt/jordan.htm>>.

²⁷³ Fonds arabe pour le développement économique et social. « Technical Assistance Approved during 1999 », <<http://www.arabfund.org/techasst.htm#table3>>.

²⁷⁴ Kuwaiti Fund for Development, « Geographical Distribution of Grants and Technical Assistance up to 31st August 2000 », <<http://www.kuwait-fund.org/books/e-Activity/e-Act5.htm>>, téléchargé le 29 septembre 2000.

région arabe par l'intermédiaire d'une assistance bilatérale. Cette assistance comprend des projets visant à remettre en état et à améliorer l'efficacité des réseaux d'approvisionnement en eau, de distribution d'électricité et de transports. Chaque année, le Koweït contribue 5 % de son PIB à l'aide extérieure, ce qui le place presque au plus haut niveau des pays donateurs si l'on se fonde sur la part de la contribution par rapport au PIB²⁷⁵. La région a continué de recevoir une importante assistance financière et technique pour le développement durable d'institutions d'aide bilatérales, notamment d'Europe, des États-Unis et du Japon. Les institutions financières internationales (par exemple la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissements) et des organismes de prêts régionaux (par exemple la Banque mondiale, le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée, la Commission européenne pour le développement durable) fournissent également une importante assistance technique et financière en faveur du développement durable aux divers pays de la région. Néanmoins, les donateurs internationaux ne se sont pas montrés à la hauteur des espérances soulevées par le Sommet Planète Terre. Le volume de l'aide au développement a décliné et plusieurs pays développés, pour différentes raisons, n'ont pas respecté l'engagement qu'ils avaient pris d'aider les pays les moins développés, notamment ceux de la région²⁷⁶.

2. Organisations non gouvernementales et partenaires non gouvernementaux du développement durable

Les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les universités, les centres d'étude et de recherche et les institutions religieuses peuvent fournir de précieuses ressources techniques et financières pour compléter les fonds publics alloués au développement durable. Si elles sont bien intégrées au processus de planification des stratégies nationales pour le développement durable, les organisations non gouvernementales peuvent solliciter un financement de groupes de bienfaisance et de gouvernements étrangers par des moyens qui ne sont pas accessibles aux gouvernements. La coordination et la complémentarité des activités gouvernementales et non gouvernementales en faveur du développement durable sont donc essentielles pour réduire le fossé qui existe dans le financement. Cette approche, par exemple, est utilisée efficacement aux fins d'activités de développement durable en Tunisie.

D. Coordination, complémentarité et surveillance

Une mauvaise coordination entre les institutions de financement et une complémentarité limitée entre les programmes financés ont limité l'efficacité des dons et prêts fournis en faveur du développement durable.

Dans un effort déployé pour améliorer la complémentarité et la coordination de la programmation dans la région, plusieurs institutions internationales, régionales et nationales donatrices ont joint leurs forces pour créer le Coordination Secretariat of Arab National and Regional Development Institutions. Le secrétariat se réunit périodiquement pour discuter des projets de développement prévus et en cours et

²⁷⁵ The Kuwait Information Office (Washington), « Kuwait Country Profile: Kuwait's Foreign Policy », <<http://www.kuwait-info.org/html/foraffairs.html#foreignpolicy>>.

²⁷⁶ Thematic RT Report.

pour rationaliser les procédures opérationnelles entre les institutions membres. Les membres du groupe de coordination comprennent le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique des pays arabes, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, la Banque islamique de développement, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, le Fonds de l'OPEP pour le développement international, le Saudi Fund for Development et le Fonds arabe de développement économique et social qui est chargé du secrétariat²⁷⁷. Néanmoins, les problèmes de coordination régionale entre les institutions donatrices et la coordination nationale entre les institutions donatrices et les gouvernements nationaux continuent d'entraver la fourniture d'une assistance efficace aux pays bénéficiaires dans la région. Les principaux obstacles à un financement du développement durable et à une assistance efficace des donateurs dans la région comprennent :

- Les différences dans la couverture géographique;
- Les différences entre les mandats des institutions;
- Les différences dans les procédures d'approbation et les calendriers des projets;
- Les conflits potentiels entre les dons en faveur du renforcement des capacités et les prêts aux fins du développement; et
- Une communication et une coordination peu efficaces entre les organisations donatrices aux niveaux international, régional, bilatéral et national²⁷⁸.

Enfin, l'un des aspects les plus importants mais négligé du financement en faveur d'un développement durable dans la région concerne le manque de surveillance et de suivi des fonds alloués aux projets. Les pays de la région n'ont aucun système complet leur permettant d'évaluer l'efficacité des instruments et mécanismes financiers quant à la réalisation d'un développement durable.

VIII. Plan d'action des domaines d'activité prioritaires et moyens d'exécution

Des fonctionnaires, y compris des ministres de l'économie, de l'environnement et de la planification, des parlementaires, des personnalités éminentes; des organisations non gouvernementales nationales et régionales, le secteur privé, notamment des syndicats, des universitaires, y compris la communauté scientifique et technologique, des organisations régionales de jeunesse, des organisations régionales féminines, des banques de développement et des organismes arabes de financement, des autorités locales appuyant Action 21, des

²⁷⁷ Pour plus amples informations, voir CESAO, *Sustainable Development Planning in the ESCWA Region*, qui doit être publié prochainement par le Service de la coordination des questions d'environnement/Division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, 2001 et le site Web du Fonds arabe pour le développement économique et social à l'adresse : <<http://www.arabfund.org>>.

²⁷⁸ Pour une évaluation plus détaillée des obstacles à un financement efficace, voir CESAO, *Sustainable Development Planning in ESCWA Member States*, qui doit être publié prochainement par le Service de la coordination des questions d'environnement/Division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement.

représentants de l'industrie et des agriculteurs, des médias et des organisations régionales et internationales desservant la région ont participé au processus de consultations régionales entrepris en vue du Sommet mondial pour le développement durable²⁷⁹. Au cours de ces consultations, les participants régionaux ont identifié les principaux obstacles au développement durable auxquels la région devait faire face. Ce faisant, les parties prenantes publiques et privées ont pris note de la Déclaration d'Abou Dhabi publiée par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement en février 2001 et approuvée par les dirigeants arabes en mars 2001, qui souligne les futures activités relatives à l'environnement et réaffirme l'engagement aux efforts régionaux pour le développement durable pendant une bonne partie du XXI^e siècle²⁸⁰.

La Déclaration d'Abou Dhabi sur l'avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe non seulement spécifie les éléments de la stratégie pour les activités arabes relatives à l'environnement au XXI^e siècle, mais est également une étape cruciale et fondamentale pour attirer l'attention sur les activités prioritaires de la région arabe en matière de développement durable. La déclaration indique dans le premier point qu'« Il est absolument nécessaire de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie », au point trois/6 « Le renforcement des compétences, sensibilisation à l'environnement et modernisation des institutions »; au point trois/4 « Application d'une stratégie globale de 'production propre' ». Au point trois/7 et 8 « intensification des efforts des instituts de recherche scientifique et de développement technologique » et « application de techniques locales de dessalement ». Enfin dans la cinquième section c), elle réaffirme que « des fonds doivent être disponibles de manière permanente »²⁸¹.

Les résultats de ces consultations et déclarations se sont traduits par l'adoption du plan d'action prioritaire suivant. Le plan d'action donne une liste des problèmes clefs que les gouvernements et les parties prenantes de la région s'efforceront de résoudre en formulant et en mettant en oeuvre des stratégies en faveur du développement durable au cours des années à venir. Ce plan d'action offre à la communauté internationale un cadre bien défini au sein duquel une assistance technique et financière peut être le mieux orientée pour appuyer les progrès régionaux vers la réalisation d'un développement durable.

A. Atténuation de la pauvreté et intégration sociale²⁸²

La pauvreté est considérée comme étant l'un des facteurs les plus contraignants en ce qui concerne la réalisation du développement durable. Atténuer la pauvreté exige une planification stratégique à long terme et des approches

²⁷⁹ Thematic Roundtable, Table ronde des partenaires concernés par le développement durable, Forum régional des ONG, Industry Regional Forum, Réunion du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe, Réunion du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, Réunion régionale du Comité préparatoire.

²⁸⁰ Thematic RT Report.

²⁸¹ Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, *Déclaration d'Abou Dhabi : avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe*, Abou Dhabi, Émirats arabes unis, 3 février 2001.

²⁸² Table ronde des partenaires concernés par le développement durable.

créatrices qui risquent d'aller au-delà des outils traditionnels de réduction de la pauvreté²⁸³.

L'atténuation de la pauvreté est un élément nécessaire du développement humain²⁸⁴. Néanmoins, l'atténuation de la pauvreté demeure un défi important pour de nombreux pays de la région, et donc un obstacle majeur au développement durable²⁸⁵. L'intégration sociale doit faire partie de l'équation visant à résoudre le problème de la pauvreté afin d'assurer que les avantages sociaux, économiques et écologiques sont également partagés. Il est donc impératif de renforcer les engagements et les efforts politiques pour mettre en oeuvre des politiques de développement durable et améliorer la qualité de la vie de tous les secteurs de la population, un accent particulier étant mis sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les handicapés²⁸⁶. Le processus mis en oeuvre pour atteindre ce but devrait s'efforcer de :

- Stabiliser la croissance démographique;
- Améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité;
- Restructurer la formation technique et professionnelle pour combler les fossés qui existent sur le marché du travail;
- Fournir aux communautés des technologies de l'information et les former à ces technologies afin de faciliter le transfert des connaissances; et
- Assurer un accès équitable aux services publics (approvisionnement en eau, assainissement, etc.) de tous les groupes sociaux.

Des efforts devraient être déployés au niveau mondial pour assurer aux pays les moins développés la possibilité de fournir des services sociaux de base aux communautés locales, particulièrement dans les régions rurales, d'améliorer les services en matière d'éducation et de santé et mettre les femmes à même de gérer les ressources au niveau communautaire²⁸⁷.

1. Mesures à prendre au niveau national²⁸⁸

Si l'on veut atténuer la pauvreté, il faudra élaborer des programmes visant à la protection sociale, à l'éradication de l'analphabétisme, à la promotion de l'emploi et à l'égalité des chances, et à la protection de l'environnement. Des programmes spécifiques sont nécessaires pour renforcer les capacités afin de promouvoir la génération de revenus pour les groupes les plus vulnérables (comme les femmes et les enfants). Les pauvres devraient être habilités à devenir des participants actifs à la mise en place de possibilités d'éliminer la pauvreté. Il faut leur faciliter un libre accès aux services publics de base tels que l'eau potable, l'assainissement, la santé et l'éducation élémentaire et technique.

Les petites et moyennes entreprises devraient être soutenues et encouragées pour aider à la création d'emplois. Il est également nécessaire d'accorder une

²⁸³ Ibid.

²⁸⁴ Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, Déclaration d'Abou Dhabi, loc. cit.

²⁸⁵ Thematic RT Report.

²⁸⁶ Ibid.

²⁸⁷ Ibid.

²⁸⁸ Table ronde des partenaires concernés par le développement durable.

attention au secteur non formel en tant que principal contributeur à l'atténuation de la pauvreté.

Les politiques économiques et sociales actuelles ne fournissent pas une assistance adéquate aux pauvres. Elles devraient être rationalisées pour appuyer les groupes à faible revenu, au moyen de systèmes d'impôts fondés sur le revenu, du microfinancement et de mécanismes permettant une meilleure distribution de la richesse. Les valeurs culturelles et religieuses fournissent une obligation éthique et morale d'aider les pauvres. Il faut également améliorer la gestion des ressources pour satisfaire les besoins des pauvres. L'accent devrait être mis sur le développement des zones rurales pour améliorer l'abri, l'infrastructure, les services, les investissements et la création d'emplois. Les promoteurs et les investisseurs privés devraient être encouragés à investir dans les logements à bon marché.

Une bonne gouvernance est essentielle à l'élimination de la pauvreté, particulièrement lorsqu'il s'agit de lutter contre la corruption et d'accroître la responsabilité et la transparence.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Des stratégies et des programmes régionaux doivent être élaborés pour remédier à la pauvreté. Les Fonds arabes et islamiques de développement, les institutions charitables régionales, les groupes arabes d'investissements régionaux devraient être encouragés et renforcés. Cela implique une amélioration des conditions d'investissement, des prêts souples et des initiatives de microfinancement afin d'habiliter les pauvres, renforcer les capacités et assurer un meilleur accès aux technologies.

3. Mesures à prendre au niveau international

Toutes les organisations des Nations Unies devraient accorder à la pauvreté une extrême priorité. Le PNUD et d'autres programmes d'institutions des Nations Unies visant à remédier à la pauvreté devraient être renforcés. Les programmes d'aide internationale devraient également être développés pour inclure l'élimination de la pauvreté et la participation de la société civile. Les prêts souples internationaux devraient être encouragés et la charge de la dette réduite. Les embargos économiques débouchent sur une plus grande détérioration des conditions de vie des pauvres et il devrait y être mis fin.

B. Charge de la dette²⁸⁹

Une combinaison de facteurs internes et externes ont conduit de nombreux pays de la région à tomber dans le piège de la dette. La croissance économique dans ces pays est entravée par cette charge du fait que des ressources financières substantielles sont détournées vers le service de la dette extérieure au lieu de contribuer à une croissance et à un développement durables.

²⁸⁹ Ibid.

1. Mesures à prendre au niveau national

Les gouvernements et le secteur privé devraient entreprendre des études de faisabilité avant de contracter des emprunts et assurer un emprunt rationnel et l'efficacité de la gestion des dettes. La perspective historique des emprunts et des dettes doit être étudiée et des enseignements devraient être tirés de l'expérience passée. Il est important de garantir que les prêts seront utilisés aux fins de programmes et de projets de développement durable, en toute transparence et obligation redditionnelle. Les pays doivent s'assurer que les bénéfices tirés d'une réduction de la charge de la dette sont réinvestis dans des activités de développement durable. La performance économique des gouvernements devrait être améliorée grâce à une minimisation des gaspillages et une gestion durable des ressources.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Les pays arabes sont instamment encouragés à minimiser le recours aux emprunts, et si nécessaire de rechercher des sources nationales et régionales plutôt que de dépendre de sources étrangères. La région doit développer l'expérience et améliorer la gestion pour résoudre le problème de la dette. Les possibilités de procéder à une programmation conjointe et d'entreprendre des projets d'investissement conjoints devraient être explorées en vue d'optimiser l'utilisation des prêts. Les pays arabes doivent se renseigner sur la possibilité d'échanger des créances contre des possibilités commerciales à l'intérieur de la région.

3. Mesures à prendre au niveau international

Les créiteurs internationaux sont instamment priés de réduire ou d'annuler la dette sur la base d'une plus grande transparence, d'une meilleure gouvernance et d'un cadre institutionnel plus approprié dans les pays de la région. Les options à considérer comprennent la conversion de la dette en investissements en faveur de l'environnement et du développement social, un accent particulier étant mis sur l'élimination de la pauvreté, la réduction, la remise et la reconduction de la dette. La dette des pays pauvres ne devrait pas être une excuse pour exercer des pressions politiques sur leurs gouvernements.

C. Paix et sécurité²⁹⁰

La paix et la sécurité ont eu et continueront d'avoir un impact important sur les progrès accomplis vers la réalisation du développement durable dans la région. L'échec continu du règlement des problèmes de longue date, particulièrement le conflit arabo-israélien est un important facteur limitant dans la région.

1. Mesures à prendre au niveau national

Pour réaliser le développement durable, il est essentiel de parvenir à une stabilité sociale et politique dans les pays de la région, de résoudre les problèmes internes, d'obtenir une répartition équitable de la richesse et des ressources, et de respecter les droits des citoyens sans égard aux attitudes sociales ou croyances religieuses. Les personnes devraient être sûres qu'elles ne seront pas poursuivies du

²⁹⁰ Ibid.

fait de leurs croyances ou de leur position politique. La paix et la sécurité fondées sur le respect des droits de l'homme est une condition essentielle à la sécurité nationale.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Pour que le développement durable puisse progresser dans la région, il faut assurer la stabilité, la paix et la sécurité régionales et réduire les mouvements de population et les migrations. Le règlement pacifique du différend entre Bahreïn et le Qatar par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice est un modèle qui devrait être suivi aux fins du règlement d'autres conflits, différends ou tensions dans la région.

3. Mesures à prendre au niveau international

Un certain nombre de domaines clefs relatifs à la paix et la sécurité ont été identifiés comme nécessitant l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies. La communauté mondiale doit être priée de jouer un rôle dynamique dans la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies relatives au conflit arabo-israélien, et de parvenir à la paix et à la sécurité dans la région.

La communauté internationale devrait se joindre au système des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme, grâce à la négociation et à une convention internationale de lutte contre le terrorisme. Il est également affirmé que la lutte contre l'occupation n'est en aucun cas un acte de terrorisme et est légitime aux termes de la Charte des Nations Unies. La mise en oeuvre des accords internationaux est essentielle à la réduction des tensions dans de nombreuses régions du monde et à la création d'un environnement propice à la paix fondée sur le respect des souverainetés nationales et des droits de l'homme.

Les pays responsables des pertes et dommages causés aux ressources naturelles à la suite de guerres devraient être tenus responsables du coût du relèvement; de même, ceux qui sont responsables de la pose de mines terrestres devraient assurer leur enlèvement. La communauté internationale et le système des Nations Unies devraient intensifier leurs efforts pour éliminer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord afin de déclarer la région zone exempte de ces armes et de poursuivre ces efforts au niveau mondial. La communauté internationale est également priée de fournir un appui aux réfugiés dans la région qui ont été déplacés à la suite d'instabilités, de conflits et d'insécurité écologique, ainsi que de fournir des ressources financières adéquates pour remédier aux dommages écologiques causés par les réfugiés.

D. Gestion de la population²⁹¹

Les ressources humaines peuvent être un atout, et des préparations appropriées devraient être faites dans l'infrastructure qui devrait être prête à les appuyer grâce à des investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la formation, etc. Des taux d'accroissement démographique rapide et des déséquilibres dans la répartition de la population se sont traduits par un accroissement des demandes et des pressions exercées sur les ressources naturelles non renouvelables et sur les

²⁹¹ Ibid.

services urbains limités. À l'exception des pays du Golfe, le taux d'accroissement démographique pose un problème aux pays de la région. Les recensements et autres données statistiques devraient être utilisés dans la planification générale, et les liens entre l'accroissement démographique et les ressources naturelles disponibles devraient être examinés. La population doit être gérée intelligemment afin de la mobiliser vers la réalisation du développement durable.

1. Mesures à prendre au niveau national

Des politiques en matière de population devraient être élaborées, notamment en matière de planification familiale et de sensibilisation aux répercussions d'un accroissement démographique non viable. L'accent devrait être mis sur la promotion de la femme et les soins aux enfants. La religion n'exclut pas nécessairement la planification familiale et cela devrait être reflété dans une prise de conscience religieuse. Il doit être remédié à l'analphabétisme en tant que facteur crucial influençant le taux d'accroissement démographique.

La planification agricole, la création d'emplois, l'amélioration des services dans les zones rurales et autres mesures appropriées devraient être prises pour décourager la migration des zones rurales vers les zones urbaines.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Il faut formuler des politiques régionales de gestion de la population tenant compte des différents besoins des pays de la région, notamment la question du mouvement de la main-d'oeuvre. Plus de possibilités d'emploi devraient être créées à l'intention de la main-d'oeuvre qualifiée de la région.

3. Mesures à prendre au niveau international

La communauté internationale devrait appuyer les programmes de planification de la famille et encourager le libre mouvement intrarégional de la main-d'oeuvre et la protection des droits de la main-d'oeuvre expatriée.

E. Éducation, renforcement des capacités, recherche et transfert des technologies²⁹²

La région doit investir dans le renforcement des capacités et habiliter la jeune population. Une solide éducation, une formation adéquate et une gestion appropriée des ressources humaines sont nécessaires pour produire le type et la qualité de capital humain nécessaire pour faciliter le développement durable. La recherche scientifique et le développement des technologies devraient tenir compte des priorités de la région et servir à réaliser le développement durable.

1. Mesures à prendre au niveau national

Les pays arabes sont encouragés à réviser et à développer leurs stratégies et leurs politiques relatives à l'éducation et à la formation et d'adopter un plan d'action d'ensemble valide pour améliorer la qualité des ressources humaines et investir une proportion du PIB dans l'amélioration de la recherche technologique et

²⁹² Ibid.

l'éducation. Des services appropriés devraient être mis en place à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers, notamment des programmes spéciaux de réhabilitation et de soins aux handicapés.

L'éducation et la formation devraient être réorientées pour satisfaire les demandes du marché et devraient être alignées sur les besoins en matière de développement durable. L'éducation devrait être considérée comme étant l'affaire de la société et non seulement le problème du gouvernement. Le gouvernement, la société civile et le secteur privé devraient déterminer les besoins de la société et du marché du travail et se partager les responsabilités. Le concept de développement durable devrait être incorporé dans l'enseignement à tous les niveaux, et les besoins différents des zones rurales et urbaines devraient être pris en considération. Le secteur privé, la société civile et les médias devraient être encouragés à contribuer aux efforts déployés pour éliminer l'analphabétisme et pour aider à élaborer des méthodes et des programmes de formation novateurs.

Les stratégies relatives à l'enseignement et à la recherche doivent être orientées vers l'amélioration du lien entre l'orientation de la recherche et les besoins en matière de développement durable, afin d'entreprendre des recherches appliquées dans les domaines prioritaires et de libéraliser la recherche académique. La création des National Councils for Sustainable Research et National Councils for Education est encouragée. Le développement de technologies autochtones est importante pour appuyer le développement durable. Le secteur privé dans la région devrait jouer un rôle dynamique dans la recherche-développement par l'intermédiaire de services spécialisés ou grâce à l'appui aux institutions académiques et autres institutions de recherche. Un tel élargissement de la base de recherche découragerait la fuite des cerveaux.

Les pays arabes devraient encourager les stratégies de production propre, la recherche, le transfert de technologies appropriées qui ne seraient pas forcément les plus avancées, et lier la recherche-développement aux exigences du marché afin de fournir les technologies appropriées à un coût raisonnable.

Les technologies de l'information relatives au développement durable devraient être mises à profit, grâce à un accès amélioré et une meilleure formation. Les informations devraient être mises plus facilement à la disposition du domaine public.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Les institutions régionales devraient jouer un rôle clef dans le transfert de l'expérience, des technologies et des meilleures pratiques et aider au renforcement des capacités grâce à l'échange de programmes de formation, d'expériences et d'informations entre les pays de la région.

Pour faire progresser la recherche scientifique en vue de résoudre les problèmes associés aux applications du développement durable, il est nécessaire de renforcer la coopération entre les centres de recherche scientifique et les universités et de créer des réseaux et améliorer les liens entre les chercheurs nationaux et les projets de recherche nationaux et régionaux. Il conviendrait d'encourager la coopération dans les domaines clefs tels que le développement des ressources en eau (notamment le dessalement), la biotechnologie, l'énergie renouvelable et le développement de technologies autochtones.

Les stratégies régionales et la coopération en matière d'investissements dans les technologies autochtones doivent être élargies, de même que le transfert et l'adaptation de technologies appropriées et il faut créer une atmosphère propice à l'inversion de la fuite des cerveaux.

Il est proposé de charger les centres régionaux de technologie du processus d'adaptation et de développement des technologies. Il faut également formuler une politique régionale relative aux négociations de l'OMC en ce qui concerne le transfert des technologies et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP).

3. Mesures à prendre au niveau international

Il est demandé à la communauté internationale scientifique, aux organismes donateurs et aux organisations des Nations Unies concernées de fournir un appui général aux institutions académiques et de recherche de la région afin d'élargir leurs programmes et de renforcer leurs capacités, particulièrement en matière de technologies de l'information. Dans la région, un accent particulier devrait être mis sur le financement de la recherche et les programmes de développement à l'intention des jeunes chercheurs et un appui à la formation technique des jeunes afin de les équiper des qualifications nécessaires aux marchés locaux, régionaux et internationaux.

Il est préconisé d'établir des liens avec la communauté internationale scientifique et de recherche, particulièrement dans les domaines du dessalement de l'eau, de l'énergie solaire et des technologies d'information. Il est de toute première importance d'établir des liens entre les activités nationales et régionales de recherche et les activités internationales.

Le monde développé et les organisations des Nations Unies sont encouragés à jouer un rôle plus dynamique et plus efficace dans le transfert des technologies et la formation des pays de la région.

Un transfert approprié des technologies aux pays de la région devrait être une condition préalable à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, pour garantir que la technologie pertinente est disponible.

F. Gestion durable des ressources naturelles

1. Sécurité alimentaire et sécurité de l'approvisionnement en eau²⁹³

La rareté de l'eau, la dégradation des sols et la sécurité alimentaire représentent les principaux problèmes de la région arabe. Ces trois problèmes sont interdépendants et, conjointement, peuvent influencer sensiblement la biodiversité, les politiques démographiques et la sécurité dans la région.

a) Mesures à prendre au niveau national

Les pays arabes de la région sont encouragés à adopter une gestion intégrée des ressources en eau, y compris des approches de gestion de la demande. Cela exige une coordination et une coopération entre les départements/organismes

²⁹³ Ibid.

s'occupant des questions relatives à l'eau. Les pays sont également encouragés à développer les ressources renouvelables et non conventionnelles, telles que la collecte de l'eau de pluie et de l'humidité produite par la brume, l'exploration et le développement des sources d'eau souterraine profondes, le recyclage et le dessalement de l'eau.

Les pays arabes doivent optimiser et rationaliser l'utilisation des ressources en eau en réaffectant l'eau aux utilisations de la plus haute valeur, en ayant recours à des cultures se prêtant à une utilisation plus rationnelle de l'eau, en tenant compte de la valeur réelle de l'eau dans tous les secteurs au moyen du recouvrement des coûts des investissements dans les projets hydrauliques et en accroissant l'efficacité de l'irrigation grâce à des améliorations techniques. Il faut également avoir recours à une gestion des exploitations agricoles pour maximiser la productivité des terres et l'utilisation de l'eau d'irrigation.

Les partenaires du développement durable devraient être encouragés à participer à la gestion de l'eau grâce à des campagnes de sensibilisation aux questions relatives à l'eau, à des programmes participatifs destinés aux parties prenantes, aux communautés locales et aux associations communautaires. La rationalisation de la consommation de l'eau devrait également être encouragée. Les autorités concernées, avec l'aide d'autres partenaires, sont également encouragées à déployer de plus amples efforts pour remettre en état les steppes, les terres marginales et les zones agricoles irriguées et pluviales, et accroître la superficie des terres protégées pour permettre la restauration des conditions naturelles et de la biodiversité.

Il faut intensifier les efforts déployés dans le domaine des technologies relatives à l'eau et aux terres, particulièrement pour l'irrigation et le dessalement de l'eau en utilisant des technologies d'énergie solaire. Les mesures de lutte contre la pollution, notamment des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs des cultures et le contrôle de la pollution chimique, devraient être élaborées et respectées pour protéger les ressources en eau.

Pour gérer efficacement les terres et les ressources en eau et protéger la biodiversité, il faudrait renforcer les capacités et améliorer la structure institutionnelle. Des politiques sociales et économiques intégrées relatives aux terres et à l'eau propice à l'utilisation rationnelle et au développement des terres et des ressources en eau devraient être élaborées. Des mécanismes de financement devraient être mis en place pour procurer le financement nécessaire à la gestion des ressources en eau et mettre en oeuvre les projets d'investissement dans le secteur de l'eau, et examiner la possibilité de recouvrer les coûts au moyen de prestation de services et de redevances publiques pour le traitement des eaux usées.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Les ressources en eau et en terres et la sécurité alimentaire devraient être traitées dans un cadre régional grâce à l'élaboration d'une stratégie arabe unifiée et des politiques différentes visant à l'intégration régionale, particulièrement des politiques de production agricole et politiques commerciales. Celles-ci devraient comprendre l'utilisation viable des ressources en eau partagées (y compris les aquifères), la mise en oeuvre d'accords entre les pays arabes concernant la répartition des produits agricoles dans le cadre d'une stratégie de « bonne intégration » et l'unification des lois et des normes relatives à l'eau.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, il est nécessaire de promouvoir des projets régionaux d'investissements qui tiennent compte des avantages comparatifs des pays. La création de la Zone panarabe de libre-échange et l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires encourageraient l'échange des produits alimentaires et agricoles dans la région. La sécurité alimentaire dans la région est reliée à la paix, à la sécurité et à la stabilité politique, que les pays de la région devraient s'efforcer de réaliser.

Les pays arabes sont encouragés à appuyer les plans d'action arabes régionaux relatifs à l'agriculture sélective dans des zones appropriées, déterminées par le climat et les ressources (terres, eau et main-d'oeuvre) et à créer des mécanismes régionaux pour conserver l'eau et rationaliser son utilisation.

Les universités, les institutions de recherche et les organisations régionales devraient accorder aux aliments et à l'eau une haute priorité dans les programmes académiques et scientifiques et encourager, par exemple, la coopération pour développer des semences sélectionnées résistant à la sécheresse, à la salinité et d'un rendement accru. La région devrait appuyer le rôle des centres et organisations régionaux spécialisés dans le domaine de la recherche-développement et les orienter vers des programmes intégrés de développement, notamment l'utilisation de l'énergie solaire dans le domaine du dessalement de l'eau pour devenir une technologie autochtone mise au point par la région arabe.

L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés devrait être considérée avec prudence en créant des comités régionaux de biosécurité, et la sécurité alimentaire en général devrait être assurée aussi bien grâce aux aliments produits localement qu'à ceux qui sont importés. Il est également important de créer des banques génétiques nationales et régionales pour protéger la biodiversité de la région et les droits de propriété, particulièrement en ce qui concerne les variétés sauvages des aliments et fourrages ayant leur origine dans la région.

c) Mesures à prendre au niveau international

Parmi les propositions clefs concernant les mesures à prendre mises en relief au niveau international figurent le respect des droits historiques des pays riverains des ressources en eau partagées (rivières, bassins, aquifères, etc.), la coopération entre ces pays en matière de gestion et de protection contre la pollution des ressources partagées, notamment l'élaboration de stratégies régionales, des plans directeurs et de mécanismes pour une exécution conjointe.

Les organisations régionales arabes, les Nations Unies et d'autres organisations internationales sont priées de fournir une plus grande assistance technique en matière de renforcement des capacités, d'aider à l'élaboration de politiques de gestion intégrée de l'eau et de renforcer les institutions s'occupant des ressources en eau.

2. Dégradation des sols (l'accent étant mis sur la désertification)

a) Mesures à prendre au niveau national

Les pays arabes de la région devraient mettre en place des programmes pour la remise en état des sols dégradés, notamment des prairies et des forêts, et élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la désertification afin de mettre en oeuvre les programmes appropriés pour lutter contre la désertification. Ils

doivent également allouer plus de ressources, prendre l'initiative de solutions novatrices en faveur des utilisateurs des terres dans les communautés rurales pour faire face aux nouveaux changements mondiaux et surmonter les contraintes auxquelles doivent faire face les pauvres, les marginalisés et les désavantagés, en particulier les femmes, les populations autochtones et les petits agriculteurs.

Afin de comprendre et de lutter contre la désertification, les pays arabes doivent mettre en place des programmes visant à surveiller les ressources terrestres en utilisant des technologies modernes, telles que la télédétection et les systèmes d'information géographique.

Les pays arabes sont encouragés à respecter et à appliquer les conventions internationales et les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux ressources terrestres auxquels ils ont accédé, particulièrement la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, en tant qu'instruments de développement durable en les intégrant pleinement dans la planification du développement socioéconomique nationale et régionale, en coordination avec les organismes régionaux et internationaux compétents.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Les activités des organisations régionales doivent être renforcées dans la région arabe afin de mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et l'harmonisation et la réconciliation des politiques, des stratégies et des programmes d'utilisation des terres, la lutte contre la désertification et la gestion intégrée des écosystèmes. Il est également important d'élaborer des programmes régionaux pour surveiller la désertification suivant des recherches scientifiques et grâce à l'utilisation de technologies modernes.

c) Mesures à prendre au niveau international

Les pays de la région prient le Fonds pour l'environnement mondial d'allouer des ressources financières et de créer des mécanismes pour appuyer les programmes nationaux et régionaux visant à lutter contre la désertification. Ils demandent également à la communauté internationale d'appuyer ces programmes et d'aider à protéger la biodiversité et l'agrobiodiversité.

3. Zones marines et côtières

a) Mesures à prendre au niveau national

Les pays arabes devraient adopter une approche intégrée pour traiter des questions relatives aux ressources marines et côtières, y compris l'adoption d'une gestion intégrée des zones côtières pour le développement durable du milieu côtier et marin, accroître la sensibilisation, le renforcement de la coopération et l'intégration entre les institutions et avec les parties prenantes, et l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Des ressources financières et techniques sont absolument nécessaires à l'exécution des activités de gestion intégrée.

Il est important d'établir des plans et mécanismes de gestion pour la gestion durable des ressources biologiques marines, notamment des pêcheries et de l'aquaculture aux niveaux national et régional, et de prendre des mesures pour

atténuer l'effet de la pollution due aux activités terrestres, par exemple la création de capacités de traitement des déchets et la remise en état des habitats dégradés.

Il est nécessaire d'encourager la recherche-développement aux fins du développement durable des zones et des ressources côtières et marines, et d'élargir le suivi, la surveillance et l'évaluation. Il est également important d'appuyer les études nationales et régionales d'évaluation des stocks de poissons.

b) Mesures à prendre aux niveaux régional et international

Les pays arabes devraient promouvoir la coopération interrégionale en matière de protection du milieu marin, notamment la planification régionale en cas d'imprévus et la minimisation des risques de navigation. Ils sont également priés de coopérer avec les Regional Seas Action Plans pour mettre en oeuvre les programmes d'action stratégique pour la protection des mers régionales. Les zones marines devant être protégées devraient également être examinées et identifiées au niveau régional.

Il est de la plus haute importance de mettre en oeuvre le Plan d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres au niveau régional en vue d'éliminer les décharges des eaux d'égout dans le milieu côtier et marin et de lutter contre d'autres sources de pollution due aux activités terrestres.

4. Montagnes et forêts

a) Mesures à prendre au niveau national

Les pays de la région qui ont de larges étendues montagneuses et forestières devraient formuler une stratégie ou un plan d'action aux fins de leur gestion durable et adopter une politique de reboisement, d'amélioration des conditions de gestion forestière, d'intégration des arbres dans le développement urbain et touristique, et établir des zones de protection de l'intégrité des écosystèmes. Pour formuler de telles stratégies ou plans d'action, il est nécessaire de comprendre leurs types, leur complexité, et de les délimiter et de les répartir clairement. Les éléments essentiels doivent être distingués, notamment : les aspects intrinsèques de l'environnement physique, les changements climatiques, les facteurs de déboisement, les compétences relatives à la gestion des forêts, la rareté des ressources forestières, les traditions profondément ancrées et les impacts humains, les forces économiques et les événements politiques. Néanmoins, le succès ne viendra pas d'une exclusion forcée. Les populations qui dépendent des forêts naturelles doivent avoir d'autres sources de revenu. Les principales solutions aux problèmes du déboisement dans la région comprennent le reboisement des zones initiales et plus favorables, et le reboisement de forêts à fonctions multiples, qui peuvent être utilisées comme pâturage, aux fins de la production de bois et autres utilisations traditionnelles. La création de forêts à fonctions multiples diversifiera les produits, surtout important si l'on veut éviter l'utilisation excessive des forêts à fonction unique.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Afin de mettre en oeuvre le chapitre 12 d'Action 21 pour ce qui est du développement durable des montagnes de la région, il est important d'accorder une plus grande priorité à ces questions dans le programme d'action régional et

d'accroître la sensibilisation régionale à l'importance mondiale des écosystèmes montagneux. L'Année internationale des montagnes (2002) fournit une occasion unique à cette fin.

c) Mesures à prendre au niveau international

Au niveau international, des recherches devraient être entreprises pour identifier les meilleures pratiques en matière de gestion des bassins versants des montagnes, élaborer des directives de développement durable des montagnes et préparer un cadre à l'intention du Plan d'action mondial pour les écosystèmes montagneux proposé.

5. Biodiversité

a) Mesures à prendre au niveau national

Les activités de conservation et de protection de la biodiversité devraient être considérées dans une approche intégrée de la diversité de l'habitat, de la richesse des espèces et des matériels génétiques au sein des espèces. Les programmes de conservation doivent tenir compte de ces aspects. La protection des sites critiques et la désignation de parcs en tant que réserves naturelles doivent être entreprises d'urgence.

Il faut réviser et renforcer les stratégies nationales (ou les élaborer où elles n'existent pas) de conservation et de protection de la biodiversité et créer des systèmes d'information sur la biodiversité qui puissent permettre aux décideurs d'exercer un meilleur jugement, de mieux planifier et exécuter les projets de développement. Les banques génétiques sont également nécessaires à la protection des espèces en voie d'extinction et à la conservation des droits de propriété sur les espèces originaires des pays de la région arabe.

On s'attend à ce que, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes de la Convention sur la diversité biologique, on parviendra à une meilleure connaissance des mesures à adopter pour protéger divers éléments de la biodiversité et la région se placera à un rang élevé dans la protection de la nature et l'utilisation durable de ses ressources biologiques. Devenir partie au Protocole de Carthagène est un pas essentiel dans cette direction.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Les pays arabes doivent consolider les efforts collectifs qu'ils déploient pour protéger et conserver la biodiversité, grâce à des programmes conjoints, l'échange d'informations et d'expériences. Une attention devrait être accordée à la conservation transfrontière, tel que dans le cas des frontières entre le Yémen, l'Oman et l'Arabie saoudite, l'Égypte et le Soudan, le Maroc et l'Algérie. Des programmes d'écotourisme pourraient être utiles s'ils sont gérés de manière appropriée aux fins de la conservation de la biodiversité de la région. Une gestion écorégionale intégrée de la biodiversité devraient être adoptée. L'utilisation de systèmes d'information modernes, y compris les systèmes d'information géographique et la télédétection, de même que la création de réseaux sont un atout. La région doit également créer des banques génétiques régionales pour satisfaire les besoins de la région en ce qui concerne la protection et la réintroduction d'espèces disparues.

c) Mesures à prendre au niveau international

La communauté internationale est encouragée à fournir les ressources techniques et financières qui permettraient aux pays arabes de mettre en oeuvre les conventions relatives à la biodiversité. Il est également nécessaire que les Nations Unies, en coopération avec les institutions arabes régionales et internationales concernées, élaborent un code d'éthique sur l'utilisation et la dissémination des organismes génétiquement modifiés. La région arabe devrait également bénéficier d'un appui pour mettre en place des mécanismes de conservation communautaires.

6. Qualité de l'air**a) Mesures à prendre au niveau national**

Il faut améliorer et, le cas échéant, élaborer des programmes de surveillance et de contrôle de la pollution provenant de sources d'émission mobiles et fixes, et il faut également poursuivre l'évaluation et l'analyse de la qualité de l'air ambiant. À cette fin, des ressources financières et le matériel de mesure de la qualité de l'air le plus avancé et du personnel qualifié devraient également être mis à la disposition des pays de la région. Ces activités doivent être complétées par des programmes de formation, de renforcement des capacités, de transfert de technologies moins polluantes, et de recherche-développement dans le domaine de la pollution atmosphérique et de son impact sur la santé.

Il est nécessaire d'utiliser une planification urbaine judicieuse des villes, jointe à des systèmes d'appui qui sont écologiquement sains et à haut rendement énergétique. Cela peut permettre le camionnage de marchandises sur de courtes distances et leur distribution, l'accent étant mis sur la qualité et l'accessibilité des systèmes de transports publics. Les villes devraient également utiliser des systèmes modernes efficaces de gestion de la circulation afin de réduire les embouteillages, qui sont responsables des émissions les plus élevées. En outre, des réglementations relatives à la qualité de l'air et des mécanismes d'application devraient être mis en place. L'élimination des subventions et l'amélioration du rendement énergétique pourraient également contribuer à freiner les émissions de CO₂, à réduire la consommation de carburant, à accroître les revenus des gouvernements et à améliorer les services de transports publics.

Il est également nécessaire de poursuivre les efforts déployés pour éliminer l'essence contenant du plomb, remplacer les anciens véhicules, utiliser des technologies moins polluantes, accroître la disponibilité de carburant propre, notamment au moyen de stations de gaz naturel, et intensifier les activités de reboisement. Tout cela contribuera à améliorer la qualité de l'air dans les villes arabes.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Il faut élaborer des programmes conjoints pour traiter des priorités communes des pays de la région dans le domaine de la surveillance et de la lutte contre la pollution atmosphérique, de l'évaluation de son impact sur la santé et de l'échange et de la diffusion d'informations et d'expériences sur la pollution atmosphérique. Il est également important d'adopter des normes ou des directives relatives à la qualité de l'air qui soient compatibles au niveau régional.

Les pays arabes devraient offrir des incitations au secteur des transports et au secteur industriel pour remédier aux problèmes relatifs à la qualité de l'air non seulement au niveau national mais également en créant des réseaux de transports sous-régionaux/régionaux et des systèmes et réseaux ayant un bon rendement énergétique.

c) Mesures à prendre au niveau international

La communauté internationale est priée de fournir une assistance technique et financière pour résoudre le problème de la pollution atmosphérique. Le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'échange de directives et de normes et la diffusion de l'information sont parmi les questions prioritaires qui doivent être réglées.

7. Changements climatiques

Les pays de la région arabe sont inquiets de l'impact potentiel du réchauffement planétaire sur les ressources en eau, les écosystèmes fragiles et les moyens de subsistance de millions de personnes vivant dans les plaines côtières.

a) Mesures à prendre au niveau national

Il faudrait élaborer des stratégies nationales de suivi pour surveiller le volume de CO₂ produit. Il faudrait encourager la réduction des émissions de CO₂ grâce à l'élimination du brûlage du gaz à la torche, à l'utilisation de carburants à plus haut rendement et à la promotion de programmes favorisant un bon rendement énergétique et de mécanismes de production propre dans l'industrie. Le reboisement et la mise en place de puits devraient être encouragés.

Les pays arabes devraient coordonner leurs politiques et leurs positions, y compris en ce qui concerne l'impact socioéconomique de l'atténuation des gaz à effet de serre sur les pays en développement et les pays producteurs de pétrole. La mise en oeuvre de mécanismes de développement propre et de stratégies de production moins polluante dans le secteur de l'énergie est une direction que les pays pourraient suivre pour réduire leur impact sur les changements climatiques.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Dans son ensemble, la région doit élaborer de manière urgente des programmes d'évaluation et de suivi bien conçus. Les pays arabes devraient également coordonner leurs politiques et leurs positions, y compris les mesures qu'ils prennent pour remédier à l'impact social et économique de l'atténuation de l'impact des gaz à effet de serre, au sein des pays en développement et des pays producteurs de pétrole.

Il est clair qu'il faut entreprendre certaines recherches. De toute évidence, il faut entreprendre des études physiologiques et écologiques de base sur les effets des changements dans les conditions atmosphériques et climatiques. Le besoin le plus urgent dans l'ensemble de la région est d'entreprendre des programmes d'évaluation et de suivi pour établir les bases de référence actuelles et identifier les taux de changements. Certaines des recherches et des informations nécessaires quant aux changements climatiques dans la région arabe sont :

1. L'élaboration, à l'échelle régionale, notamment de la région arabe, de modèles prévisionnels des changements climatiques.
2. L'impact qu'ont les changements climatiques sur la région arabe, en ce qui concerne les aspects économiques, sociaux et écologiques, particulièrement dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau.
3. Le rôle des réactions climatiques des systèmes écologiques et des variables atmosphériques, tels que les nuages, les vapeurs d'eau, la suie, etc.
4. La qualité et la couverture des Réseaux d'observation du climat dans la région arabe.
5. L'évaluation des coûts économiques relatifs à l'impact des changements climatiques, et l'adoption de mesures d'atténuation.
6. L'étendue de l'impact des événements climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les tempêtes de poussière et les tempêtes, et la vulnérabilité de la région arabe à ces événements.
7. L'impact des changements climatiques sur la prévision du temps dans la région arabe.
8. La minimisation des incertitudes scientifiques, notamment de toutes les hypothèses relatives aux changements climatiques dans la région.

c) Mesures à prendre au niveau international

La communauté internationale doit remédier aux répercussions qu'ont les mesures d'atténuation sur les pays en développement.

8. Substances qui appauvrissent la couche d'ozone

a) Mesures à prendre au niveau national

Les pays arabes doivent poursuivre l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et continuer à appliquer le Protocole de Montréal.

b) Mesures à prendre aux niveaux régional et international

1. Aider les pays de la région arabe, qui ne sont pas parties au Protocole de Montréal et/ou à ses amendements, à les ratifier.
2. Fournir l'assistance nécessaire aux pays arabes pour arriver à mettre en oeuvre le Protocole et continuer à lui donner suite.
3. Aider les pays arabes qui n'ont pas entrepris la rédaction de leurs programmes de pays à le faire.
4. Maximiser la possibilité d'éliminer rapidement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans la région arabe.
5. Aider les parties prenantes à sélectionner des substituts adéquats aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone en s'assurant que ces substituts n'affectent pas la couche d'ozone (à long terme), et ne sont pas interdits aux termes d'accords multilatéraux sur l'environnement, par exemple le Protocole de Kyoto.

G. La gouvernance et la participation du public au développement durable²⁹⁴

Pour améliorer la gouvernance aux fins du développement durable, il faut réexaminer les relations entre les institutions, les individus et les instruments politiques. Il faut également évaluer la capacité de la région arabe de réconcilier et d'intégrer les objectifs sociaux, économiques et écologiques²⁹⁵. Bien que beaucoup de progrès aient été accomplis au cours de la décennie passée dans le domaine du renforcement de la gestion de l'environnement, il est maintenant important de réorienter les perspectives régionales pour s'efforcer de réaliser le développement durable. Une telle entreprise devrait tenir compte des enseignements tirés des expériences passées et clairement établir des priorités intégrées et des solutions rentables²⁹⁶ qui tiennent compte des différentes cultures et soient applicables dans le contexte régional.

La gouvernance, étant une toile de conventions internationales, d'autres instruments juridiques, d'accords et de procédures qui contrôlent les interactions mondiales, a également été radicalement influencée par le processus de mondialisation et d'autres forces mondiales, telles que la libéralisation des échanges et la révolution des technologies d'information²⁹⁷.

1. Mesures à prendre au niveau national

Une bonne gouvernance devra renforcer le cadre juridique, favoriser la démocratie, la responsabilité et la transparence, encourager la participation efficace de la société civile, particulièrement des femmes et des jeunes, des ONG et du secteur privé au processus de prise de décisions²⁹⁸. Les consultations nationales multipartites ne devraient pas être un processus symbolique par lequel des plans et des programmes « tout prêts » sont acceptés sans discussion par le public. Ils devraient plutôt devenir des plates-formes encourageant une participation et un dialogue authentiques et réels²⁹⁹.

a) Développement institutionnel et renforcement des capacités

- Les institutions publiques aux niveaux national et local doivent être équipées de la capacité d'entreprendre des analyses de qualité des politiques et de mettre en oeuvre efficacement les politiques.
- Si l'on veut améliorer la gouvernance aux fins du développement durable, il est indispensable de procéder à la décentralisation, d'établir des liens et des mécanismes de coordination entre les ministères de l'environnement, les autres ministères concernés et les secteurs pertinents.

²⁹⁴ Ibid.

²⁹⁵ Thematic RT Report.

²⁹⁶ Ibid.

²⁹⁷ Table ronde des partenaires concernés par le développement durable.

²⁹⁸ Ibid.

²⁹⁹ Thematic RT Report.

b) Planification intégrée et exécution des programmes

- Les stratégies et les plans d'action nationaux de développement durable devraient être mieux intégrés aux programmes de travail sectoriels.
- Les partenariats entre les parties prenantes appropriées des secteurs public et privé devraient être encouragés à participer à la prise de décisions lors des processus de planification et d'exécution.
- Promouvoir la participation du public grâce à sa sensibilisation au moyen de la divulgation et de la diffusion d'informations.

c) Liens nationaux et locaux

- Les priorités locales et nationales du développement durable devraient être examinées et rationalisées.
- Les stratégies et les plans d'action de développement durable devraient prendre en considération les priorités nationales et locales.
- La capacité locale de formulation et de mise en oeuvre des politiques devrait être améliorée, de même que l'obligation redditionnelle et l'autonomie financière.

d) Surveillance et obligation redditionnelle

- Les institutions et les individus devraient être tenus responsables de leur performance et de leur capacité de réaliser les buts fixés et les programmes de travail prédéterminés.
- Créer des Conseils nationaux pour le développement durable chargés de la coordination des stratégies et des politiques et mettre en place des mécanismes de surveillance pour suivre et évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable fondés sur des indicateurs déterminés publiquement.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Le rôle de la Ligue des États arabes devrait être renforcé en ce qui concerne la coopération et la coordination entre les gouvernements arabes. Il faudrait considérer la possibilité de créer un Conseil arabe pour le développement durable qui se réunirait au niveau des Premiers Ministres. La gouvernance régionale devrait être participative et il faudrait élaborer un code de conduite de la gouvernance et de l'approche participative dans la région. La coopération et la coordination régionales en matière de mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement doivent être renforcées et intensifiées. Par l'intermédiaire de la Ligue des États arabes, la région doit également mettre en place des mécanismes juridiques, administratifs et financiers qui favoriseraient une bonne gouvernance dans les pays arabes.

3. Mesures à prendre au niveau international

Il est de la plus haute importance de renforcer (institutionnellement et financièrement) les Nations Unies et de leur permettre de jouer un rôle plus dynamique dans le développement durable, en soulignant l'importance que chaque organisme se concentre sur ses domaines de spécialisation respectifs.

Il sera peut-être nécessaire de réformer et de restructurer les institutions internationales afin de parvenir à une meilleure gouvernance. Il faut assurer le respect des instruments juridiques internationaux de même que l'identification et le règlement des obligations.

H. Modes de consommation³⁰⁰

Les modes de consommation non viables pratiqués dans les pays développés représentent un obstacle significatif au développement durable, exacerbant la pauvreté et le fardeau de la dette dans les pays en développement.

1. Mesures à prendre au niveau national

Les gouvernements et le secteur privé sont encouragés à modifier les modes non durables de production et de consommation de biens, de services et de ressources naturelles. À cet égard, il est nécessaire d'orienter le rôle des médias, des institutions d'enseignement et des groupes de la société civile vers le changement des modes de consommation matérialiste. Les sociétés de protection des consommateurs et les femmes sont des éléments cruciaux dans le processus de changement.

En traitant des questions relatives au mode de consommation, il est nécessaire de tenir compte des droits des consommateurs, d'encourager l'utilisation de produits et biens traditionnels, de promouvoir le concept de production et de consommation propres et d'encourager la réutilisation et les activités de recyclage, notamment les activités de recherche-développement.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Les pays doivent déployer des efforts collectifs pour revivifier les traditions et les enseignements arabes et islamiques en tant qu'aspect distinct de la région, qui peut avoir un effet positif sur le développement durable. Il faut également harmoniser la production et les normes d'environnement entre les pays arabes. Des sociétés régionales de protection des consommateurs devraient être créées pour jouer un rôle dynamique en changeant les modes de consommation des clients.

3. Mesures à prendre au niveau international

Le monde développé est prié de changer les modes de production et de consommation non durables qui appauvrissent les ressources naturelles mondiales et laissent une profonde empreinte écologique. Il est également recommandé qu'il alloue plus de ressources au développement de technologies d'un haut rendement énergétique à un prix abordable pour les pays en développement.

I. Conservation de l'héritage culturel³⁰¹

Il est devenu évident que l'héritage culturel de la région arabe a été sous-utilisé, particulièrement en tant qu'outil du développement durable. Son héritage

³⁰⁰ Table ronde des partenaires concernés par le développement durable.

³⁰¹ Ibid.

sans égal, est un grand atout pour la région arabe qui devrait recevoir la priorité et être utilisé dans un sens aussi bien économique que culturel.

1. Mesures à prendre au niveau national

Les valeurs familiales doivent être respectées et protégées contre les normes étrangères. Les médias et la société civile doivent être habilités pour jouer un rôle directeur dans ce domaine. Les stratégies de développement durable devraient mettre l'accent sur le rôle de l'héritage culturel et des valeurs islamiques. Les pays arabes devraient intensifier leurs efforts pour revivifier, conserver, maintenir et gérer avec prudence l'héritage naturel et culturel. Les connaissances autochtones et l'héritage culturel devraient être utilisés comme outil de croissance économique, par exemple dans l'écotourisme. Les aspects culturels doivent être incorporés dans la formulation de toutes les politiques et activités de développement.

Il peut être remédié à la pénurie de ressources financières qui devraient être investies dans la conservation et le développement de ce secteur grâce à des réformes politiques et institutionnelles visant à accroître l'autofinancement du secteur et en intéressant la communauté internationale à investir dans l'héritage culturel de la région arabe en tant qu'héritage mondial.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Il faut examiner périodiquement la stratégie arabe relative à l'héritage culturel et encourager les programmes régionaux arabes visant à conserver et à utiliser l'héritage culturel et naturel aux fins de la croissance économique.

La culture de la région arabe devrait être protégée contre l'invasion de normes étrangères en revivifiant les valeurs culturelles arabes et islamiques. Il est également essentiel de faire prendre conscience de la culture et de l'héritage arabes au niveau mondial; dans le même temps, la région arabe devrait être ouverte et tolérante en ce qui concerne les autres cultures.

3. Mesures à prendre au niveau international

La communauté internationale est priée de fournir une assistance technique et des ressources financières pour aider à l'entretien, à la conservation et au développement de l'héritage culturel et naturel de la région arabe.

En tant que trésors d'une pertinence universelle, leurs bénéfices sont transnationaux. La communauté mondiale est priée d'établir des dialogues entre les différentes cultures mondiales en vue de parvenir à une tolérance mondiale des différentes cultures et religions.

J. Commerce et mondialisation³⁰²

La mondialisation est un processus irréversible qui transcende les barrières géographiques, financières et culturelles. Les pays en développement, les populations et les cultures autochtones et les petites et moyennes entreprises font face aux risques potentiels associés à la mondialisation. À cet égard, la structure

³⁰² Ibid.

internationale du commerce a subi d'importants changements depuis la création de l'OMC.

1. Mesures à prendre au niveau national

La libéralisation des échanges devrait être mise en oeuvre dans les pays arabes selon un calendrier associé au renforcement de l'infrastructure nécessaire et à la réforme des institutions et politiques nécessaires à la réalisation de la libéralisation des échanges tout en minimisant les impacts négatifs possibles.

Pour améliorer leur compétitivité et accroître leur accès aux marchés, les pays arabes doivent améliorer l'efficacité, les normes de produit et aligner les technologies de production sur les normes internationales, notamment les normes relatives à l'environnement (par exemple ISO 14000, écoétiquetage). Ils doivent également diversifier les produits et les services et exporter des biens manufacturés plutôt que des matières premières. En outre, les économies nationales devraient être intégrées aux économies régionales et mondiales afin de tirer profit des systèmes commerciaux internationaux.

Les pays arabes doivent créer l'environnement propice à une pleine intégration dans la mondialisation, notamment l'infrastructure, les services et l'appareil institutionnel essentiels afin de se moderniser et de s'intégrer aux processus de régionalisation et de mondialisation. Les pays arabes sont priés de prendre des mesures pour neutraliser les effets négatifs de la mondialisation et parer aux coûts associés à la mondialisation aux niveaux technique, économique et écologique. De plus, ils devraient, en coopération avec la société civile et d'autres parties prenantes, évaluer comme il convient les incidences qu'ont les traités internationaux sur la région arabe avant de les signer. Pour contrecarrer les valeurs et les modes de consommation négatifs qui risquent de s'infiltrer dans la région par l'intermédiaire de la mondialisation, il est important de promouvoir les valeurs culturelles locales et islamiques.

2. Mesures à prendre au niveau régional

Les pays arabes doivent appuyer la création d'une zone panarabe de libre-échange en tant que première étape à l'intégration économique arabe à un bloc économique arabe ayant une forte capacité de négociation.

Afin de réaliser l'intégration économique régionale, il sera nécessaire d'entreprendre les activités collectives régionales suivantes³⁰³ :

1. Mettre en place des systèmes commerciaux régionaux et renforcer le commerce interpays.
2. Mettre en place des systèmes de financement régionaux, particulièrement des systèmes bancaires, et des systèmes et procédures monétaires.
3. S'attaquer aux problèmes relatifs aux tarifs, aux barrières douanières et aux impôts.
4. Harmoniser le système juridique de la région.

³⁰³ Ibid.

5. Renforcer l'infrastructure régionale, notamment les systèmes intégrés de transports et les réseaux régionaux de communication et d'information, etc.

6. Diversifier les activités économiques à l'intérieur et entre les pays en se fondant sur leurs avantages comparatifs.

Il est également suggéré qu'ils prennent des mesures en vue de s'intégrer à l'économie mondiale et de neutraliser les effets négatifs de la mondialisation. La nécessité pour les pays arabes de prendre collectivement des mesures et de participer efficacement à l'élaboration d'accords internationaux est également soulignée.

La région devrait jouer un rôle actif dans les négociations de l'OMC, notamment en ce qui concerne la question des droits de propriété intellectuelle, et négocier et signer des accords régionaux de partenariat avec d'autres régions stratégiques, particulièrement l'Europe, l'Afrique et l'Asie. L'écoétiquetage devrait être mis en oeuvre au niveau régional pour encourager les exportations. La région devrait consolider une position commune envers les questions de mondialisation et les opérations des sociétés multinationales dans la région. La capacité industrielle au niveau régional devrait être élargie.

Il faut étudier en profondeur le processus de mondialisation afin de pouvoir adopter une position bien informée sur les questions de mondialisation. La culture et les valeurs arabes et islamiques dans la région devraient être mises en valeur pour contrecarrer la propagation d'une culture de consommation, et la société civile et les médias devraient aider à réaliser cet objectif.

L'harmonisation entre les gouvernements et les parlementaires au niveau régional renforcera l'approche régionale de mondialisation. La coopération Sud-Sud est encouragée pour satisfaire les demandes de la mondialisation.

3. Mesures à prendre au niveau international

L'OMC et les autres organismes et organisations compétentes du système des Nations Unies devraient fournir une assistance technique aux pays arabes de la région pour relever les défis créés par la libéralisation du commerce mondial et pour atténuer tout effet négatif des décisions de l'OMC sur les pays arabes. La communauté internationale est également priée de revoir les sanctions économiques/embargos imposés aux pays arabes concernés.

Les pays développés sont également priés de garantir la libre circulation des biens, des personnes et des produits sur une base juste et équitable.

Pour assurer une participation équitable de tous les pays à la mondialisation, il faut permettre une libre circulation des ressources humaines et des technologies, conjointement aux capitaux, services et produits. La mondialisation devrait être régie par l'intermédiaire du système des Nations Unies. Il faudrait élaborer un code de conduite à l'intention des sociétés multinationales, et des réglementations devraient être adoptées pour harmoniser les investissements étrangers directs avec les besoins et priorités locaux et régionaux.

K. Moyens financiers et institutionnels d'implémentation

1. Le financement du développement durable³⁰⁴

La réalisation du développement durable requiert non seulement des changements juridiques et institutionnels mais également la mise en place d'arrangements financiers pour couvrir les coûts initiaux de la transition à de nouveaux modes et mécanismes de développement.

a) Mesures à prendre au niveau national

Les pays arabes sont encouragés à prendre des mesures visant à les aider à financer le développement durable, en tenant compte du fait que les mécanismes tendant à mobiliser le financement peuvent différer d'un pays à l'autre. On trouvera ci-dessous quelques options que les pays pourraient adopter :

1. Encourager le secteur privé à investir dans des projets rentables de développement durable.
2. Intensifier les efforts et élaborer des programmes visant à mobiliser des ressources financières internes, comme par exemple :
 - a) Mobiliser l'épargne et les investissements internes;
 - b) Appliquer le principe du pollueur-payeur;
 - c) Adopter des redevances en rapport avec l'environnement et des redevances de licence.
3. Des mécanismes d'autofinancement peuvent être appliqués à certains secteurs tels que celui de l'héritage culturel.
4. Adopter des politiques qui accroissent les exportations tout en rationalisant les importations.
5. Encourager, avec l'aide de la société civile, les citoyens à choisir des produits et des services nationaux et arabes.
6. Les pays et le secteur privé devraient entreprendre des études de faisabilité avant de faire des emprunts et assurer un emprunt rationnel et l'efficacité de la gestion de la dette.
7. Il est important de s'assurer que les emprunts sont aux fins de programmes et de projets de développement durable, de manière transparente, jointe à une entière obligation redditionnelle.
8. La performance économique des gouvernements devrait être améliorée grâce à une gestion efficace et durable des ressources.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Au niveau régional, il faut examiner un certain nombre de mesures et de mécanismes clefs qui pourraient être adoptés.

1. Encourager le secteur privé à investir dans des projets régionaux à grande échelle, notamment le développement d'infrastructures régionales telles que les

³⁰⁴ Ibid.

transports; les réseaux et les conduites de distribution d'énergie; le dessalement, le recyclage, la distribution de l'eau, etc.

2. Le succès des projets de microfinancement et de microcrédit dans des pays sélectionnés de la région est une expérience de développement intéressante qui doit être étudiée afin de la reproduire dans la région.

3. Étudier la possibilité de créer un mécanisme qui sera chargé des priorités écologiques de la région.

4. Encourager des partenariats entre les gouvernements et les parties bénéficiaires afin de générer des fonds aux fins du développement durable.

5. Créer des conditions favorables aux investissements et encourager les investisseurs, y compris les expatriés et les investisseurs étrangers, à investir dans la région.

6. Rechercher et consolider le règlement pacifique des différends dans la région afin de réduire les dépenses militaires, libérant ainsi des fonds aux fins du développement durable.

7. Les banques régionales de développement et les fonds arabes sont priés d'intégrer l'environnement aux aspects sociaux et économiques de leurs programmes opérationnels.

8. La région doit acquérir l'expérience et améliorer la gestion en vue de résoudre les problèmes de la dette. La possibilité d'une programmation et de projets d'investissements conjoints devrait être explorée afin d'optimiser l'utilisation des prêts.

9. La région doit explorer la possibilité de convertir la dette en échanges commerciaux à l'intérieur de la région.

10. Au niveau de la Ligue des États arabes, des mécanismes de financement du développement durable doivent être explorés par l'intermédiaire d'une coordination entre les conseils économiques et sociaux, en collaboration avec le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, les institutions et les organisations arabes, régionales et internationales concernées.

c) Mesures à prendre au niveau international

Au niveau international, il doit être établi un climat propice aux investissements pour satisfaire les besoins des pays arabes en matière de développement.

1. Encourager les investisseurs privés multinationaux à investir dans la région arabe.

2. Les pays développés sont priés de réexaminer leurs politiques relatives à la dette des pays arabes de la région pour les rendre plus favorables à la promotion du développement durable, notamment la conversion de la dette, le rééchelonnement, l'annulation de la dette, etc.

3. Les pays développés devraient assumer leurs responsabilités en ce qui concerne les dommages écologiques qu'ils causent aux ressources mondiales, et honorer les engagements qu'ils ont pris lors de la CNUED.

4. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux sont encouragés à simplifier leurs procédures et critères et à faciliter l'accès des pays arabes à l'appui au développement durable.

5. Aider la région arabe à s'intégrer à l'économie mondiale et à atténuer les effets négatifs des décisions de l'OMC.

6. Les donateurs internationaux, les banques et les fonds de développement sont priés d'intégrer l'environnement aux aspects sociaux et économiques de leurs programmes opérationnels.

7. Les créiteurs internationaux sont priés d'alléger ou d'annuler la dette si les pays de la région font preuve d'une plus grande transparence, d'une meilleure gouvernance et disposant d'un appareil institutionnel approprié.

2. Appareil institutionnel pour le développement durable³⁰⁵

La structure institutionnelle destinée à appuyer les mécanismes financiers devrait être intégrée et allégée aux niveaux national, régional et international.

L'une des principales initiatives dans le domaine de la coopération régionale a été la création du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement en 1987. Ce mécanisme a pour but de promouvoir la coopération arabe dans les domaines liés à l'environnement, identifier les principaux problèmes écologiques à l'intérieur de la région arabe, établir des domaines d'activités prioritaires, outre qu'il se concentre sur l'interdépendance entre l'environnement et le développement.

Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement accorde également une attention considérable à la coordination des positions arabes dans les réunions internationales traitant des questions relatives à l'environnement. Le Conseil a créé un Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe pour renforcer la coordination et la coopération entre les organismes nationaux chargés de l'environnement et les organisations régionales arabes, et autres organisations internationales s'intéressant à la conservation de l'environnement et à la réalisation du développement durable dans la région arabe.

Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a demandé au Comité conjoint sur l'environnement et le développement de traduire la Déclaration d'Abou Dhabi sur l'avenir des activités relatives à l'environnement dans le monde arabe en programmes et activités concrets.

Un certain nombre d'organismes arabes spécialisés affiliés à la Ligue des États arabes s'occupent de l'environnement dans le cadre de leurs activités. Par exemple, le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), l'Organisation arabe de développement agricole (OADA), l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, l'Organisation arabe du travail (OAT), l'Agence arabe de l'énergie atomique, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO). Cette dernière, créée au début des années 70, a été la première organisation arabe à se concentrer sur les questions relatives à l'environnement.

D'autres institutions régionales et sous-régionales s'occupent également de l'action régionale en faveur de l'environnement, par exemple le Centre pour

³⁰⁵ Ibid.

l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDRAE), le Centre international de recherche agricole dans les zones arides, l'Organisation régionale pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA), l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et le Plan d'action pour la Méditerranée. Des organismes des Nations Unies s'occupent également des questions relatives à l'environnement, particulièrement la CESAO et les bureaux régionaux du PNUE en Afrique et en Asie occidentale.

a) Mesures à prendre au niveau national

Les pays arabes sont encouragés à établir des partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé; à élaborer des stratégies nationales et des plans d'action réalisables ayant des objectifs, des engagements financiers et humains spécifiques; à créer des conseils nationaux chargés du développement durable; et à renforcer les réseaux nationaux pour le développement durable.

b) Mesures à prendre au niveau régional

Les efforts devraient être orientés vers la création d'un Conseil arabe de développement durable, avec la participation du secteur privé, de la société civile et des universités, afin de fournir un contexte unique aux plans directeurs, à la coopération, à la coordination régionales et à l'intégration aux cadres mondiaux. La composition du Conseil devrait refléter, de manière équilibrée, les trois aspects du développement durable (social, économique et écologique). Le conseil devrait être pourvu d'un mécanisme de financement dès sa création afin d'éviter les contretemps.

c) Mesures à prendre au niveau international

La communauté mondiale devrait s'efforcer 1) de réexaminer l'expérience passée des Nations Unies dans le domaine du développement. À la lumière des enseignements tirés de cette évaluation, les organisations des Nations Unies devraient assumer un rôle plus efficace dans le domaine du développement durable et de la gouvernance mondiale, y compris renforcer le rôle du PNUE, particulièrement dans le domaine de la coordination des accords multilatéraux sur l'environnement; 2) de s'assurer que l'aspect environnemental est intégré au Conseil économique et social des Nations Unies; 3) de renforcer le rôle du système des Nations Unies dans les efforts déployés en vue de la gouvernance de la mondialisation afin que les bénéfices de la mondialisation atteignent tous les pays de manière équitable; et 4) de s'assurer que le système des Nations Unies adopte une approche plus intégrée dans les efforts qu'il déploie pour servir les pays en évitant les doubles emplois.